



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



TREIZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Nairobi, Kenya, 16–18 novembre 2005

RAPPORT DE LA TREIZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

I. REMARQUES LIMINAIRES

1. Le Conseil scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a tenu sa treizième réunion au Siège du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) à Nairobi du 16 au 18 novembre 2005. Le professeur Colin Galbraith, président du Conseil scientifique, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants dont la liste des figure l'Annexe XI au présent rapport.
2. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Bakary Kante, directeur de la Division des Conventions relatives à l'environnement du PNUE, au nom du Dr. Klaus Töpfer, directeur exécutif du PNUE; Robert Hepworth, secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage; John Mshelbwala, vice-président du Conseil scientifique et le professeur Galbraith.
3. Dans sa déclaration liminaire, M. Kante a souhaité la bienvenue aux participants au nom du PNUE. Il a ajouté que les travaux du Conseil scientifiques étaient essentiels au succès de la Convention, lui conférant la légitimité et le poids nécessaires à sa crédibilité internationale et lui permettant d'obtenir plus de considération dans les budgets et les décisions politiques. Les membres du Conseil avaient des rôles importants à jouer dans leurs domaines personnels en tant que scientifiques éminents plutôt que comme représentants de pays particuliers. Il a exprimé l'espoir que le Conseil scientifique ferait des recommandations sages et pertinentes qui apporteraient une aide à la Conférence des Parties dans ses travaux.
4. M. Hepworth a remercié le PNUE et le Bureau des Nations unies à Nairobi pour leur soutien. Il a ajouté que la Convention s'était toujours appuyée sur une science indépendante mais intégrée grâce aux travaux du Conseil scientifique. La séparation des éléments scientifiques et de négociation était une tradition distincte de la Convention et avait assuré que ses travaux étaient fondés sur un choix adéquat et une méthode scientifique correcte. Le nombre de soumissions pour le Prix de thèse de la Convention a été indicatif de la qualité des travaux scientifiques dans le monde entier sur les espèces migratrices.
5. Il a ajouté que le Conseil scientifique avait vu croître son importance numérique qui dépassait 80 membres et disposait maintenant d'un Secrétariat doté de tout le personnel nécessaire lui conférant une masse critique bénéfique à son efficacité. Des questions importantes seraient débattues à la fois au Conseil et à la Conférence des Parties, y compris le budget qui serait nécessaire pour la surveillance, la recherche, la mise en œuvre de projets et la constitution de moyens d'action. Il a également déclaré que le Conseil pourrait s'occuper de la grippe aviaire et de son incidence sur les espèces migratrices et proposer des directives à la Conférence des Parties sur cette question urgente.
6. M. Mshelbwala a fait observer qu'un certain nombre de points de l'ordre du jour revêtaient une importance particulière pour le territoire qu'il représentait, à savoir l'Afrique. Par exemple, le continent était un réceptacle de nombreuses espèces migratrices pendant l'hiver de l'hémisphère Nord et était donc très sensible à la grippe aviaire. Il a souligné les mérites d'une coordination accrue entre la Convention et le PNUE.
7. Le professeur Galbraith a déclaré que l'ordre du jour fourni reflétait l'urgence des défis auxquels on était confronté. De nombreuses espèces migratrices déclinaient en raison d'une surexploitation dans l'environnement marin et terrestre, en outre, le changement climatique modifiait l'environnement d'une manière sans précédent. Toutefois, la qualité et la quantité des données augmentaient et la conscience des problèmes d'environnement s'accroissait dans le monde entier. Finalement, il a fait remarquer que les

membres du Conseil scientifique serviraient le mieux les fins de cette institution en sauvegardant leur indépendance scientifique.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été diffusé sous la cote CMS/ScC.13/Doc.1:

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Développement d'une stratégie pour le travail du Conseil scientifique:
 - 3.1 Projet de Plan stratégique de la CMS;
 - 3.2 Davantage de l'élaboration et adoption du Plan de mise en œuvre de la Stratégie pour le Conseil scientifique
 - 3.3 Ressources et méthodes de travail du Conseil scientifique.
4. Petits projets financés par la CMS
5. Tâches du Conseil scientifique découlant entre autres de résolutions, de recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties:
 - 5.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1);
 - 5.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Recommandations 5.2, 6.2 et 7.1); et
 - 5.3 Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour):
 - (a) Résolution 7.2: Evaluation de l'impact;
 - (b) Résolution 7.4: Electrocution d'oiseaux migrateurs;
 - (c) Résolution 7.5: Eoliennes et espèces migratrices;
 - (d) Résolution 6.2: et Recommandation 7.2: Prises accidentelles; et
 - (e) Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration.
6. Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention:
 - (a) Discussion et évaluation de propositions; et
 - (b) Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties.
7. Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique:
 - 7.1 Nouveaux accords possibles (y compris Mémoires d'Accord et Plans d'Action);
 - 7.2 Cible 2010 sur la biodiversité
 - 7.3 Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) et Plan de gestion de l'Information de la CMS
 - 7.4 Evaluations et rapports d'intérêt pour la CMS (Millennium Ecosystem Assessment, Rapport GEO-4, Global Biodiversity Outlook)
 - 7.5 Impact des changements climatiques sur les espèces migratrices
 - 7.6 Espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies
 - 7.7 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats
 - 7.8 CMS Thesis Award
8. Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales
9. Rapport à la COP sur les activités du Conseil scientifique dans la période 2003 à 2005
10. Election du président et du vice-président du Conseil scientifique pour la période 2006-2008
11. Date et lieu de la quatorzième réunion du Conseil scientifique
12. Autres questions
13. Clôture de la réunion

III. DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE POUR LE TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

3.1 Projet de Plan stratégique de la CMS

9. Le sujet a été abordé au cours de la session matinale du mercredi 16 novembre 2005. Le Dr. Biber (Suisse), président du groupe de travail chargé du Plan stratégique de la CMS, a présenté le projet de Plan stratégique de la CMS pour la période 2006-2011, comme exposé dans le document UNEP/CMS/Res.8.2, et soumis à la Conférence des Parties pour examen à sa huitième session. Soulignant les principaux développements du document depuis la douzième réunion du Conseil, il a fait observer que le projet était plus pragmatique dans sa structure et qu'il constituerait une base solide pour les travaux des six prochaines années.

10. Les questions soulevées dans les débats qui ont suivi comprenaient notamment la nécessité de prévoir l'examen des questions émergentes, telles que la grippe aviaire, le besoin de trouver des moyens d'évaluer les normes de recherche afin d'assurer qu'elles étaient fixées à un niveau suffisamment élevé, ainsi que la possibilité d'établir une liste bien arrêtée d'experts en matière d'espèces migratrices. En outre, l'attention a été attirée sur l'importance des ateliers intersessions comme modalité pour la conduite des travaux scientifiques.

11. Suite à ce débat, un examen plus détaillé de la question a été confié à un groupe de travail à participation ouverte comprenant des représentants de l'Algérie, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Maroc, du Pérou, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et du Centre mondial de la surveillance de la conservation de la nature (CMSC) du PNUE.

12. Au cours de la session du vendredi matin 18 novembre 2005, le Dr Biber, rapporteur du groupe de travail, a fait un exposé sur les débats du groupe sur le plan stratégique. Le texte de son exposé figure à l'Annexe I au présent rapport. Il a noté que, suite aux débats du Conseil scientifique en session plénière et suite à des discussions sur ce même sujet d'un groupe de contact présidé par le Dr. Bagine, des modifications avaient été proposées pour les documents suivants : le projet de résolution sur le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS (UNEP/CMS/Res.8.2/Rev 1) ; le projet de Plan d'application de la stratégie 2006-2011 du Conseil scientifique de la CMS (CMS/ScC.13/Doc.3) et le projet de résolution sur la CMS et les objectifs de 2010 pour la biodiversité (UNEP/CMS/Res.8.7).

13. Avec diverses propositions pour des ajustements à apporter au texte pour le projet de Plan stratégique 2006-2011 de la CMS, le Dr Biber a fait un commentaire sur les préoccupations qui avaient été soulevées au cours de la session plénière du Conseil scientifique au sujet des implications budgétaires du plan stratégique. Il a souligné que le but et les objectifs du projet de plan stratégique n'avaient aucune implication budgétaire directe autre que celles abordées dans la Convention elle-même : toutes les cibles en place étaient liées à des résolutions adoptées dans les réunions précédentes de la Conférence des Parties. Il appartient au Conseil scientifique et à la Conférence des Parties de proposer des mesures dans le cadre du Plan stratégique, et celles-ci auraient des implications budgétaires plutôt que le Plan stratégique lui-même.

14. **Résumé/Action.** Résumant les conclusions de la réunion concernant la question, le président a noté que, pour ce qui est des objectifs du Plan stratégique, le Conseil scientifique était conscient des liens scientifiques existant entre des écosystèmes durables et des modes de vie durables mais qu'une décision sur la formulation elle-même de la disposition serait laissée à la Conférence des Parties. Le Conseil scientifique est également convenu avec l'assertion du groupe de contact que les questions relatives à la coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et la participation d'organisations partenaires étaient adéquatement traitées dans le projet de Plan stratégique. Le Conseil a considéré que le Plan stratégique représentait une clarification significative et utile pour les travaux de la Convention.

3.2 Davantage d'élaboration et adoption du Plan de mise en oeuvre de la stratégie pour le Conseil scientifique

15. En introduisant la question, le président a attiré l'attention sur le document CMS/ScC13/Doc.3, soulignant notamment les principaux développements depuis la douzième réunion du Conseil. Il a exposé brièvement le processus entrepris par le Conseil scientifique suite au mandat qui lui a été confié par la Conférence des Parties à sa septième session « pour élaborer une stratégie sur ses travaux scientifiques et de

conservation, en tenant compte de l'écologie des espèces inscrites sur les listes des Annexes de la CMS ainsi que des facteurs susceptibles de menacer ou de mettre en danger des espèces migratrices, conduisant à des priorités claires en matière d'action et comportant des considérations appropriées de surveillance et d'application de cette stratégie » (Res. 7.12), et a procédé à l'examen de la documentation pertinente.

16. Il a souligné notamment la recommandation du Conseil scientifique à sa onzième réunion pour réunir l'atelier qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 2003 à Edimbourg, Royaume-Uni, au cours duquel il a été conclu que le Conseil scientifique devrait élaborer un Plan d'application de la stratégie dans le cadre général du Plan stratégique de la CMS.

17. Suite à un processus d'harmonisation du projet de Plan d'application de la stratégie du Conseil avec le projet révisé de Plan stratégique, un projet révisé de Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique de la CMS 2006-2011 avait été élaboré. Il a exposé les points saillants du plan et pressé le Conseil de l'examiner soigneusement afin de pouvoir le finaliser à sa présente réunion.

18. La tâche consistant à examiner le projet existant a été confiée au groupe de travail à participation libre créé au titre du point 3.1 de l'ordre du jour pour procéder à l'examen du projet de Plan stratégique de la CMS 2006-2011. Faisant rapport à nouveau à la session plénière sur les travaux du groupe au cours de la session du vendredi matin 18 novembre 2005, le Dr Biber, rapporteur du groupe, a souligné, pour ce qui est du Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique, qu'une fois que le Secrétariat aurait examiné le document, il serait moins nécessaire pour le groupe de contact d'entreprendre une évaluation soignée du texte. Ceci étant posé, un simple ajustement du texte a été proposé et accepté. La version révisée du Plan d'application de la stratégie 2006-2011 figure à l'Annexe II au présent rapport.

19. **Résumé/Action.** En résumé, le président a déclaré que le Plan d'application de la stratégie était un document clé décrivant les travaux prévus pour le Conseil au cours des années à venir. Il serait crucial que le Conseil entreprenne ses travaux d'une manière plus systématique et planifiée à l'avenir. Le Conseil a adopté le plan, notant que l'alignement avec le Plan stratégique était une partie essentielle de sa structure.

3.3 Ressources et méthodes de travail du Conseil scientifique

20. Présentant la question et les documents pertinents, UNEP/ScC.13/Doc.7 et UNEP/CMS/Conf.8.19, le président a noté que le Conseil scientifique avait eu au fil des ans une incidence significative sur les travaux de la CMS malgré son budget très limité. Il a souligné la nécessité de déterminer comment le Conseil pourrait devenir encore plus efficace dans l'accomplissement de sa mission.

21. Dans le débat qui a suivi, il y a eu un consensus pour ce qui est du modus operandi du Conseil sur le fait que le Conseil devrait rester une entité unique et ne doit pas se fragmenter en un certain nombre d'organes régionaux. Un conseiller a noté que certains rapports et documents avaient été publiés en retard en raison du manque d'expérience dans des domaines tels que la correction d'épreuves. Il a estimé que ces aspects du travail du Conseil pourraient être améliorés par l'emploi de conseillers scientifiques régionaux. Reconnaissant qu'une certaine décentralisation des travaux du Conseil était possible, le président a souligné que les conseillers nommés constituaient le fondement des activités du Conseil.

22. Dans ce contexte, le président a informé les conseillers que le Dr. Pierre Pfeffer, conseiller nommé pour les mammifères terrestres, et le Dr Noritaka Ichida, conseiller nommé pour la faune asiatique, n'étaient plus en mesure de servir le Conseil. Reconnaissant leur contribution aux travaux du Conseil, il a proposé de leur adresser une lettre d'appréciation, ce qui a été accepté par le Conseil.

23. Attirant l'attention sur les difficultés liées aux travaux sur les poissons en raison du manque d'expérience scientifique et notant que de nombreuses espèces de poissons, et notamment les espèces de requins, avaient un état défavorable de conservation, le conseiller nommé pour les mammifères aquatiques et les grands poissons a suggéré la nomination par la Conférence des Parties d'un conseiller spécialiste des poissons. Le président a fait observer que la question des poissons avait été débattue au Conseil pendant six ans et qu'il était temps maintenant d'avoir un conseiller nommé pour les poissons.

24. Pendant la session spéciale sur l'Afrique, qui a eu lieu au cours de la treizième réunion du Conseil afin de mieux coordonner les questions de conservation en Afrique, la réunion a approuvé une proposition du président par laquelle le Conseil scientifique recommande à la Conférence des Parties la création d'un poste de conseiller nommé par la Conférence pour la faune africaine. Le titulaire du poste proposé serait chargé de coordonner les activités au sein de la région, garantissant que les projets sont réalisés d'une manière adéquate et veillant à ce que les Parties africaines de la CMS soient correctement servies.

25. **Résumé.** En résumé, le président a noté que le Conseil souhaitait conserver sa structure actuelle et qu'il proposait à la Conférence des Parties que les postes de conseiller nommé pour l'Afrique et de conseiller nommé pour les poissons soient créés. Il a noté la contribution du Dr Pfeffer et du Dr Ichida aux travaux du Conseil.

IV. PETITS PROJETS FINANCES PAR LA CMS

26. Le Dr. Marco Barbieri, administrateur chargé des sciences et des techniques, a fourni un aperçu du Programme des petits projets de la CMS, en insistant sur son futur financement. Il a fourni un bref résumé des questions soulevées dans le document CMS/ScC.13/Doc.4, soulignant qu'à ce jour le programme avait été soutenu avant tout par des retraits provenant des surplus du Fonds d'affectation spéciale de la Convention. Comme ces réserves étaient sur le point de s'épuiser, il était de plus en plus nécessaire de se tourner vers un financement provenant des contributions en cours des Parties à la Convention. En outre, étant donné qu'au moins certains des scénarios budgétaires qui devaient être examinés par la Conférence des Parties ne garantissaient pas la disponibilité des fonds, il était nécessaire d'envisager de s'assurer des ressources supplémentaires par des contributions volontaires.

27. Il a déclaré que les changements de financement anticipés pourraient rendre nécessaire une reconsidération des moyens par lesquels les propositions de projet étaient identifiés et sélectionnés. Une méthode pourrait consister à adopter le mécanisme utilisé par certains accords associés à la CMS, notamment l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique (ACCOBAMS). D'après cette méthode, le Conseil scientifique établirait une liste de projets prioritaires pour adoption par la Conférence des Parties, qui pourrait être utilisée comme base pour essayer de localiser des ressources. Il a été demandé au Conseil scientifique d'étudier le futur statut du Programme des petits projets et la substance de toutes les recommandations à faire à la Conférence des Parties à ce sujet.

28. Dans le débat qui a suivi, il y a eu un consensus sur le fait que le Programme des petits projets constituait un outil essentiel pour l'application des travaux scientifiques et de recherche de la Convention.

29. **Résumé/Action.** Résumant les débats, le président a relevé un certain nombre de conclusions clé : le Programme des petits projets restait une priorité importante pour la Convention et le Conseil scientifique, étant donné notamment l'influence que conférait le financement ; il faudrait tout particulièrement s'assurer que les projets entrepris au titre du Programme des petits projets étaient durables, que ces projets étaient d'une importance particulière pour les pays en développement lesquels, parfois, manquaient des ressources nécessaires pour aborder les questions environnementales ; les projets bilatéraux pourraient être un moyen efficace d'entreprendre des activités de conservation ; dans l'avenir, la sélection des projets devrait continuer d'être effectuée par le Conseil scientifique ; il était nécessaire de mieux faire connaître les réalisations de la CMS afin de démontrer l'intérêt des dépenses pour ces projets ; il faudrait s'efforcer d'entreprendre des travaux conjoints avec d'autres conventions et enfin le Conseil scientifique devrait recommander à la Conférence des Parties de faire en sorte que le Programme des petits projets soit appuyé et que son financement soit assuré par le budget régulier de la Convention plutôt que par des moyens de financement ad hoc.

30. Les propositions de projet soumises à l'examen du Conseil ont été évaluées dans le cadre des groupes de travail taxonomiques qui ont réévalué également la situation des projets approuvés en principe par le Conseil à sa douzième réunion et qu'il n'avait pas encore été possible d'appuyer. Les recommandations des groupes de travail respectifs concernant l'éligibilité et l'établissement de priorités de projet pour leur financement figurent dans les rapports respectifs joints au présent rapport en tant qu'Annexes IV-VII.

V. TACHES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DECOULANT ENTRE AUTRES DE RESOLUTIONS, DE RECOMMANDATIONS ET D'AUTRES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

5.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes d'espèces sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1)

31. Au titre de ce point, le Conseil a examiné les questions non résolues ayant trait au nouveau projet de Plan d'action pour l'oie naine (*Anser erythropus*). En présentant le point, le Dr. Barbieri a déclaré que BirdLife International et un groupe d'experts, sous les auspices de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), avaient entrepris une révision du Plan d'action international 1996 pour la conservation de cette espèce menacée. Cependant les experts participant à cette activité n'avaient pas été en mesure de parvenir à un consensus sur certaines questions, notamment celles concernant les aspects génétiques des oiseaux captifs et relâchés, et avaient recherché l'avis du Conseil scientifique.

32. Commentant cette question, M. Sergey Dereliev, administrateur chargé des questions techniques à l'AEWA, a expliqué que l'oie naine était un lointain migrateur paléarctique se reproduisant dans quatre populations séparées subarctiques et hivernant dans le sud de l'Europe et en Asie. On a découvert que la population suédoise en liberté réintroduite à partir de souches captives contenait des oiseaux hybrides. A un atelier d'experts, à Lammi, Finlande, en avril 2005, on n'avait abouti à aucun consensus sur la façon de traiter cette population ou sur le processus grâce auquel d'autres réintroductions pourraient avoir lieu. Il y avait encore une controverse sur la précision des méthodes utilisées pour détecter l'ADN étranger et dans quelle mesure la présence de très petites quantités de matériel génétique provenant d'autres espèces d'oies représentait un risque pour la population sauvage. Il a été demandé au Conseil de fournir un avis sur un certain nombre d'options relatives à trois questions essentielles : la politique à suivre pour la reproduction captive ; le statut de la population réintroduite en liberté et la modification d'itinéraires aériens.

33. Dans le débat qui a suivi, des conseillers ont attiré l'attention sur les questions politiques qui en découlaient. Cependant, on a très bien senti que le Conseil ne devait traiter lui-même que des considérations scientifiques. Le facteur temps a également été mentionné et un conseiller a suggéré qu'une remise à jour autoritaire du statut des populations sauvages aiderait à fixer le calendrier de toute future intervention. Un conseiller a pensé que la question ne devrait pas être traitée par le Conseil étant donné le manque de renseignements mis à jour et sa nature hautement technique sur laquelle même les experts n'avaient pas été en mesure de parvenir à un accord.

34. Le président a suggéré qu'un petit groupe de travail indépendant conduit par John O'Sullivan, le conseiller nommé par la conférence pour les oiseaux, soit réuni pour examiner la clarté des questions scientifiques et des questions soumises au Conseil dans le but de déterminer si les renseignements présentés suffisaient au Conseil pour faire des observations documentées.

35. Dans le rapport qui a suivi (figurant à l'Annexe III au présent rapport), le groupe de travail a pris en considération le document du Conseil CMS/ScC13/Doc.9 résumant les questions relatives à la conservation de l'oie naine et les nombreuses représentations reçues par la CMS des Parties intéressées, dont un examen indépendant obtenu par le Secrétariat de la CMS d'un généticien renommé dans l'étude de la population. Une méthode prudente a été choisie étant donné les questions scientifiques non résolues.

36. Le groupe avait conclu que la population fennoscandienne sauvage se reproduisant en Norvège ne devrait subir aucune interférence à moins qu'une telle interférence ne devienne inévitable. Tout effort devrait être fait pour conserver ces oiseaux le long de leurs itinéraires aériens traditionnels. Une population captive d'oiseaux de cette source se reproduisant devrait être établie en priorité. Il était également recommandé, étant donné le risque possible de maquillage génétique de la population fennoscandienne sauvage posé par les oiseaux vivant en liberté relâchés à partir d'une souche captive, que cette dernière soit retirée de la vie sauvage. Le groupe n'a pas soutenu l'introduction des oies naines sur des itinéraires aériens où elles n'ont jamais existé naturellement.

37. Des conseillers ont estimé que certains arguments figurant dans le document étaient rédigés dans un langage non scientifique. M. O'Sullivan, qui dirigeait le groupe de travail, a expliqué qu'un certain nombre de

personnes qui avaient fait des commentaires participaient activement à la conservation de l'oie naine et n'étaient pas des scientifiques. Il en avait été tenu compte. Le président a conseillé d'adopter une perspective scientifique claire sur cette question. La nécessité d'un examen continu de la situation a également été soulignée.

38. Le rapport a été bien accueilli par le Conseil. Un conseiller a suggéré que le Conseil recommande une évaluation de la faisabilité de la capture de la population vivant en liberté après une période de captivité, plutôt que de recommander une simple capture. D'autres ont estimé que la recommandation relative à la capture devrait être retenue. Le président a suggéré que le Conseil recommande la capture de la population en liberté existante précédée d'une rapide étude de faisabilité.

39. **Résumé.** En résumé, le président a noté l'approbation du rapport du groupe de travail par le Conseil scientifique. Il a également noté la nécessité d'entreprendre une étude de faisabilité sur les techniques figurant dans le rapport du groupe de travail.

40. Les groupes de travail taxonomiques pour les mammifères aquatiques et les grands poissons, les mammifères terrestres, les oiseaux et les tortues marines ont envisagé des actions concertées pour certaines espèces et certains groupes d'espèces de l'Annexe I conformément aux Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1 et 7.1.

41. Dans son rapport (figurant à l'Annexe IV au présent rapport) le groupe de travail sur les oiseaux a proposé deux nouvelles espèces pour une Action concertée : *Puffinus mauretanicus* et *Calidris canutus rufa*, si elles sont inscrites à l'Annexe I par la Conférence des Parties à sa huitième session. Dans son examen des actions concertées existantes, le groupe de travail a indiqué qu'il avait reçu des mises à jour pour 12 espèces bénéficiant d'actions concertées : grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*), flamants des Andes (*Phoenicopterus andinus* et *Ph. Jamesi*), oie des Andes à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*), grande outarde (*Otis tarda*), courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*), faucon crécerellette (*Falco naumanni*), phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), érismaure à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), oie naine (*Anser erythropus*), fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) et manchot de Humboldt (*Spheniscus humboldti*). Le conseiller pour l'Espagne était le nouveau correspondant pour l'érismaure à tête blanche (*Oxyura leucocephala*). L'adjonction de trois espèces à la liste des espèces bénéficiant d'actions concertées à la septième session de la Conférence des Parties a été le sujet de plans d'action actuellement en préparation auxquels un financement de projet avait été attribué par la CMS : *Platalea minor*, *Eurynorhynchus pygmeus* et *Sterna bernsteini*. Le groupe de travail a noté la valeur de la section oiseaux de l'examen rapide du projet relatif aux espèces bénéficiant d'une action concertée, mais a estimé qu'une mise à jour était nécessaire pour intégrer des données plus récentes.

42. Dans son rapport (figurant à l'Annexe V au présent rapport), le groupe de travail sur les mammifères terrestres a proposé une nouvelle Action concertée pour les mammifères d'Asie centrale et du Caucase, décrite dans une annexe à son propre rapport et située dans le concept plus large de la stratégie de la Convention sur les terres arides. Le groupe de travail a également recommandé une extension de l'Action concertée pour les antilopes sahélo-sahariennes à d'autres espèces de grands mammifères migrants de l'aire de répartition, et une extension de l'Action concertée pour le gorille de montagne à toute l'espèce *Gorilla gorilla*, si elle est inscrite à l'Annexe I. Cette dernière recommandation a suscité un débat sur la question de savoir si le gorille était migrateur. Certains conseillers ont cité des preuves pour indiquer qu'il l'était d'après les critères de la Convention. Le groupe de travail a également recommandé que toutes les espèces figurant actuellement sur la liste d'actions concertées devraient être confirmées. Le groupe a noté que l'examen rapide du projet sur les espèces bénéficiant d'une action concertée constituait un concept intéressant mais n'avait pas réussi dans son application à répondre aux besoins de la Convention.

43. Dans son rapport (figurant à l'Annexe VI au présent rapport), le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et les grands poissons a présenté un examen des quatre espèces existantes bénéficiant d'une action concertée: phoque moine de la Méditerranée, dauphin de la Plata, loutre de mer et loutre du Chili. Le groupe avait noté précédemment un certain nombre de faiblesses dans l'examen rapide du projet sur les espèces bénéficiant d'une action concertée. Les membres du groupe ont été encouragés à adresser des commentaires au Secrétariat.

44. Dans son rapport (figurant à l'Annexe VII au présent rapport), le groupe de travail sur les tortues marines a exprimé son insatisfaction au sujet de la section tortues de l'examen rapide du projet sur les espèces bénéficiant d'une action concertée qui avait omis d'incorporer d'une manière adéquate une documentation examinée par d'autres spécialistes.

45. **Résumé.** Résumant le débat, le président a noté l'approbation du Conseil relative à la révision des listes d'actions concertées et a souligné la nécessité de mesures pour améliorer la conservation de ces espèces.

5.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Recommandations 5.2, 6.2 et 7.1)

46. Le Dr. Barbieri a présenté le document intitulé "Actions concertées, Accords et Actions de coopération – outils opérationnels de la CMS" (CMS/ScC.13/Doc.6), préparé par le Dr. Pierre Devillers, conseiller scientifique nommé par la Communauté européenne. Le document avait été révisé à la lumière des conclusions de la douzième réunion du Conseil qui a eu lieu à Glasgow en avril 2004. Le Dr. Barbieri a souligné la nécessité cruciale d'une approbation commune de ce qu'étaient les Actions de coopération et de la liste de ces actions à réviser pour éliminer toute incohérence existant. Poursuivant l'examen du document, le Dr Devillers a expliqué que dans son concept originel, l'inscription d'une espèce sur la liste des actions de coopération signifiait que, bien que l'élaboration d'un accord pour l'espèce ne soit pas imminent, des mesures étaient à prendre pour cette espèce. Les espèces inscrites pour une recommandation d'actions de coopération exigeaient des efforts de coopération équivalents au moins au contrôle d'actions individuelles et au plus à l'application d'un plan d'action tandis que pour celles inscrites seulement à l'Annexe II et non dans la recommandation pour des Actions de coopération, d'autres étapes devaient être effectuées pour la préparation d'un accord.

47. Dans les débats qui ont suivi, a été soulevée la question de savoir si une espèce pouvait et devait être inscrite sur la liste des actions de coopération à moyen terme comme mesure de sécurité en attendant la conclusion possible d'un accord. Le Dr Devillers a estimé qu'une telle action était possible car le fait d'être sur une liste d'actions de coopération ne signifiait pas nécessairement qu'un accord n'était pas possible. Le Dr Barbieri a suggéré que le manque de compréhension commune des procédures avait été à ce jour le principal obstacle empêchant le développement d'un outil d'action de coopération ayant le même niveau que l'outil Action concertée. Des incohérences dans les termes des raisons d'inscription d'espèces sur les listes avaient conduit à une confusion sur le type de mesures à prendre à cet égard. Par conséquent, il était essentiel de clarifier le concept pour donner aux Parties une indication claire de ce qu'elles cherchaient à réaliser avec l'inscription d'espèces sur les listes et de s'assurer que les actions de suivi étaient en harmonie avec l'inscription sur les listes. Il a souligné la nécessité de maintenir ces zones grises dans un minimum absolu.

48. Un conseiller a suggéré qu'une combinaison d'un mémorandum d'accord et d'un plan d'action pour une espèce particulière pourrait être un outil utile lorsqu'une espèce était menacée. Etant donné qu'un mémorandum d'accord exigeait une administration plus légère qu'un accord, il offrirait une solution plus souple et pourrait avoir un potentiel utile pour des espèces inscrites à l'Annexe I. Un autre conseiller a suggéré qu'il faudrait qu'il y ait à un certain moment une exigence impérative pour finaliser les accords afin d'éviter des situations dans lesquelles l'inscription sur des listes deviendrait difficile à déterminer.

49. Il a été convenu qu'un petit groupe, comprenant le Dr. Devillers, le représentant du Secrétariat et les conseillers nommés par la Conférence, continuerait de se pencher sur la question.

50. Dans son rapport sur les délibérations du groupe de travail, le représentant du Secrétariat a déclaré que le groupe avait examiné la méthode la plus fructueuse en tant que réponse aux principes de la Recommandation 5.2 originelle, Actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II, adoptée par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion qui a eu lieu à Genève en avril 1997. Il était important d'éviter la confusion en ce qui concerne le but d'inclure, dans la liste des espèces bénéficiant d'actions de coopération, une espèce inscrite à l'Annexe II. La composition de la liste actuelle d'espèces bénéficiant d'actions de coopération indiquait qu'une telle confusion s'était produite dans le passé.

51. **Résumé/Action.** En résumé, le président a déclaré qu'il était clair d'après le deuxième paragraphe de la Recommandation 5.2 que la désignation d'une espèce pour une Action de coopération s'adressait à ces

espèces qui ne pouvaient pas raisonnablement devenir l'objet d'un accord pendant la période triennale à venir, mais pour laquelle des mesures de conservation étaient nécessaires. La Recommandation 5.2 donnait mandat au Conseil de préparer une liste des espèces de l'Annexe II exigeant une telle attention spéciale. Cette tâche n'avait pas toujours été effectuée avec suffisamment de rigueur dans le passé. Il pouvait être avantageux de reformuler le deuxième paragraphe opérationnel de la Recommandation 5.2 afin de stipuler que l'inscription sur la liste d'espèces pour Actions de coopération était destinée aux espèces de l'Annexe II qui avaient un état de conservation défavorable et pour lesquelles la conclusion d'un accord n'était pas prévu pendant la période triennale à venir. Il a noté que le groupe de travail avait suggéré que le Secrétariat, en coordination avec les conseillers appropriés, utilise cette clarification du mandat initial pour entreprendre une révision des espèces de l'Annexe II inscrites pour une Action de coopération, utilisant comme base la liste figurant dans la Recommandation 7.1 de la septième session de la Conférence des Parties.

52. Les groupes de travail taxonomiques ont examiné les actions de coopération pour les espèces de l'Annexe II (Recommandations 5.2, 6.2 et 7.1).

53. Dans son rapport (figurant à l'Annexe IV au présent rapport) le groupe de travail sur les oiseaux a présenté des mises à jour pour quatre espèces bénéficiant d'une action de coopération : râle des genets (*Crex crex*), cygne à cou noir (*Cygnus melanocorypha*), caille des blés (*Coturnix coturnix*) et manchot d'Afrique (*Spheniscus demersus*).

54. Dans son rapport (figurant à l'Annexe V au présent rapport), le groupe de travail sur les mammifères terrestres a proposé qu'il soit demandé à la Conférence des Parties de prendre les mesures nécessaires pour établir officiellement une nouvelle Action de coopération pour les chauves-souris d'Afrique. Ceci nécessiterait le placement sur la liste des espèces bénéficiant d'une action de coopération des populations africaines de *Miniopterus schreibersii*, *Otomops martiensseni* et *Eidolon helvum*.

55. Dans son rapport (figurant à l'Annexe VI au présent rapport), le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et les grands poissons a déclaré qu'étant donné qu'un mémorandum d'accord continuait d'exister, le requin baleine devrait être retiré de la liste des espèces bénéficiant d'une action de coopération. Le groupe a également fait savoir que des études étaient effectuées au sud du Chili sur les dauphins d'Amérique du Sud *Cephalorhynchus eutropia* et *Lagenorhynchus australis*, et a pris note de la situation alarmante actuelle des populations d'esturgeons dans les régions de la mer Noire et de la mer Caspienne.

5.3 Autres résolutions et recommandations (non encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)

Résolution 6.2 et Recommandation 7.2 : Prises accidentelles

56. Au cours de la session de l'après-midi du mercredi 16 novembre 2005, la réunion a décidé d'examiner la question des prises accidentelles et notamment le projet de résolution sur les prises accidentelles (UNEP/CMS/Res.8.14) par l'intermédiaire du groupe de travail existant sur les prises accidentelles coordonné par M. Barry Baker, conseiller pour l'Australie.

57. M. Baker a présenté les débats du groupe de travail sur la question au cours de la session du matin du vendredi 18 novembre 2005. Le rapport du groupe figure à l'Annexe VIII au présent rapport. Il a été noté que les prises accidentelles restent une menace clé pour les espèces migratrices dans le monde et que, malgré les efforts importants de conservation à l'échelon national, des pêcheries et des espèces en particulier, la coordination internationale à cet égard restait faible. La nécessité de la reconnaissance par la CMS de la question des prises accidentelles a été soulignée ainsi que la nécessité pour la CMS de trouver les moyens d'aborder ce problème d'une manière efficace et économique qui se concentrerait également sur les espèces migratrices. En ayant à l'esprit ces considérations, le projet de Résolution 8.14 a été soutenu. Le groupe de travail a recommandé également que la résolution prévoie la nomination d'un conseiller spécialiste des prises accidentelles du Conseil scientifique qui pourrait mettre au point une force d'intervention pour étudier plus avant la question des prises accidentelles.

58. **Résumé.** En accord avec une proposition du président, le Conseil scientifique a décidé que le souhait d'un conseiller pour les prises accidentelles soit noté et que M. Baker continue de se pencher sur cette question

entre les sessions. La question serait soulignée à l'attention de la Conférence des Parties et, si elle voulait nommer un conseiller pour prises accidentelles afin de travailler avec le Conseil scientifique, cette initiative serait la bienvenue. Plus généralement, le Conseil scientifique a estimé que la question des prises accidentelles devrait être traitée d'une manière innovatrice, se concentrant en particulier sur l'adoption d'une méthode internationale multi-espèces. Le président a conclu en notant que le Conseil soutenait le projet de Résolution 8.14 sur les prises accidentelles.

Autres résolutions et recommandations en cours d'élaboration

(a) Utilisation durable

59. Au cours de la session de l'après-midi du mercredi 16 novembre 2005, la réunion a décidé d'examiner le projet de Résolution 8.1 sur le développement durable par la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le projet de résolution et les Principes et directives pour l'utilisation durable de la biodiversité d'Addis Abeba (UNEP/CMS/Inf.8.15) qui y sont associés.

60. Au cours de la session de l'après-midi du vendredi 18 novembre 2005, le Dr Michael Donoghue, observateur pour la Nouvelle-Zélande, a fait rapport sur les débats du groupe de travail. Le rapport figure à l'Annexe IX au présent rapport. Etant donné les conflits entre le projet de résolution sur l'utilisation durable et la Convention sur les espèces migratrices, notamment l'Article III paragraphe 5 de la Convention, le groupe de travail a estimé que le projet de résolution ne devait pas être soutenu dans sa forme actuelle.

61. Le président a exprimé sa préoccupation du fait de la réduction du nombre de membres du groupe de travail et a suggéré que le projet de résolution sur l'utilisation durable ne semblait pas être litigieux étant donné que ce projet n'impliquait que peu de changements par rapport à la pratique existante et qu'il considérait que le sujet relatif à l'utilisation d'espèces inscrites aux Annexes I et II de la Convention était effectif étant donné les débats antérieurs au cours de réunions du Conseil scientifique.

62. M. Eric Blencowe (Royaume-Uni) a soutenu cette interprétation notant que les Principes et directives de l'utilisation durable avaient déjà été examinés dans le cadre d'autres accords sur l'environnement. David Morgan du Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES) a confirmé que les Parties à cette convention avaient réfléchi sur la compatibilité de l'accord avec les Principes. Il avait été enfin convenu que le Comité scientifique de la CITES explorerait la question de l'applicabilité des Principes et des directives à la Convention et ferait rapport de ses conclusions à la Conférence des Parties.

63. En réponse, Barry Baker a estimé que la position du groupe de travail devrait être encore examinée car la notion d'utilisation durable des espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS était inappropriée.

64. **Résumé.** La réunion a approuvé le résumé du président sur la position du Conseil scientifique en ce qui concerne cette question : le Conseil scientifique a noté que la résolution soumise par le Secrétariat, le besoin de clarté sur les relations entre les Principes et les directives d'une part et la CMS d'autre part du point de vue scientifique, et le fait que les débats antérieurs avaient porté surtout sur les relations entre les Principes et les directives d'une part et d'autres accords relatifs à la biodiversité d'autre part. Le Conseil scientifique était heureux d'offrir à la Conférence des Parties à la Convention un complément d'avis sur la question entre les sessions, et la question devrait figurer sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil scientifique.

(b) Impact d'origine humaine sur les cétacés

65. Le Conseil a exprimé des doutes sur certains aspects du projet de résolution sur l'impact d'origine humaine sur les cétacés. La proposition souffrait d'inexactitudes grammaticales et d'un manque de clarté. Par conséquent, si la proposition a reçu en principe un large soutien, elle nécessitait vraisemblablement quelques amendements avant d'être soumise à la Conférence des Parties.

(c) *Tortues marines*

66. D'autres recommandations ont été approuvées par le Conseil après un débat sur les travaux des groupes de travail taxonomiques. La Recommandation 8.17 sur les tortues marines a été appuyée par le groupe de travail sur les tortues marines et vigoureusement approuvée par le Conseil.

**VI. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II
DE LA CONVENTION**

(a) *Discussion et évaluation de propositions*

67. Le représentant du Secrétariat a résumé le processus d'examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention. Les propositions avaient été soumises par 14 Parties à la CMS concernant l'inscription d'un total de 25 espèces sur les Annexes I et II. Le Conseil a décidé que les mérites de ces propositions seraient évalués par l'intermédiaire des divers groupes taxonomiques et que les recommandations seraient présentées à la Conférence des Parties pour acceptation ou rejet des propositions en question.

(b) *Conclusions et recommandations à la Conférence des Parties*

68. Les groupes de travail taxonomiques ont examiné toutes les propositions et les ont appuyées telles qu'elles étaient soumises, à l'exception de la proposition d'inscription à l'Annexe I de l'érismature maccoa *Oxyura maccoa*. Là où cette espèce était concernée, le groupe de travail sur les oiseaux a trouvé que l'état de l'espèce n'était pas clair. Un sous-groupe avait été formé pour élucider ce problème. Il était composé de représentants du Kenya, du Secrétariat de l'AEWA, de Wetlands International et du conseiller nommé. Utilisant les dernières données disponibles, le sous-groupe avait déterminé que l'espèce était au bord de l'état Vulnérable. Le groupe a donc recommandé de ne pas inscrire la proposition à l'Annexe I. Il a été noté que l'espèce est l'objet d'un futur plan d'action sous les auspices de l'AEWA qui devrait faire en sorte qu'une attention appropriée pour sa conservation soit concentrée sur elle. Le groupe a également noté que le Conseil pourrait souhaiter revoir la situation à sa prochaine réunion. La réunion a confirmé la recommandation du groupe de travail.

69. Un débat important s'en est suivi au sujet de la proposition pour l'inscription du requin pèlerin (*Cetorhinus maximus*), en relation avec les modalités par lesquelles les estimations de la population avaient été obtenues et en l'absence relative de données sur la population dans l'hémisphère Sud. Le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et les grands poissons a fermement approuvé l'inscription à l'Annexe II. En ce qui concerne l'inscription à l'Annexe I, alors qu'il y avait un vigoureux soutien pour l'inscription des populations de l'hémisphère Nord, il n'en fut pas de même pour les populations de l'hémisphère Sud. Certains membres du groupe étaient en faveur d'une approche prudente en l'absence de données sur la population de l'hémisphère Sud, d'autres estimaient que c'était trop prudent. En l'absence d'un consensus le groupe a renvoyé la proposition pour l'Annexe I à l'ensemble du Conseil pour discussion.

70. Dans la discussion plénière, le conseiller pour l'Australie a noté que la proposition soumise à la Conférence des Parties concernait la totalité de la population de l'espèce et qu'il n'était pas clair que le Conseil puisse recommander l'inscription sur la liste d'une partie seulement de l'ensemble de la population. Le conseiller pour la Communauté européenne a estimé que, d'après la Convention, il était suffisant qu'une partie de la population réponde aux critères d'inscription sur les listes pour permettre l'inscription de la totalité de l'espèce sur les Annexes de la CMS.

71. Le représentant de l'UICN a informé la réunion que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) préparait un rapport sur la révision de l'espèce couverte par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Le requin pèlerin était inscrit sur la liste de l'Annexe I et, dans la révision, il était évalué comme surexploité ou décimé.

72. L'observateur pour le Royaume-Uni a déclaré que, sur la base de la meilleure preuve disponible, l'espèce répondait aux critères d'inscription à l'Annexe I. En réponse, le conseiller pour la Norvège a noté qu'il était difficile de considérer l'espèce comme décimée étant donné que les données de base sur la

population étaient inconnues. En raison de la réduction des échouages, on en avait conclu qu'il y avait surexploitation mais que ceci était plutôt dû, à son avis, à une perte d'intérêt économique pour les pêcheries.

73. Prié d'exprimer son point de vue personnel, le Dr. Perrin, conseiller nommé par la Conférence pour les mammifères aquatiques et les grands poissons, a déclaré que, bien que n'étant pas lui-même un spécialiste de ces espèces, il avait trouvé que le document appuyant la proposition était très minutieux et convaincant. Il approuvait donc la proposition.

74. Le président a noté que la question était complexe et a suggéré qu'il aurait une discussion séparée avec le conseiller nommé pour les mammifères aquatiques et les grands poissons.

75. **Résumé.** Faisant rapport sur ces discussions avec le conseiller nommé pour les mammifères aquatiques et les grands poissons, le président a suggéré ce qui suit:

- (a) Que le Conseil scientifique appuyait l'inscription du requin pèlerin aux Annexes I et II;
- (b) Que le Conseil scientifique notait que la Convention permettait que lorsqu'une population était menacée, toute l'espèce pouvait être inscrite aux Annexes;
- (c) Que le Conseil scientifique notait qu'il n'y avait pas de données de bases réelles sur la population de l'espèce à l'échelon mondial;
- (d) Que le Conseil scientifique avait fait une série de commentaires soulignant le besoin de données et de renseignements plus précis, mais que le point de vue de la majorité était encore en faveur d'une inscription sur les listes; et
- (e) Que le Conseil scientifique examinerait la pertinence du principe de précaution à une de ses futures réunions.

76. Le Conseil a appuyé le résumé du président.

77. Quant à la proposition d'inscription de la totalité de l'espèce *Gorilla gorilla* à l'Annexe I, elle a reçu le soutien du groupe de travail sur les mammifères terrestres. Au cours de la discussion plénière, le conseiller pour les Pays-Bas a exprimé des doutes quant à l'état migratoire actuel de l'espèce. L'observateur pour l'UICN a exprimé des considérations similaires. En réponse, plusieurs autres participants, dont les conseillers pour la Belgique, le Congo, la République démocratique du Congo et le Nigeria, ainsi que les observateurs pour le Burundi et le Royaume-Uni, ont confirmé l'état migratoire de l'espèce, notamment en relation avec les mouvements transfrontaliers des animaux. En conclusion, la réunion a soutenu la proposition telle qu'elle était soumise.

VII. PROGRES SUR D'AUTRES QUESTIONS EXIGEANT L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

7.1 Nouveaux accords possibles (y compris mémorandums d'accord et plans d'action)

78. M. Nick Williams, chef inspecteur de la vie sauvage, ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, a présenté les conclusions d'une étude de grande envergure proposée à la douzième réunion du Conseil à Glasgow en 2004, identifiant les menaces envers les rapaces migrateurs et présentant des renseignements sur leurs habitats et leurs itinéraires. Le but de l'étude avait été de déterminer si un accord international pour la conservation des rapaces pouvait être élaboré sous les auspices de la CMS couvrant la région Afrique-Eurasie. S'il était approuvé par le Conseil scientifique, un projet de document serait élaboré et une esquisse de budget serait préparée en conséquence. Suite à un processus d'appel d'offres, une société avait été choisie pour effectuer l'étude et un petit groupe de direction avait été mis sur pied sous la direction de David Stroud (JNCC) et John O'Sullivan, conseiller pour les oiseaux nommé par la Conférence.

79. Un rapport de situation avait été préparé avec l'aide de la grande base de données sur les oiseaux du monde de BirdLife International, et les besoins de chaque espèce en matière de conservation identifiés. La conclusion clé du rapport montrait que 10 espèces de rapaces avaient un état de conservation défavorable au niveau mondial. Il notait une perte massive d'habitats pour de nombreuses espèces. Heureusement, il avait été trouvé que les rapaces étaient peu sensibles à la grippe aviaire et n'étaient probablement pas porteurs ou vecteurs du virus. Il y avait peu de connaissances détaillées sur les populations et les habitats des rapaces dans

une grande partie de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique. Bien que des rapaces fussent inscrits aux Annexes I et II, il y avait un manque général d'attention pour leur conservation et des mesures étaient à prendre rapidement. Il avait également fait savoir au Conseil que le Royaume-Uni proposait d'accueillir une réunion intergouvernementale qui pourrait également se tenir dans un des Etats de l'aire de répartition et pas nécessairement au Royaume-Uni.

80. **Résumé.** En résumé, le président a remercié le Royaume-Uni pour son initiative relative aux oiseaux de proie ainsi que pour sa proposition de poursuivre les débats avec les Parties intéressées.

81. Plusieurs propositions pour de nouveaux accords ont été avancées au cours des débats sur les travaux des groupes de travail taxonomiques.

82. Le Conseil a appuyé une proposition émanant du groupe de travail sur les oiseaux qui prévoyait l'élaboration de deux accords, le premier concernant les oiseaux des prairies d'Amérique du Sud et le second les flamants des Andes.

83. Un certain nombre de nouveaux accords possibles ont fait l'objet d'un débat dans le contexte du rapport du groupe de travail sur les mammifères aquatiques et les grands poissons. La Recommandation 8.15 concernant les dugongs conduirait à l'élaboration d'un mémorandum d'accord et il a été noté que l'élaboration future d'un tel accord justifierait le retrait de l'espèce de la liste des espèces désignées pour des actions de coopération au titre de la CMS. De même, la Recommandation 8.19 conduirait à un mémorandum d'accord concernant les cétacés dans le Pacifique. Les deux recommandations ont été approuvées par le Conseil. Le Conseil a également été informé des efforts effectués par l'Australie et les Philippines visant à approuver un mémorandum d'accord ou un plan d'action régional sur les requins baleines. La question concernant une possible synergie entre un tel accord et la Recommandation 8.16 relative aux requins migrateurs a été débattue.

84. **Résumé.** En résumé, le président a remercié l'Australie et les Philippines de leurs travaux. Il a noté l'appui du Conseil pour les Recommandations 8.15 et 8.19.

85. Les débats sur la possibilité d'accords relatifs à la conservation des esturgeons et à l'impact d'origine humaine sur les cétacés se sont avérés un peu plus controversés. Le groupe de travail sur les mammifères aquatiques et les grands poissons a fait état de l'intérêt de l'Allemagne pour la conclusion d'une certaine forme d'accord au titre de la CMS visant à protéger les esturgeons. Des débats ultérieurs du Conseil scientifique ont révélé une inquiétude concernant une possible synergie avec des accords existants. En outre, le Dr. Morgan de la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES) a suggéré que l'incapacité actuelle de protéger correctement l'esturgeon résultait en premier lieu du manque d'application des obligations existantes plutôt que d'un manque d'accord. La CMS pourrait être à même d'apporter une contribution plus utile en s'efforçant d'accroître la prise de conscience en ce qui concerne les problèmes de conservation des esturgeons parmi les consommateurs, dans les pays développés, des produits dérivés. Toutefois le Conseil a noté l'urgente nécessité de mesures et a demandé au Secrétariat de trouver des moyens efficaces en liaison avec le Secrétariat de la CITES.

7.2 Cible 2010 sur la biodiversité

86. En présentant le point, le Dr Barbieri a noté les rôles importants joués par la Convention sur la diversité biologique, le Centre mondial de la surveillance de la conservation de la nature (CMSC) et la Convention sur les zones humides d'importance internationale, notamment comme habitat des oiseaux d'eau, (Convention Ramsar) dans la mise au point d'indicateurs relatifs à l'objectif 2010, et a souligné que la méthode adoptée par la Convention Ramsar pour la mise au point d'indicateurs était comparable à celle suivie par la CMS.

87. Attirant l'attention sur les indicateurs relatifs à deux espèces particulièrement significatives pour la CMS, à savoir l'Index de la Planète vivante (LPI) et l'Index de la Liste rouge (RLI), il a souligné que ces indicateurs utilisés avec d'autres renseignements sur les tendances des espèces seraient particulièrement précieux pour l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial pour atteindre l'objectif 2010 pour la biodiversité.

88. Les questions sur lesquelles l'attention s'est portée dans les débats qui ont suivi étaient la nécessité de planifier, au delà de l'année cible 2010, le lien avec d'autres conventions à l'échelon scientifique et la nécessité d'établir la contribution actuelle de la CMS à l'objectif 2010 ainsi que de déterminer comment la Convention pourrait continuer d'apporter sa contribution au delà de 2010.

89. **Résumé/Action.** Pour ce qui est du document UNEP/CMS/Res.8.7 relatif aux objectifs 2010 pour la biodiversité, le Conseil scientifique a donné son soutien à la résolution et décidé de recommander un amendement au texte conformément aux recommandations du groupe de contact et aux commentaires supplémentaires du représentant du Maroc. En résumé, le président a noté que l'amendement proposé servait à clarifier le sens des dispositions et à éliminer les contraintes inutiles imposées aux activités de la CMS.

7.3 Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) et Plan de gestion de l'information de la CMS

90. Se référant au document UNEP/CMS/Conf.8.12, le Dr Francisco Rilla, administrateur du Secrétariat de la CMS chargé de l'Information et des moyens d'action, a fait un exposé sur l'évaluation du Registre mondial des espèces migratrices (GROMS) qui avait été entreprise conformément à la Résolution 7.8 de la Conférence des Parties. L'examen avait porté sur la qualité de l'information stockée dans GROMS, sa cohérence, son accessibilité et sa compatibilité avec d'autres systèmes d'information.

91. Le Dr. Rilla a expliqué la méthodologie de l'examen. Il a noté que, d'après les résultats de l'évaluation, la base de données GROMS devait s'acheminer vers sa phase de finalisation pour laquelle 18 mois environ étaient considérés comme nécessaires. Les conclusions de l'examen indiquaient qu'il serait important pour le Conseil scientifique de nommer parmi ses membres un comité scientifique et technique pour évaluer les techniques, la qualité et l'avenir de GROMS. Des spécialistes des groupes taxonomiques devraient se réunir pour juger de la qualité de l'information emmagasinée. Aussi importants seraient les efforts pour assurer que les données répondent aux besoins de la CMS mais qu'elles soient aussi disponibles dans une gamme de formats pour servir d'autres institutions, y compris l'Académie.

92. Dans les débats qui ont suivi, le président a exprimé sa gratitude envers le gouvernement allemand pour son aide. Le conseiller pour l'Allemagne a noté qu'il y avait encore des insuffisances dans GROMS et qu'il devrait être plus convivial. Attirant l'attention sur l'apparente rivalité entre GROMS et le Système de gestion de l'information de la CMS, il a souligné que les deux systèmes devraient se compléter mutuellement. Il a également rappelé qu'au cours d'une récente réunion à Bonn, de nombreux pays en développement avaient manifesté leur préférence pour recevoir des renseignements sur disques compacts car ils avaient des difficultés à accéder à Internet dans leur pays. Le conseiller pour la Pologne a déclaré que son pays coopérait avec sept autres pays sur un projet concernant les chauves-souris et a noté que la Lituanie serait heureuse de coopérer avec GROMS.

93. Le représentant du Secrétariat a indiqué que le Secrétariat aurait fait rapport à la Conférence des Parties de la disponibilité du Conseil à fournir des directives pour le futur développement de GROMS par l'intermédiaire du Comité scientifique de GROMS. Le président a convenu que les membres du bureau devraient avoir des connaissances scientifiques solides.

94. **Résumé/Action.** Le Conseil scientifique a noté le projet de Résolution 8.9. Il a souligné la nécessité d'une synergie entre GROMS et le Système de gestion de l'information de la CMS, y compris la création d'un bureau pour diriger les développements à venir et la nécessité pour les travaux du Conseil scientifique d'être étayé par des données et des renseignements précis et à jour.

7.4 Evaluations et rapports d'intérêt pour la CMS (Millennium Ecosystem Assessment, Rapport GEO-4, Global Biodiversity Outlook)

(a) GEO-4

95. M. Munyaradzi Chenje, coordinateur régional africain de la Division de détection précoce et d'évaluation du PNUE, a fait un exposé sur les travaux relatifs à l'Aperçu sur l'environnement mondial, et a résumé les progrès accomplis vers la production du rapport Aperçu-4 sur l'environnement mondial : Environnement pour le développement, ou GEO-4, qui devrait être lancé en septembre 2007. Il a déclaré que

l'Aperçu sur l'environnement mondial, dont les travaux intéressaient une large gamme d'organisations gouvernementales, non gouvernementales et privées ainsi que le grand public, jouait un rôle majeur dans l'analyse et la sensibilisation concernant les causes et les impacts des changements de l'environnement. GEO-4 fournirait une vue générale de l'état de l'environnement mondial, dont les tendances majeures, les dimensions humaines et le réseau de liens ainsi qu'un aperçu de l'avenir.

96. En ce qui concerne les liens entre GEO-4 et la CMS, il a déclaré que la CMS avait la possibilité de participer au processus d'examen. En outre, GEO-4 serait une source utile de données pour la CMS, et une collaboration à long terme entre GEO et la CMS serait profitable aux deux parties.

97. A la fin de la session du matin du vendredi 18 novembre 2005, Elizabeth Migongo-Bake, administratrice chargée du Programme de la Section GEO de la Division de Détection précoce et d'Evaluation (DEWA) et le correspondant du PNUE pour les liens concernant les accords multilatéraux sur l'environnement de GEO a fait un exposé sur le portail de données de GEO en tant que source importante pour la CMS de données sur les espèces migratrices. Elle a fait des commentaires à l'aide d'un vidéo clip sur la versatilité de l'outil pour la création de cartes, de graphiques et de diagrammes à partir de bases de données existantes qui pourraient améliorer l'élaboration de rapports sur les tendances des situations et les indicateurs sur les variables ayant trait aux espèces migratrices. Elle a ajouté qu'un partenariat entre GEO et la CMS pour traiter les lacunes dans les données à ce sujet serait bien accueilli par le PNUE en tant qu'élément important dans le processus de renforcement des liens entre le processus GEO et la CMS et notamment dans le processus actuel de GEO pour l'élaboration de GEO-4. Finalement, elle a remercié le Secrétariat de la CMS pour avoir accueilli à Bonn en octobre 2005 la première consultation GEO d'accords multilatéraux sur l'environnement, à laquelle participaient les représentants de divers accords multilatéraux sur l'environnement.

98. Le président s'est félicité de l'exposé et a noté le lien entre le Portail de données de GEO et GROMS, ainsi que l'importance d'un travail conjoint. Il a déclaré que le Conseil scientifique de la CMS, sous la direction du Secrétariat, était prêt à appuyer des initiatives qui seraient bénéfiques à GEO et à la CMS pour améliorer la qualité des données scientifiques et la gestion des connaissances s'y rapportant.

99. **Résumé.** Le président, au nom du Conseil, s'est félicité de l'exposé et a noté que le Conseil avait donné à cette initiative un appui total et qu'il était prêt à aider à l'élaboration du projet final.

(b) *Millenium Ecosystem Assessment*

100. Le président a fait un exposé des résultats du 'Millenium Ecosystem Assessment' intéressant particulièrement la CMS. Il y avait eu au cours des dernières années une modification accélérée et sans précédent des écosystèmes et un grand accroissement du taux d'extinction des espèces. Ces changements avaient eu des conséquences significatives pour le bien-être de l'humanité, par exemple, un déclin considérable de l'accès aux services de l'écosystème, et une large proportion de la population de la planète souffrait de malnutrition. La dégradation des écosystèmes des terres arides était particulièrement inquiétante.

101. Les futures prévisions dénonçaient une modification permanente et croissante, notamment dans les prairies et les forêts tropicales et subtropicales. Le changement de climat devenait primordial en tant que facteur directeur de la perte de la biodiversité et des modifications des écosystèmes. La CMS devait se montrer claire quant à son rôle et sa contribution dans cette question clé.

102. **Résumé.** Le président a noté la pertinence particulière de ces deux exercices de collecte de l'information pour ses travaux, les deux fournissant des renseignements clé sur le contexte.

7.5 Impact des changements climatiques sur les espèces migratrices

103. Le Dr. Ian McLean, JNCC, a présenté une étude sur l'impact du changement de climat sur les espèces migratrices préparée par le gouvernement du Royaume-Uni (ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales) mise à la disposition du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties sous la cote UNEP/CMS/Inf.8.19. Présentant les principales conclusions du rapport, il a attiré l'attention sur la vulnérabilité des habitats et des espèces pour ce qui est des conséquences directes et indirectes de modifications sans précédent du climat mondial, sur les raisons pour lesquelles les espèces migratrices

couraient des risques particulier et ce qui pouvait être fait à l'échelon mondial (y compris par la CMS) pour atténuer les effets du changement de climat. Il a noté les liens avec le projet de Résolution 8.13 sur le changement de climat et les espèces migratrices qui fera l'objet d'un examen par la Conférence des Parties à sa huitième session.

104. Dans le débat qui a suivi, on a surtout traité de l'impact du changement de climat sur l'aptitude des espèces et des habitats à s'adapter à d'autres changements de l'environnement, du rôle de la CMS pour aider à minimiser la gamme d'autres menaces à la survie des espèces et de la nécessité d'apprendre à partir d'exemples positifs comment les espèces et les habitats s'étaient bien adaptés aux changements climatiques.

105. **Résumé.** En résumé, le président a remercié le Dr. McLean pour son rapport et le Royaume-Uni pour avoir pris cette initiative importante. La Conseil a appuyé le projet de Résolution 8.13.

7.6 Espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies

106. En examinant ce point les conseillers avaient été saisis auparavant des documents suivants : CMS/ScC.13/Inf.11; CMS/ScC.13/Inf.12; et CMS/ScC.13/Inf.13. Dans son introduction, le président a souligné la nécessité d'identifier les travaux ayant trait aux maladies auxquels le Conseil pourrait apporter sa contribution. Un conseiller a exprimé sa déception au fait qu'un groupe de travail, qui avait été désigné pour travailler sur les maladies deux ans plus tôt par la douzième réunion du Conseil à Glasgow, semblait avoir eu une activité limitée, tandis qu'un autre a souligné le fait que les débats à Glasgow avaient surtout porté sur les oiseaux. Comme réponse, il a été suggéré que le Conseil prenne maintenant des mesures pour réactiver le groupe de travail créé à Glasgow.

107. Le représentant du Secrétariat a noté l'importance du problème de la grippe aviaire et fait rapport sur les initiatives prises dans ce contexte à la CMS et dans d'autres organisations telles que l'AEWA et la Convention Ramsar, notamment la constitution d'un groupe d'étude sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. Des résolutions sur la grippe aviaire avaient été prises à la récente troisième session de la réunion des Parties à l'AEWA et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention Ramsar. Il a suggéré qu'une résolution soit préparée en fonction du contexte de la CMS. Un conseiller a fait valoir, pour ce qui est de la grippe aviaire, qu'il était très difficile de distinguer l'information de la désinformation et a souligné en conséquence la nécessité de déterminer ce qui constituait une bonne information et son origine. Le représentant du Secrétariat a rappelé les préoccupations exprimées dans les organisations s'occupant des oiseaux migrateurs au sujet de l'insuffisance des connaissances scientifiques sur la question et a observé que, bien qu'il exista un grand nombre de renseignements sur les oiseaux migrateurs, il y avait très peu de renseignements sur le rôle des oiseaux dans la transmission des maladies telles que la grippe aviaire. On savait que cette dernière existait parmi les oiseaux sauvages mais le rôle joué par les oiseaux migrateurs dans sa propagation était inconnu.

108. Le conseiller pour le Kenya a déclaré que l'Afrique était très inquiète de la menace présentée par la grippe aviaire. Notant les conclusions selon lesquelles les canards étaient porteurs du virus de la grippe aviaire, il a informé la réunion que le Kenya avait créé un groupe d'étude sur la grippe aviaire, ajoutant qu'il était nécessaire d'observer de près les oiseaux migrateurs afin d'obtenir des renseignements qui pourraient aider à traiter la menace. Il a pressé les pays développés à chercher les moyens d'aider les pays en développement à faire face à la menace. Il a également noté que les scientifiques n'avaient que depuis peu commencé à débattre de la question des oiseaux migrateurs comme vecteurs de maladies.

109. Le président a proposé qu'un groupe de travail soit créé, conduit par M. Ward Hagemeyer et le Dr. Roberto Schlatter (conseiller nommé pour la faune néo-tropicale), chef des Réseaux écologie et biodiversité de Wetlands International, pour rédiger une résolution sur les espèces migratrices et sur la grippe aviaire hautement pathogène à soumettre à la Conférence des Parties. Le groupe de travail a présenté ensuite un projet de résolution destiné à être examiné par le Conseil (il figure à l'Annexe X au présent rapport).

110. Dans son introduction au projet de résolution, M. Hagemeyer a expliqué que l'occasion avait été saisie, dans un long préambule, de résumer l'état des connaissances actuelles sur la grippe aviaire. De nombreux pays, a-t-il ajouté, avaient connu des difficultés pour déterminer leur propre situation et pour y répondre en conséquence. Les recommandations dans les paragraphes opérationnels portaient sur un certain

nombre de questions clé dont les besoins en matière de connaissance, le choix de la stratégie, le financement et l'engagement de la CMS.

111. **Résumé/Action.** Le Conseil a reconnu l'importance de la question et a donné son approbation de principe au projet de résolution, compte tenu de l'observation du président selon laquelle la table ronde à venir offrirait l'occasion de faire des commentaires plus précis. En résumé, le président a noté également le risque pour la santé humaine et animale. Cependant, le risque pour la santé des espèces migratrices avait tendance à être écarté et il était nécessaire de procéder à des recherches effectives et à une analyse des risques pour aider à établir des priorités pour des mesures générales et spécifiquement pour les espèces migratrices le long de leurs itinéraires de migration.

7.7 Obstacles artificiels à la migration et autres menaces envers les espèces migratrices et leurs habitats

112. N'ayant à faire état d'aucun progrès significatif sur cette question, et étant donné les contraintes de temps, le président a décidé de reporter l'examen de cette question à une réunion ultérieure.

7.8 CMS Thesis Award

113. Le Dr. Francisco Rilla a présenté le Prix de thèse de la CMS qui avait été attribué pour la première fois en 2005. Ce prix avait été financé par le National Geographic d'Allemagne et la Lufthansa, et visait à récompenser l'auteur de la meilleure thèse de doctorat élaborée au cours de ces dernières années sur la question des espèces migratrices. Les huit meilleurs participants ont été mentionnés individuellement et on a noté que le prix serait donné à la cérémonie d'ouverture de la huitième session de la Conférence des Parties, le 20 novembre 2005. Le président a noté que le processus de sélection avait été très productif, notamment en raison du fait qu'il avait permis de multiplier les contacts entre la CMS et la communauté des chercheurs.

VIII. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

114. M. Barry Baker, représentant de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), a attiré l'attention sur le document d'information UNEP/CMS/Inf.8.14.4 qui donnait une mise à jour des travaux d'ACAP. Il a fait savoir que deux réunions fructueuses avaient été tenues à Hobart, Australie, et que le nombre de Parties à l'accord était de huit, avec l'adhésion de la France et du Pérou. Le président a remercié M. Baker pour le rapport et a également remercié l'Australie pour son soutien constant à l'accord.

115. Le représentant de l'AEWA a exposé brièvement les progrès accomplis depuis la dernière réunion du Conseil. Le Comité technique s'était réuni à Maurice et avait suggéré un certain nombre de questions pour examen à la réunion des Parties tenue au Sénégal en octobre 2005, y compris les définitions des populations biogéographiques d'oiseaux d'eau et le déclin à long terme de populations d'oiseaux d'eau. Il y avait 52 Parties à l'accord représentant 45 pour cent des Etats de l'aire de répartition. Le président a noté les progrès satisfaisants effectués par l'AEWA.

116. Le Dr. Colin Limpus, au nom du président du Comité consultatif du Mémorandum d'Accord sur les tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du sud-est (IOSEA), a donné un bref aperçu des travaux récents et des activités envisagées. Le champ des activités avait été étendu pour inclure plusieurs pays de l'Asie orientale et l'aide de divers pays signataires et celui de la CMS avait renforcé le secrétariat à Bangkok. L'accent avait été mis principalement sur les communications, y compris la mise en œuvre d'un site Web interactif efficace et la désignation de 2006 comme Année de la tortue. Une étude devait être entreprise sur les impacts du tsunami de 2004 sur les communautés côtières, et sur les différents aspects de l'environnement, y compris les tortues marines et leurs habitats.

117. Le Dr. William Perrin, représentant la Commission baleinière internationale, a fait un rapport sur la réunion de 2005 du Comité scientifique de la Commission baleinière internationale (Ulsar, Corée, 30 mai-10 juin 2005), donnant un résumé des délibérations et des mesures concernant les espèces de cétacés inscrites aux Annexes I et II de la CMS et d'autres questions d'ordre général à ce sujet. La réunion avait été saisie d'un

rapport détaillé préparé par le Dr Perrin (CMS/ScC13/Doc.10). Le président a bien accueilli le rapport et a remercié le Dr Perrin de ses efforts constants pour assurer la liaison entre le Conseil et le Comité scientifique de la CBI.

118. Le WDCS a fait une proposition pour un meilleur partenariat entre la CMS et le WDCS. Comme indiqué dans le document CMS/ScC.13/Inf.10, par un Accord de partenariat officiel avec la CMS, le WDCS entendait développer un programme de travail commun pour harmoniser les activités du WDCS avec le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS afin de maximiser l'efficacité du WDCS, de la CMS, de ses accords et mémorandums d'accord. Pour rendre cela efficace, le WDCS a proposé la création d'un groupe de travail permanent WDCS à l'appui de la recherche des priorités de conservation de la CMS concernant les cétacés, afin d'établir des priorités de projet à soumettre à la CMS comme contribution au Plan stratégique 2006-2011 de la CMS. Le groupe de travail chercherait également à augmenter la masse de renseignements dans les processus officiels de la CMS par l'intermédiaire du conseiller scientifique nommé par la CMS pour les mammifères aquatiques et les grands poissons.

119. Le WDCS a recherché l'approbation du Conseil pour l'Accord de partenariat entre le WDCS et la CMS lequel permettrait au WDCS de partager ses sources de renseignements scientifiques avec la CMS ; l'approbation de la proposition de créer un groupe de travail permanent WDCS en soutien de la recherche et des priorités de conservation de la CMS concernant les cétacés (WGCP) pour mettre au point les contributions du WGCP au programme de travail commun, qui appuieraient les priorités concernant les cétacés dans le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS ; l'accord pour procéder à l'examen des progrès accomplis dans la collaboration entre le WDCS et la CMS à ses réunions de 2007 et de 2008. Tous les points ont été examinés par le Conseil.

120. **Résumé.** Le président a exprimé sa satisfaction quant au nombre d'organisations observatrices participant à la réunion du Conseil scientifique mais a souligné qu'il y avait de la marge pour améliorer la liaison et le dialogue entre le Conseil scientifique et les organisations scientifiques qui appuient ses travaux. Il a affirmé que le Conseil scientifique était satisfait des progrès accomplis dans ce domaine. Le Conseil scientifique tenait à bénéficier de l'expérience d'autres organisations et considérait l'interaction avec de telles entités comme fondamentale pour ses travaux. Il s'est tout particulièrement félicité de la proposition du WDCS pour une collaboration renforcée avec le Conseil.

IX. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DDANS LA PERIODE 2003-2005

121. Le président a fourni au Conseil scientifique un premier examen du projet de présentation des activités du Conseil scientifique au cours de la période 2003-2005 qu'il avait l'intention de présenter à la Conférence des Parties à sa huitième session. La présentation portait essentiellement sur trois domaines clé, à savoir, les questions fondamentales relatives à la conservation des espèces migratrices, les actions spécifiques du Conseil scientifique pendant la période triennale et les futurs plans. Il a invité les membres du Conseil scientifique à soumettre des commentaires sur le projet et il a expliqué que la présentation serait finalisée et en aurait fini avec le Secrétariat le 20 novembre 2005.

X. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PERIODE 2006-2008

122. Le représentant du Secrétariat a déclaré que les nominations suivantes avaient été reçues pour les postes de président et de vice-président du Conseil scientifique pour la période 2006-2008 : président, M. John Mshelbwala; vices-présidents, Dr. Colin Galbraith et Dr. Pierre Devillers. Il n'y a pas eu d'autre nomination.

123. Un conseiller a demandé si l'élection des vices-présidents était compatible avec les règles de procédure du Conseil. Le représentant du Secrétariat a répondu que si on acceptait l'interprétation selon laquelle la fonction de vice-président qui était élu, était assumée par deux personnes en alternance comme il se doit, la procédure était alors conforme aux règles du Conseil.

124. Le conseiller pour l'Allemagne a proposé que M. Mshelbwala soit élu président du Conseil et les Prof. Dr. Galbraith et Dr. Devillers vices-présidents. Les nominations ont été appuyées par le conseiller pour la Suisse et la proposition a été votée à l'unanimité. Le Dr Galbraith a exprimé ses remerciements au nom de ses collègues.

XI. DATE ET LIEU DE LA QUATORZIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

125. La date et le lieu de la quatorzième réunion du Conseil a été débattue. Il a été décidé que le Conseil se réunirait entre les sessions à la fin de 2006 ou au début de 2007. Le lieu était encore à décider mais serait probablement les nouveaux locaux du Secrétariat de la CMS à Bonn mis à disposition par la générosité du gouvernement allemand.

XII. AUTRES QUESTIONS

126. Une session spéciale sur les initiatives de la CMS en Afrique a été tenue au cours de l'après-midi du jeudi 17 novembre 2005. La session était présidée par M. John Mshelbwala, conseiller pour le Nigeria et vice-président du Conseil assisté du Dr. Richard Bagine, conseiller pour le Kenya en tant que rapporteur.

127. Le Dr. Roseline Beudels-Jamar de l'Institut royal belge des Sciences naturelles a présenté un rapport sur les progrès d'une action concertée permanente visant à conserver diverses espèces d'antilopes sahélo-sahariennes. Elle a noté que certaines espèces étaient sévèrement menacées mais un soutien de la CMS et du Fonds français pour l'environnement mondial avait servi de catalyseur pour une coordination régionale visant à améliorer la compréhension de l'état des espèces concernées et à amorcer des efforts de conservation, notamment par la translocation d'animaux. Elle a également décrit les mesures spécifiques prises au Niger, au Mali, au Tchad et au Sénégal.

128. Elle a souligné que la conservation des antilopes sahélo-sahariennes était importante non seulement pour les antilopes elles-mêmes mais aussi pour d'autres espèces d'animaux et pour les populations humaines locales. Elle a donné un bref aperçu de nouvelles publications relatives au programme d'actions concertées et il a été noté qu'un projet de rapport de situation mis à jour serait présenté à la Conférence des Parties, auquel des amendements pourraient encore être proposés. Elle a en outre noté que les Etats de l'aire de répartition avaient exprimé le souhait de conclure un mémorandum d'accord sur les efforts de conservation et qu'un premier projet de cet accord serait diffusé l'année prochaine. Les partenariats avec d'autres organisations dans la région, par exemple le Fonds pour la conservation du Sahara, représentaient également des initiatives intéressantes. Se projetant dans l'avenir, elle a souligné que la conservation de la riche biodiversité dans la région sahélo-saharienne exigerait un appui durable et vigoureux de la CMS.

129. Les débats qui ont suivi sur les questions soulevées ont porté essentiellement sur l'impact du tourisme de chasse sur la situation des antilopes sahélo-sahariennes. Le Dr. Beudels-Jamar a noté que le problème était particulier à la région et provenait essentiellement des chasseurs de la région du golfe Persique. Cependant, l'expérience acquise au Maroc suggérait que l'exploitation de l'intérêt commercial pour la chasse pouvait aussi servir comme mécanisme pour la conservation de la faune. Il a été également noté que d'autres facteurs avaient joué un rôle important dans la détérioration de la situation des antilopes sahélo-sahariennes, y compris les conflits militaires, la famine, la pauvreté et la difficulté de faire régner l'ordre sur une zone géographique aussi vaste.

130. Le Dr. Borja Heredia Armada a fait rapport sur le plan d'action pour la restauration du phoque moine de Méditerranée dans l'océan Atlantique oriental. Les efforts de conservation étaient parrainés par la CMS et constituaient une joint venture entreprise par les quatre Etats de l'aire de répartition intéressés, à savoir : Maroc, Mauritanie, Portugal et Espagne. La principale conclusion de l'action concertée était un plan d'action qui avait été finalement approuvé en 2004. Le plan d'action consistait en une histoire naturelle de l'espèce se concentrant sur la situation de sa population et les menaces perçues ainsi que sur un programme de restauration.

131. Le Dr. Heredia a noté que le phoque moine de Méditerranée constituait une espèce sévèrement menacée et a décrit les principales menaces provenant de facteurs naturels et humains. Il a été noté que si les causes historiques de la chute du nombre de phoques, par des prélèvements commerciaux et des persécutions humaines, n'étaient pas des menaces clé à long terme, l'activité humaine sous forme de pêche dans l'aire de répartition restait le problème majeur. Atteindre le but de rétablir le nombre de phoques au point de parvenir à un état de conservation favorable exigerait de multiples mesures, notamment en préservant l'habitat, en améliorant la prise de conscience des pêcheurs locaux et en leur donnant des encouragements financiers pour la protection de l'espèce, en élaborant des protocoles particuliers visant à sauvegarder les phoques et à réglementer la pêche. La CMS pourrait jouer un rôle important en mettant au point des mécanismes pour coordonner et financer des stratégies et des mesures. Le résultat principal du plan d'action devrait être la création d'un réseau de zones spéciales protégées pour le phoque moine. Plusieurs zones potentielles ont été citées et il a été souligné que leur succès dépendrait de l'engagement de ressources financières et humaines adéquates.

132. M. Anthony Michael Hutson de l'Association pour la conservation des chauves-souris du Royaume-Uni a fait un exposé sur les chauves-souris d'Afrique qui avait été préparé en coopération avec l'Accord sur les chauves-souris d'Europe (EUROBATS). Notant qu'il y avait quelque 40 espèces de chauves-souris en Afrique, il a déclaré que l'Union mondiale pour la conservation (UICN) avait effectué une évaluation mondiale des mammifères et dressé des cartes indiquant où se trouvaient les diverses espèces et donnant des renseignements sur les habitats clé des chauves-souris d'Afrique qui comportaient des forêts et des grottes. Le fait que seulement moins de la moitié des espèces de chauves-souris soient en sécurité inquiétait beaucoup les adeptes de la conservation. Les menaces spécifiques envers les chauves-souris comprenaient notamment les perturbations des grottes, les attitudes négatives du public, le fait d'associer les chauves-souris à des maladies et l'électrocution de ces animaux sur les lignes à haute tension. On savait que les chauves-souris effectuaient des migrations sur des distances allant jusqu'à 1,500 kilomètres et que les principales raisons pour ces migrations étaient l'alimentation et la recherche de sites pour la mise bas. En outre, il a déclaré que la prochaine étape pour ce qui est de la conservation des chauves-souris d'Afrique serait la conclusion d'un accord pour les chauves-souris d'Afrique.

133. Ultérieurement, M. Hutson a fourni d'autres renseignements sur la situation des espèces africaines de chauves-souris migratrices, soulignant la nécessité de poursuivre des recherches dans ce domaine. Il a noté l'existence de plusieurs groupes locaux de conservation des chauves-souris en Afrique du Sud en ajoutant qu'ils pourraient servir de modèle pour la création de groupes ailleurs sur le continent. Les efforts de conservation des chauves-souris devraient également profiter du journal African Bat Conservation News d'Afrique du Sud et d'autres publications à venir. Le président a exprimé la gratitude du Conseil scientifique pour la contribution de M. Hutson à ses travaux et résumé les questions clé soulevées, à savoir la nécessité de créer des moyens d'action dans les Etats africains, une meilleure éducation et une plus grande compréhension de la conservation des chauves-souris.

134. Dans les débats sur la question, un conseiller a noté l'importance des chauves-souris pour les écosystèmes. Un autre notant que peu de recherches avaient été effectuées sur les chauves-souris en Afrique, notamment en ce qui concerne les chauves-souris migratrices, a déclaré qu'il fallait accroître la prise de conscience des populations africaines sur ce sujet.

135. Le Dr. Bagine a clôturé la session en résumant les exposés. Il a rappelé le statut « en danger » des antilopes sahélo-sahariennes et la nécessité de trouver une solution au problème, notant avec optimisme les progrès accomplis dans l'utilisation de la translocation comme mesure de conservation. Commentant le Plan d'action pour la conservation des antilopes sahélo-sahariennes, le Dr. Heredia a suggéré qu'il serait bénéfique d'intégrer les travaux du Centre espagnol pour le sauvetage de la faune et de la flore du Sahara dans le plan d'action.

136. En ce qui concerne les phoques moines, le Dr. Bagine a noté qu'il y avait des menaces naturelles et des menaces d'origine humaine qui ne pouvaient être négligées et il s'est félicité des efforts de conservation effectués, dont la coordination des mécanismes mis en place. Cependant, il a noté qu'une protection juridique était nécessaire. En ce qui concerne les chauves-souris, il a souligné qu'il serait utile d'emprunter des idées sur la conservation des chauves-souris à EUROBATS, et il a souligné les problèmes de manque de sensibilisation, de ressources et de connaissances en Afrique, ainsi que la nécessité de mettre en place des moyens d'action

dans la région pour la conservation des chauves-souris. Il était également nécessaire d'établir des partenariats et de déterminer comment les activités pouvaient être coordonnées. Il a fait appel au soutien de la CMS qui pourrait se manifester sous la forme de financements ou de petits projets.

XIII. CLÔTURE DE LA REUNION

137. Suite à l'échange habituel de courtoisies, le président a déclaré la réunion close à 17 h 45 le vendredi 18 novembre 2005.

RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT SUR LE PLAN STRATEGIQUE

Faisant suite à la courte introduction du président du groupe de travail à participation ouverte sur le Plan stratégique de la Convention pendant la première session de la treizième réunion du Conseil scientifique, plusieurs déclarations de conseillers ont expliqué clairement que certaines questions devraient être débattues dans un groupe plus petit. Par conséquent, un groupe de contact a été créé sous la présidence du Dr Richard Bagine, Kenya. Il était chargé de réunir et d'examiner les commentaires sur le Plan stratégique, le SIP du Conseil scientifique et la résolution sur l'objectif 2010. Le groupe s'est réuni la première fois le 16 novembre de 14 h à 15 h. Il y a eu un débat fructueux sur le Plan stratégique. Le 17 novembre de 14 h à 15 h il a été observé un silence utile, car seuls le président, le rapporteur et un participant se sont manifestés. A sa troisième réunion de 18 h 30 à 20 h hier soir le groupe a débattu du SIP et de la résolution sur l'objectif 2010.

Comme conséquence des déclarations faites en session plénière et des questions soulevées pendant la réunion du groupe de contact, les modifications suivantes ont été suggérées pour ce qui est du projet de Plan stratégique de la CMS 2006-2011 comme annexé au document CMS/Res.8.2/Rev.1. Avant de citer les modifications suggérées, je dois attirer l'attention sur le fait qu'il y a en fait deux documents Rev.1 qui paraissent légèrement différer : le groupe de contact a décidé de se référer au plus récent daté du 5 octobre 2005 et suggère à cette réunion qu'il soit renommé Rev.2.

Les premières modifications portent sur le chapitre 3 : "Le rôle de la CMS" dans l'introduction du projet de Plan stratégique. Afin de rappeler que nous appliquons la définition d'espèces migratrices telle qu'elle figure dans le texte de la Convention, nous proposons d'ajouter au paragraphe 13:

"13. Etant donné que les espèces migratrices, *au sens de la définition figurant dans le texte de la Convention*, peuvent être conservées

Le commentaire suivant se réfère aux deux expressions figurant entre les crochets dans l'Objectif (à la p. 7 de la version anglaise). On a estimé que l'expression "moyen d'existence durable" est préférable comme étant une expression normalisée alors que la "durabilité mondiale" ne semble pas en être une. Il appartient aux conseillers de décider si c'est une question scientifique qu'ils souhaitent aborder et de faire une recommandation à la Conférence des Parties.

La modification suivante s'applique à l'alinéa 4.5 "Cibles et étapes" à la p. 8 de la version anglaise. Afin d'être logique, si l'on considère les titres du tableau, le groupe de contact propose d'ajouter "indicateurs": "Cibles, *indicateurs* et étapes".

La dernière modification proposée se réfère au tableau. On a estimé que les questions émergentes comme celles de la grippe aviaire et d'autres maladies ou vecteurs n'avaient pas reçu l'attention qu'elles méritaient dans les objectifs. On a proposé de reformuler l'objectif 1.4 à la p. 13 de la version anglaise comme suit:

Les menaces émergentes et actuelles pour les espèces migratrices et les obstacles à la migration sont identifiés et examinés régulièrement et des directives concernant les mesures appropriées sont mises au point

Quant aux autres commentaires faits par des conseillers sur le projet de Plan stratégique, le président du groupe de travail à participation ouverte sur le Plan stratégique, qui a participé également au groupe de contact, a donné la réponse suivante (dans les cas où il n'a pas répondu en séance plénière lorsque les questions étaient soulevées) à la préoccupation soulevée au sujet des implications budgétaires du Plan stratégique.

"En ma qualité de président du groupe de travail à participation ouverte sur le Plan stratégique, je dois être très clair : le but et les objectifs du projet de Plan stratégique n'ont aucune implication budgétaire autre que celle qui figure dans le texte de la Convention, et

touts les objectifs tels qu'ils sont formulés se rapportent aux résolutions qui ont été adoptées à des sessions précédentes de la Conférence des Parties”.

Le président du groupe de travail à participation ouverte sur le Plan stratégique pourrait avoir à revenir sur cette question pendant la session actuelle de la Conférence des Parties.

Les implications financières découleront de la mise en œuvre!

Maintenant, abordant le SIP dans le doc. CMS/ScC/13/Doc.3, il a été proposé qu'une activité supplémentaire soit insérée sous le titre N° 1.3 à la p. 5 du tableau, qui est l'annexe au doc. CMS/ScC13/3. Dans un soucis de cohérence avec la modification proposée à l'objectif 1.4 du Plan stratégique, il a été suggéré que l'activité suivante soit introduite entre les Nos. 1.3.6 et 1.3.7:

Identifier les menaces émergentes envers les espèces migratrices ainsi que les obstacles à la migration et établir des priorités pour ceux qui doivent être traités par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Le groupe de contact n'a pas retenu d'autre question pour ce qui est des détails du SIP et s'est abstenu d'examiner le SIP ligne par ligne afin de déterminer si le SIP s'intégrait bien dans le Plan stratégique. En fait, cette vérification croisée avait été effectuée sérieusement par le Secrétariat avec l'aide du facilitateur de l'atelier du SIP, le Dr Mike Moser. Cependant, le groupe de contact estime que le Conseil scientifique pourrait fixer des priorités pour les activités proposées notamment en ce qui concerne leurs implications financières.

Puis, un débat animé a eu lieu sur la Résolution 8.7 concernant la CMS et l'objectif de 2010 pour la biodiversité, lequel finalement a conduit à la proposition suivante:

Résolution 8.7

1. *Demande au Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage de continuer à assurer une liaison avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les autres conventions relatives à la biodiversité ainsi qu'avec les institutions pertinentes dans le but d'adopter des indicateurs communs pour les besoins de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage pour mesurer les réalisations concernant l'objectif 2010.*
2. *Supprimé*
3. *Inchangé*



**CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE 2006-2011**

INTRODUCTION

Le présent Plan de mise en œuvre de la stratégie décrit la contribution que fournira le Conseil scientifique de la CMS à l'application du Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011¹, et il constitue ainsi une réponse à la Résolution 7.12 de la COP.

Les fonctions particulières du Conseil scientifique sont définies dans le texte de la Convention et peuvent être résumées comme suit :

- donner des avis scientifiques à la Conférence des Parties, et à tout organe établi aux termes de la Convention, y compris les Accords ;
- recommander des travaux de recherche sur les espèces migratrices et évaluer les résultats desdits travaux de recherche ;
- faire des recommandations à la Conférence des Parties sur les espèces migratrices à inscrire aux Annexes I et II ;
- faire des recommandations à la Conférence des Parties portant sur des mesures particulières de conservation et de gestion à inclure dans des Accords sur des espèces migratrices ; et
- recommander les mesures susceptibles de résoudre les problèmes liés aux aspects scientifiques de la mise en application de la CMS, et notamment ceux qui concernent les habitats des espèces migratrices.

Les travaux du Conseil scientifique contribuent donc au Plan stratégique de la CMS dans son ensemble, notamment par ses deux premiers objectifs qui sont :

1. *Veiller à ce que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur les meilleurs renseignements scientifiques disponibles ; et*
2. *Veiller à ce que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles.*

Cependant, les travaux du Conseil scientifique fournissent également beaucoup de renseignements permettant de mieux prendre conscience des travaux de la Convention (Objectif 3) et ont également besoin d'établir des liens étroits avec les autres instruments de la Convention et avec les Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) et les partenaires (Objectif 4).

Il s'agit du premier plan de mise en œuvre de la stratégie à adopter par le Conseil scientifique et constitue ainsi un changement important vers un mode de travail plus stratégique et plus orienté vers le résultat. Les changements majeurs sont :

1. L'élaboration de plusieurs documents stratégiques révisables visant à résumer les informations-clés pour la prise de décision par la Convention, y compris un examen régulier de l'état des espèces figurant à l'Annexe I.
2. Améliorer l'intégrité scientifique des Annexes de la Convention (taxonomie et achèvement)
3. Attirer davantage l'attention sur les espèces inscrites à l'Annexe 1.
4. Attirer davantage l'attention sur les thèmes concernant la perte et le morcellement des habitats.
5. Renforcer la coopération scientifique entre le Conseil scientifique et les Accords au titre de la CMS et avec les organes techniques des autres conventions.

Toute activité a été conçue pour être mesurable, avec des étapes, pour permettre une évaluation régulière des progrès réalisés. Il est recommandé de présenter les évaluations de la mise en œuvre du présent plan aux 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la COP. Le format de ce Plan de mise en œuvre est organisé autour des quatre Objectifs du Plan stratégique de la CMS avec les actions référencées par rapport aux cibles pertinentes.

¹ Pour planifier pour cette période, certaines activités pour 2004 et 2005 sont également incluses.

OBJECTIF 1 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
VEILLER A CE QUE LA CONSERVATION ET LA GESTION DES ESPECES MIGRATRICES SOIENT BASEES SUR LES MEILLEURS RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES DISPONIBLES

| N°. | Action du Conseil scientifique | Indicateurs, étapes | Cible du Plan stratégique |
|------------|---|---|---------------------------|
| 1.1 | Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour la conservation et la gestion des espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la CMS | | |
| 1.1.1 | Entreprenre des examens scientifiques sommaires des principaux groupes taxonomiques des espèces migratrices, afin de sélectionner les espèces candidates potentielles pour inscription à l'Annexe I (basés sur les critères scientifiques définis dans la Résolution 5.3 de la CMS). Ce processus devrait également clarifier le degré d'achèvement requis pour les populations déjà inscrites totalement ou partiellement sur les listes. Ces travaux devraient être effectués en utilisant le plus possible les compétences du Conseil scientifique. | ScC14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des reptiles aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué | 1.1 |
| 1.1.2 | Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 1.1.1. et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe I (voir Rés. 5.3 de la CMS), mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait devenir la <i>Liste du Conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe I</i> ainsi qu'un document de travail régulier et interne du Conseil scientifique. | ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée | 1.2, 2.1 |
| 1.1.3 | Préparer une liste des espèces inscrites à l'Annexe I classées par priorité devant faire l'objet d'une action concertée, en tenant compte également de la possibilité d'obtenir des résultats de conservation positifs. Inclure dans cette liste un rappel de toutes les actions concertées menées jusqu'à présent par la CMS et autres. Ces informations devraient être intégrées dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> . | ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Liste classée par ordre de priorité approuvée | 2.4 |
| 1.1.4 | Examiner la disponibilité de plans d'action pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, y compris le format, les dates de préparation et d'examen, la source, l'exhaustivité/ adéquation. Inclure ces informations dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> et formuler des recommandations appropriées aux sessions de la COP. | ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Examen achevé et informations intégrées dans le tableau ScC14 Liste classée par ordre de priorité des espèces exigeant des plans d'action approuvés, dates limites et responsables convenus ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Rec. présentée à COP10 | 2.4 |
| 1.1.5 | Préparer de nouveaux plans d'action (classés par ordre de priorité selon l'état de la menace), conformément au format de la CMS, pour la protection et la réhabilitation de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'en faisant pas encore l'objet, afin d'identifier les priorités-clés et d'instituer un cadre pour une action concertée et une évaluation. A défaut de renseignements ou de ressources, une première étape devrait être la préparation d'un rapport d'examen (plan d'action préliminaire (voir Rés. 3.2)) | | 2.4 |

| | | | |
|------------|---|--|---------------|
| 1.1.6 | Entreprandre un examen complet de l'Annexe I pour examen à chaque troisième COP (à commencer par COP9). Cet examen devrait comporter les points suivants : un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour inscription sur les listes ou suppression des listes, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques, si nécessaire. | ScC13 Mandat et procédure pour examen convenus ScC14 Résultats de l'examen étudiés ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC17 Progrès examinés | 2.1 |
| 1.1.7 | A chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, le Conseil scientifique rendra rapport sur l'état des populations (taille et répartition) de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles. Ceci sera réalisé à l'aide d'un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>). Des méthodes seront mises au point pour montrer clairement si l'état de chaque espèce est stable, en augmentation ou en déclin. | ScC14 Méthodologies pour la présentation des rapports approuvées ScC15 Rapport convenu pour présentation à COP9, avec Rec. ScC16 Rapport examiné ScC17 Rapport convenu pour présentation à COP10, avec Rec. | 1.1, 2.2, 4.1 |
| 1.1.8 | Le Conseil scientifique rendra rapport, à chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, sur les mesures concertées prises en faveur de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles, moyennant un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>). | ScC14 Méthodologies pour le système de rapports approuvées ScC15 Rapport convenu pour présentation à COP9, avec Rec. ScC16 Rapport examiné ScC17 Rapport convenu pour présentation à COP10, avec Rec. | 1.1 |
| 1.2 | Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour la conservation et la gestion des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable (espèces de l'Annexe II (Art. IV)) | | |
| 1.2.1 | Effectuer un examen scientifique sommaire par groupe taxonomique afin d'identifier les espèces migratrices et groupes d'espèces dont l'état de conservation est défavorable et profiterait de manière significative des nouvelles actions de coopération de la CMS, y compris les Accords. Ces travaux devraient être effectués en utilisant le plus possible les compétences du Conseil scientifique. | ScC14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des reptiles aquatiques évalué ScC14 Examen des reptiles aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué | 1.1 |
| 1.2.2 | Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 1.2.1 et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères scientifiques d'inscription à l'Annexe II, mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait devenir la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe II</i> ainsi qu'un document de travail régulier et interne du Conseil scientifique. | ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée | 1.2, 2.1 |
| 1.2.3 | Développer et maintenir une vue d'ensemble de tous les accords, initiatives régionales et autres actions/initiatives de coopération entrepris sous les auspices de la CMS et autres en faveur des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Cela devrait devenir le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> et ainsi servir de document de travail pour le Conseil scientifique. | ScC13 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Premiers ajouts au tableau approuvés ScC16 Tableau examiné et actualisé | 1.2 |
| 1.2.4 | Effectuer un examen complet de l'Annexe II qui sera soumis à chaque troisième COP (à commencer par COP10). Cet examen devrait comporter les points suivants: un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour l'inscription ou la suppression d'espèces, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques, si nécessaire. | ScC15 Mandat et procédure pour examen convenus ScC17 Résultats de l'examen étudiés et Rec. présentée à COP10 | 2.1 |

| | | | |
|------------|---|--|---------------|
| 1.2.5 | Développer un programme révisable d'examens ciblés sur les résultats de l'efficacité des Accords de la CMS et d'autres actions de coopération pour la conservation des espèces inscrites aux Annexes I et II. Ceci devrait également comporter l'examen de toute initiative pour lancer une action de coopération qui stagne depuis plus de 3 ans. Suivant l'étude des résultats de ces examens, présenter des recommandations aux sessions de la COP pour leur renforcement et l'amélioration des synergies. | ScC13 Mandat et liste des examens convenus ScC14 50% des examens achevés et évalués par le Conseil scientifique ScC15 Tous les examens achevés et évalués par le Conseil scientifique. Rec. présentée à COP9 | 2.5 |
| 1.3 | Veiller à ce que les meilleurs renseignements soient disponibles pour identifier et évaluer les principales menaces à l'égard des espèces migratrices | | |
| 1.3.1 | Examiner les résultats des travaux scientifiques sur les changements climatiques réalisés sous les auspices d'autres organes, de même que par les Parties contractantes. Evaluer la pertinence et l'importance de ces travaux pour la conservation des espèces migratrices et les objectifs de la CMS (Rec. 5.5). | ScC12 Mandat pour l'examen convenu ScC13 Examen étudié et Rec. soumise à COP8 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.2 | Examiner les impacts de la chasse (prélèvement) sur les espèces migratrices, notamment : mammifères marins/grands poissons, tortues marines, grands mammifères terrestres et oiseaux, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS. | ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.3 | Examiner les impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, grands poissons marins, tortues marines et albatros/pétrels, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS. | ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.4 | Examiner les impacts de la perte, du morcellement et de la dégradation des habitats sur les espèces migratrices dans les milieux terrestres et côtiers (en particulier les zones humides, forêts, prairies et zones arides) afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS. | ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. soumise à COP10 | 1.4, 2.6, 2.7 |
| 1.3.5 | Examiner les impacts des obstacles à la migration sur les espèces migratrices (voir objectif opérationnel 3.4). | ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. soumise à COP9 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.6 | Examiner les impacts de la pollution (y compris la pollution pétrolière – voir Rés. 7.3), des maladies et des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS. | ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. soumise à COP10 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.6 bis | Identifier les menaces émergentes envers les espèces migratrices et établir des priorités pour ceux qui doivent être traités par la CMS | ScC14 Méthodologies approuvées ScC15 Rapport soumis à COP9 ScC16 Examen préparé ScC17 Rapport. soumis à COP10 | 1.4, 2.6 |
| 1.3.7 | Identifier (par les plans d'action décrits sous l'objectif opérationnel 1.3) les réseaux des sites importants pour les espèces bénéficiant d'une action concertée dans l'ensemble de leur aire de répartition (voir objectif opérationnel 1.2). | ScC13 Méthodologies approuvées ScC15 Sites importants identifiés pour >50% des espèces inscrites à l'Annexe I ScC17 Sites importants identifiés pour >90% des espèces inscrites à l'Annexe I | 2.2, 2.3, 2.7 |
| 1.3.8 | Identifier, dans le cadre d'Accords ou la préparation d'actions de coopération des réseaux écologiques importants de sites/habitats et des corridors de migration clés requis pour les espèces inscrites à l'Annexe II . | Adéquation des connaissances déterminée par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.1.1 ScC15 Rec. soumise à COP9 identifiant les priorités pour de futurs travaux | 2.7 |

| | | | |
|------------|---|--|---------------|
| 1.3.9 | Se fonder sur les travaux déjà initiés par le Conseil scientifique (Doc. UNEP/CMS/ScC 5.3) par une étude commandée afin de donner des conseils sur la façon dont la CMS peut s'attaquer le plus efficacement possible aux problèmes causés par les obstacles à la migration. Une attention particulière devrait être portée aux impacts sur les espèces inscrites à l'Annexe I. | ScC13 Mandat pour l'examen approuvé ScC15 Etude examinée et rec. soumise à COP9 | 1.4 |
| 1.3.10 | Entreprendre une évaluation régulière de la contribution de la CMS pour contrôler, éliminer ou minimiser les menaces à l'égard des espèces migratrices | ScC17 1 ^{ère} évaluation achevée et rec. soumise à COP10 | 1.4, 2.6, 4.2 |
| 1.4 | Veiller à ce qu'une recherche stratégique fournisse les éléments nécessaires pour aborder les principales questions affectant les espèces migratrices | | |
| 1.4.1 | Sur la base des examens décrits dans les activités 1.1.1 et 1.2.1 et dans les plans d'action relatifs aux espèces, identifier les principales priorités en matière de recherche stratégique nécessaires pour traiter la conservation des espèces migratrices. | ScC16 Priorités en matière de recherche pour les espèces inscrites aux Annexes I et II évaluées | 1.6 |
| 1.4.2 | Maintenir une <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> comme identifiée sous 1.4.1 susceptible d'être largement promue auprès des organes de financement nationaux et internationaux en matière de recherche. | ScC13 Concept/format pour la liste approuvé ScC13 1 ^{er} projet de liste soumis à COP8, avec Rec. ScC15 Liste soumise à COP9, avec Rec. ScC17 Liste soumise à COP10, avec Rec. | 1.6 |
| 1.4.3 | Explorer les meilleurs moyens pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique et la recherche en matière d'espèces migratrices (également par l'intermédiaire du Centre d'échange de la CDB). | ScC14 Options examinées ScC15 Rec. soumise à COP9 | 1.6, 1.8 |
| 1.4.4 | Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de les activités 1.4.1 et 1.4.2 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de recherche et sur les priorités de recherche attendues, comme résumé dans la <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> . | ScC15 Progrès rapportés à COP9 ScC17 Progrès rapportés à COP10 | 1.6 |
| 1.4.5 | S'assurer que tous les plans d'action pour les espèces inscrites à l'Annexe I traitent adéquatement les besoins prioritaires pour la surveillance et la recherche concernant ces espèces. | Evaluation achevée dans le cadre des activités 1.3.2 et 1.3.3 | 1.6, 2.4 |
| 1.4.6 | Examiner le niveau des récents rapports de recherche commandés par la CMS et élaborer des directives pour un contrôle de qualité et une normalisation améliorés | ScC14 Analyse complétée et Lignes guide agréés | 1.7 |

| 1.5 Veiller à ce que ne surveillance efficace fournisse les éléments nécessaires pour aborder les principales questions affectant les espèces migratrices | | | |
|--|---|---|----------|
| 1.5.1 | Intégrer dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> des renseignements pour vérifier si les informations appropriées en matière de surveillance sont fournies par les Etats de l'aire de répartition pour chaque espèce inscrite à l'Annexe I. Conseiller à chaque session de la COP de se pencher sur les lacunes en matière de surveillance et de fournir le soutien nécessaire pour accroître la capacité des pays en voie de développement d'entreprendre la surveillance, en particulier celle portant sur les espèces inscrites à l'Annexe I. | ScC15 Tableau examiné et projet de rec. soumis à COP9 ScC17 Tableau examiné et projet de rec. soumis à COP10 | 1.5, 1.6 |
| 1.5.2 | Intégrer, sur la base des renseignements sur la surveillance fournis par le CMS-IMS pour les espèces inscrites à l'Annexe I, une simple évaluation de la tendance de la population (stable, croissante, en déclin, inconnue) pour chaque espèce figurant au <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> . | ScC15 Evaluation incluse dans le tableau ScC17 Evaluation actualisée incluse dans le tableau | 1.3 |
| 1.5.3 | Grâce au développement de liens scientifiques plus étroits avec les Accords de la CMS, promouvoir la collaboration et le renforcement de la surveillance, par des recommandations appropriées à la COP et par le renforcement des capacités le cas échéant.. | Adéquation examinée dans le cadre de l'activité 2.3.2 | 1.6 |
| 1.5.4 | Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de les activités 1.1.1, 1.2.1 et 1.5.1 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de surveillance des espèces migratrices et de priorités de surveillance attendues. | ScC15 Progrès rapportés à COP9 ScC17 Progrès rapportés à COP10 | 1.6 |
| 1.5.5 | Identifier des experts en matière d'espèces migratrices comme indicateurs qui pourraient être inscrits dans le fichier d'experts de la CDB. | ScC13 Experts identifiés | 1.3, 1.6 |
| 1.5.6 | Organiser un atelier technique ou commander une étude afin d'examiner les espèces migratrices en tant qu'indicateurs, et apporter ainsi une contribution au programme de travail de la CDB sur les indicateurs (Action 9.4 du plan de travail commun CMS-CDB). | ScC14 Atelier organisé et résultats examinés | 1.3, 1.6 |
| 1.5.7 | Sélectionner et développer, à partir de la liste des indicateurs-candidats identifiés sous 1.5.6 (y compris les espèces inscrites à l'Annexe I, espèces marines / côtières / terrestres / d'eau douce, menaces), de 1 à 3 indicateurs SIMPLES de l'état des espèces migratrices, comme contribution aux objectifs du SMDD et en vue de soutenir une offre de la CMS pour le financement d'actions. | ScC15 Projets d'indicateurs présentés à COP9, avec Rec. | 1.3, 1.6 |
| 1.6 Contribuer à un système de gestion de l'information de la CMS efficace | | | |
| 1.6.1 | Préparer des directives pour le Secrétariat concernant les besoins du Conseil scientifique à partir du Système de gestion de l'information de la CMS proposé, et examiner l'efficacité du Système lorsqu'il aura été établi | ScC14 Définir les besoins du Conseil scientifique à partir du Système de gestion de l'information de la CMS (IMS) ScC16 Analyser l'efficacité du Système de gestion de l'information de la CMS (IMS) | 1.8 |

OBJECTIF 2 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
VEILLER A CE QUE LES ESPECES MIGRATRICES BENEFICIENT DES MEILLEURS MESURES DE CONSERVATION POSSIBLES

| N° | Action du Conseil scientifique | Indicateurs, étapes | Cible du Plan stratégique |
|------------|--|--|---------------------------|
| 2.1 | Garantir les meilleures mesures de conservation possibles pour les espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I | | |
| 2.1.1 | Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-types pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe I</i> , en utilisant comme sources d'information la CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN. | ScC15 Propositions d'inscription examinées/ présentées à COP9 pour >50% des espèces inscrites sur la liste ScC17 Propositions d'inscription examinées/ présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites sur la liste | 2.1 |
| 2.1.2 | Examiner l'Annexe I pour identifier les espèces candidates susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe I. | ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9 | 2.1 |
| 2.1.3 | Présenter un programme de projets de réhabilitation dans le cadre des actions concertées classées par priorités pour les espèces figurant à l'Annexe I à chaque session de la COP pour financement, qui répond aux priorités identifiées dans les études scientifiques ou plans d'action. L'assistance devrait être fournie, si besoin en est, en particulier aux pays en voie de développement pour préparer leurs propositions de projet. De telles propositions ne seront étudiées que si elles ont été présentées pour examen à la réunion entre les sessions précédente du ScC. | ScC13 Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP8 ScC14 Propositions de projet reçues pour examen ScC15 Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP9 ScC16 Propositions de projet reçues pour examen ScC17 Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP10 | 2.2, 2.3, 2.4 |
| 2.1.4 | Continuer de soutenir des actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I, même si celles-ci sont couvertes par un Accord, moyennant des plans de travail communs avec les secrétariats d'accord compétents | ScC13 Rec. à COP8 pour un mécanisme de coopération ScC14 Plans de travail pour la coopération entre le Conseil scientifique et les secrétariats d'accord déterminés ScC16 Résultats examinés | 2.2, 2.3, 2.4 |
| 2.2 | Garantir les meilleures mesures de conservation possibles pour les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable (espèces de l'Annexe II (Art. IV)) | | |
| 2.2.1 | Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-type pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste du conseil scientifique des espèces candidates pour l'Annexe II</i> , en utilisant comme sources d'information le CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN. | ScC17 Propositions d'inscription examinées et présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites à la liste | 2.1 |
| 2.2.2 | Examen de l'Annexe II afin d'identifier les espèces ou groupes d'espèces candidats susceptibles d'être rayées de la liste. Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe II. | ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9 | 2.1 |

| | | | | |
|------------|--|-------------------------|---|---------------|
| 2.2.3 | Présenter aux sessions de la COP, sur la base des examens réalisés dans le cadre de 1.2.1 et d'une analyse des lacunes relevées d'après le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> , des recommandations classées par priorité afin que de nouvelles actions de coopération soient mises au point par la CMS. Dans un souci d'efficacité, les actions de coopération devraient en général couvrir de larges zones terrestres et marines (respectivement dans les limites et au delà de la juridiction nationale) et diverses espèces et pourraient inclure des accords multi-taxons. Le Conseil scientifique devrait, s'il y a lieu, recommander des dispositions de partenariats appropriés pour ces actions de coopération. | ScC15 ScC17 | Rec. présentée à COP9 examinée et approuvée Rec. présentée à COP10 étudiée et approuvée | 2.5 |
| 2.2.4 | Nommer des Conseillers-correspondants, organiser des ateliers et présenter des propositions de financement de projets etc. et assumer ainsi le rôle de chef de file scientifique pour le développement de nouveaux accords prioritaires de la CMS et d'actions de coopération identifiées dans le <i>Tableau des Accords et des MOU de l'Annexe II de la CMS</i> . | ScC15 ScC16 ScC17 | Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP9 Progrès examinés Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP10 | 2.5 |
| 2.3 | Veiller à ce que les meilleures mesures de conservation possibles soient prises pour contrôler, éliminer et réduire les principales menaces envers les espèces migratrices, y compris la perte des habitats | | | |
| 2.3.1 | Préparer, sur la base des points 1.3.1 – 1.3.7 et en utilisant des exemples de bonnes pratiques, des directives (ou rendre disponibles les directives existantes) afin de combattre ou d'atténuer les impacts des menaces les plus importantes pesant sur les espèces migratrices, et les diffuser aux Parties contractantes. | ScC15 ScC17 | Directives sur les changements climatiques, la chasse, les prises accidentelles et les obstacles à la migration, soumises à COP9 Directives sur la perte des habitats et la pollution/les maladies/les espèces exotiques, soumises à COP10 | 2.6 |
| 2.3.2 | Par l'application de mesures concertées, promouvoir la protection des sites identifiés sous 1.3.7 ainsi que leur gestion et leur rétablissement pour favoriser leur réhabilitation. | ScC15 ScC17 | Rec. soumise à COP9 identifiant les sites non protégés Rec. soumise à COP10 identifiant les sites non protégés | 2.3, 2.4, 2.7 |
| 2.3.3 | S'assurer, par la mise en oeuvre d'Accords, d'actions de coopération et de synergies/partenariats avec d'autres conventions (en particulier CDB, Ramsar et la Convention pour la lutte contre la désertification) que des programmes seront développés pour rétablir et gérer durablement les sites et habitats pour les espèces migratrices identifiées sous 1.3.8, en faisant appel aux principes de la gestion des écosystèmes. | ScC15 | Adéquation des mesures déterminée par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.4.2 Rec. soumise à COP9 identifiant les priorités pour les Accords de la CMS et des synergies avec d'autres conventions | 2.5, 2.7 |
| 2.3.4 | Examiner les directives internationales existantes sur l'évaluation de l'impact environnemental, identifier les lacunes portant atteinte aux intérêts des espèces et, si nécessaire, élaborer d'autres directives ayant trait aux questions des espèces migratrices à prendre en considération et, éventuellement, à adopter par COP8 (Rés.7.2). | ScC13 ScC17 | Résultats de l'examen étudiés et Rec. soumise à COP8 Progrès examinés | 2.6, 2.8 |
| 2.3.5 | Développer des directives et entériner officiellement un mécanisme pour des actions rapides de la CMS et de défense en réponse aux situations d'urgence et de non-conformité (p.ex. pollutions accidentelles, épidémies, prises nuisibles d'espèces en danger), en utilisant les expériences des dispositions précédentes (p.ex. pour le phoque moine). | ScC13 ScC17 | Mécanisme identifié et proposé à COP8 Progrès examinés | 2.6 |
| 2.3.6 | Recommander à la COP ou au Comité permanent, selon le cas, des mesures concertées à prendre par les Parties concernant les prises accidentelles des oiseaux de mer, tortues marines et cétacés inscrits aux Annexes I et II (Rés. 6.2, et voir Rec. 7.2). | ScC15 ScC16 | Mesures concertées proposées à COP9 basées sur l'examen réalisé dans le cadre de l'activité 3.1.3 Progrès examinés | 2.6 |

| | | | | |
|--------|--|----------------|--|----------|
| 2.3.7 | Etudier le rôle que la CMS pourrait jouer pour faire face à la pollution pétrolière en relation avec les espèces migratrices en examinant les plans et les dispositifs existants de lutte contre la marée noire de même que les programmes pertinents existant en matière de formation et d'échange de renseignements (voir Rés. 7.3). | ScC17 | Mécanisme identifié et proposé à COP10 | 2.6 |
| 2.3.8 | Examiner le problème de l'emploi des dispositifs de poursuite des espèces migratrices en danger dont les Directives déjà élaborées par le Conseil scientifique et examiner à chaque deuxième réunion entre les sessions d'autres questions pouvant se poser concernant ces techniques | ScC14 ScC17 | Directives approuvées/diffusées Thèmes nouveaux examinés | 1.6 |
| 2.3.9 | Appuyer la mise en oeuvre des recommandations selon 1.3.5 en préparant des directives relatives aux remèdes et en collectant et diffusant les résultats des études de cas. | ScC15 | Directives soumises à COP9 | 2.6 |
| 2.3.10 | Evaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes offshore à l'encontre des mammifères et des oiseaux migrateurs ainsi que de leurs habitats et de leurs sources de nourriture, pour élaborer des directives précises en vue de l'établissement de ces installations et faire rapport à COP8 (voir Rés.7.5). | ScC13 ScC16 | Menaces évaluées et directives soumises à COP8 Directives examinées | 1.4, 2.6 |

**OBJECTIF 3 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
ACCROITRE LA SENSIBILISATION A LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES ET L'ENGAGEMENT A SON ENDROIT
PARMI LES ACTEURS CLES**

| N° | Action du Conseil scientifique | Indicateurs, étapes | Cible du Plan stratégique | |
|------------|---|---------------------|--|--------------------|
| 3.1 | Disséminer les renseignements sur les espèces migratrices pour améliorer leur conservation par une meilleure prise de décision et une plus grande sensibilisation du public | | | |
| 3.1.1 | Conseiller le Secrétariat de la CMS sur les contenus (scientifiques / techniques) d'un paquet d'informations à fournir à toutes les Parties contractantes et à tous les Conseillers scientifiques relatif notamment aux actions requises pour les espèces inscrites à l'Annexe I. | ScC14 | Conseil achevé | 3.1, 3.2, 3.6 |
| 3.1.2 | Identifier les espèces vedettes que la CMS pourrait utiliser pour sensibiliser le public/gouvernement et pour renforcer les capacités (p.ex. poursuite par satellite des tortues et prises accidentelles). | ScC14 ScC16 | Espèces vedettes identifiées Progrès examinés | 3.1, 3.2, 3.6 |
| 3.1.3 | Se pencher sur le site web de la CMS et faire des suggestions pour ce site. | ScC14 ScC16 | Conseil achevé Progrès examinés | 3.1, 3.2, 3.4, 3.5 |

**OBJECTIF 4 DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS
RENFORCER LE ROLE ENGLOBANT ET UNIFICATEUR JOUE PAR LA CMS DANS LA CONSERVATION ET LA GESTION DES
ESPECES MIGRATRICES**

| N°. | Action du Conseil scientifique | Indicateurs, étapes | Cible du Plan stratégique |
|------------|---|--|---------------------------|
| 4.1 | Garantir le maximum d'efficacité par une synergie et une coopération étroite avec les Accords, d'autres MEA et d'autres organes appropriés | | |
| 4.1.1 | Maintenir une coopération étroite avec les correspondants scientifiques et comités des Accords de la CMS, les initiatives régionales (en particulier dans l'environnement marin) et les organes scientifiques du PNUE et d'autres conventions (en particulier concernant les actions synergiques et les questions intersectorielles (recherche, surveillance, renforcement des capacités, réponse aux menaces, actions de réhabilitation pour les espèces inscrites à l'Annexe I, etc.)). Ceci sera réalisé par une représentation mutuelle dans les organes appropriés, des réunions périodiques des présidents, le rapportage croisé et des activités communes. | ScC14 Correspondants et mécanismes pour la coopération convenus ScC15 Progrès examinés et rec. présentée à COP9 ScC17 Progrès examinés et rec. présentée à COP10 | 4.2, 4.4 |
| 4.1.2 | Examiner les liens scientifiques existant entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces pesant sur les espèces migratrices (p.ex. CDB, Convention Ramsar, Convention sur les changements climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification). Formuler des propositions pour améliorer et renforcer ces liens, si besoin est, avec l'objectif de s'assurer que la CMS aura accès aux informations scientifiques disponibles les plus actuelles afin d'apporter un soutien et des contributions à ses délibérations, rapporter les résultats et faire des recommandations à la session de la COP. | ScC14 Examen des liens existants reçu et options pour l'amélioration formulées ScC15 Rec. soumise à COP9 | 1.8, 4.3 |

Conseil scientifique de la CMS 13, Nairobi, Kenya
Vendredi 18 novembre 2005

Oie naine (*Anser erythropus*) : recommandation du Conseil scientifique sur des questions non résolues

Comme noté dans le document ScC.13/ Doc.9 préparé pour le Conseil scientifique, un atelier a eu lieu à Lammi, Finlande, en avril 2005 auquel des participants très intéressés et très impliqués quant à la conservation de l'oie naine ont convenu de solliciter l'opinion du Conseil sur un certain nombre de questions qui, pendant un certain temps, ont divisé sérieusement les adeptes de la conservation intéressés par un meilleur avenir de l'espèce.

Outre le document du Conseil, il faut également prendre en compte les nombreuses représentations qui ont été reçues par le Secrétariat de la CMS des entités et des personnes intéressées, ainsi qu'un examen indépendant obtenu par le Secrétariat de la CMS d'un généticien professionnel spécialiste des populations. (La liste figure à l'Annexe 1).

A la 13^{ème} réunion du Conseil scientifique, l'examen de cette question a commencé par une introduction de l'historique du Secrétariat de la CMS. L'administrateur chargé des questions techniques pour l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie a fourni plus de précisions sur l'historique des efforts pour conserver l'espèce, dont l'introduction parmi les animaux sauvages d'oiseaux élevés en captivité. D'autres commentaires ont été faits alors par les conseillers scientifiques, certains venant des Etats de l'aire de répartition directement impliqués et d'autres pas. Afin de permettre au Conseil scientifique de progresser et de tenter de faire des commentaires judicieux sur les questions clé, le président du Conseil scientifique a demandé que le conseiller nommé pour les oiseaux procède à un examen, notamment sur la détermination des points de vue de conseillers des Etats de l'aire de répartition autres que ceux qui ont participé aux débats intenses qui se sont déroulés au sujet de cet oiseau. La Suède était un de ces Etats de l'aire de répartition appartenant à cette dernière catégorie.

Le conseiller pour les oiseaux s'est entretenu avec plusieurs conseillers et a été approché par d'autres. Un petit groupe de travail a aidé à identifier les questions clé et à déterminer la position possible du Conseil scientifique.

Il convient de remarquer dès le début que la conservation de l'espèce comporte certaines questions difficiles et complexes. Dans certains cas, une réponse scientifique claire et indiscutable à une question particulière ne semble pas possible, tout au moins à l'heure actuelle. Dans ce cas, il a semblé approprié d'adopter une réponse prudente, en ayant toujours présent à l'esprit que le passage du temps est un facteur important dans la conservation de cette espèce en particulier.

Il n'y a aucun doute dans les réelles intentions des personnes sur tous les aspects de l'argument. En fait, c'est la préoccupation profonde pour la conservation de l'espèce qui a été largement à l'origine de la controverse dans ce cas. L'intégrité scientifique et professionnelle de ceux qui sont impliqués dans cette question ne saurait être mise en doute. Cependant, leurs opinions diffèrent et il est demandé au Conseil scientifique de prendre des décisions à leur sujet : nous le faisons en toute bonne foi.

Notre première conclusion est qu'il est souhaitable d'avoir une grande diversité génétique parmi chez les oies naines. Nous avons pris connaissance des arguments et pris en considération les zones d'hivernage connues des populations. Il semble qu'il n'y ait à présent aucune réponse indiscutable à la question de savoir si la population fennoscandienne (comme représentée par les oiseaux se reproduisant en Norvège) est génétiquement distincte des oiseaux les plus proches se reproduisant dans l'est, en Russie septentrionale. Etant donné l'incertitude, nous adoptons l'approche prudente selon laquelle il pourrait exister une distinction génétique potentiellement valable et selon laquelle nous ne devrions pas interférer délibérément avec elle (par exemple, en renforçant la population fennoscandienne avec des oiseaux sauvages venus d'ailleurs), à moins que ou jusqu'à ce qu'une telle interférence ne devienne inévitable.

Notre seconde conclusion est, qu'étant donné la petite taille de la population sauvage fennoscandienne, une population d'oiseaux de cette origine se reproduisant en captivité devrait être établie et entretenue si possible en priorité. Nous reconnaissons qu'il y a des risques à prendre des œufs et/ou de jeunes oiseaux de la population sauvage mais également qu'une utilisation soigneuse d'un surplus connu (à savoir ces oiseaux qui seraient morts ou auraient été tués au cours de leur premier hiver) peut être un choix pratique de conservation.

Nous estimons que tous les efforts devraient être faits pour conserver les oiseaux fennoscandiens le long de leurs itinéraires traditionnels de migration vers le sud-est de l'Europe et la région Caspienne/Asie centrale. Nous reconnaissons que ceci est un défi majeur. Nous souscrivons au projet actuel LIFE qui vise à sauvegarder les oiseaux et leurs habitats le long de la route occidentale. Nous sommes d'avis que tous les efforts appropriés devraient être faits également pour assurer la conservation des populations sauvages de l'espèce le long de ses autres itinéraires.

Nous estimons aussi que des doutes subsistent en ce qui concerne la formation génétique des oiseaux en liberté existants, originellement introduits dans la nature dans la région fennoscandienne et qui hivernent aux Pays-Bas. Il nous semble que pas toute mais une grande partie de la communauté scientifique ne sera jamais totalement satisfaite en ce qui concerne le niveau de contamination génétique de l'oie rieuse *Anser albifrons* et d'autres espèces que beaucoup regarderont comme impossibles à éliminer. En dépit des efforts réels pour améliorer la pureté génétique des troupeaux captifs existants, nous estimons que ces troupeaux ne doivent pas être considérés comme sources potentielles à relâcher dans la nature.

Compte tenu de la possibilité que les oiseaux en liberté mentionnés ci-dessus, ou leurs descendants, peuvent présenter un risque pour la formation génétique de la population sauvage fennoscandienne, le Conseil scientifique estime que ces oiseaux devraient être capturés ou tout au moins éliminés de la nature. Nous ne disons pas cela à la légère, pas plus que nous sous-estimons les difficultés pratiques et autres que cela représente. Nous recommandons qu'une étude de faisabilité soit entreprise d'urgence.

Nous croyons qu'il n'y a rien contre la création en captivité d'un groupe d'oies naines sauvages de race pure venant de Russie occidentale et cela pourrait bien se révéler bénéfique d'avoir un tel groupe à l'avenir. Cependant, nous ne croyons pas qu'il soit approprié de relâcher ces oiseaux dans la nature maintenant ou dans un avenir proche.

Actuellement, nous ne soutenons pas l'introduction de l'oie naine le long d'itinéraires aériens où elles n'existent pas naturellement. Nous ne sommes pas sans ignorer l'argument puissant concernant la sécurité améliorée des oiseaux sur ces itinéraires ainsi que les considérations pratiques, telles que les propositions actuelles qui pourraient être rapidement mises en vigueur. Cependant, nous estimons que modifier le comportement naturel des oies naines à cet égard, ainsi que des incidences écologiques inconnues dans les nouveaux itinéraires choisis et autres considérations de même nature, rendent cette technique inappropriée jusqu'au moment où elle deviendrait essentielle, notamment lorsque des ruptures ou des destructions majeures surviennent dans les composants clé des itinéraires aériens naturels. Nous ne croyons pas que ce soit le cas à présent.

Nous donnons le poids qu'il convient aux différents arguments au sujet du déclin constant de la très petite population fennoscandienne et aux estimations de la durée de la période au cours de laquelle elle continuerait d'être viable, mais nous ne sommes pas persuadés que cela seul soit suffisant pour justifier une action radicale.

Nous estimons qu'il serait approprié de revoir une fois de plus ces questions dans cinq ans.

Les conclusions exposées ci-dessus ont été approuvées par consensus à la réunion du Conseil scientifique le vendredi 18 novembre 2005. Le président du Conseil scientifique les a transmises à ceux qui avaient soulevé la question auprès du Conseil.

PIECE JOINTE

Liste des représentations qui ont été reçues par le Secrétariat de la CMS (1-13):

1. Commentaires du Dr Johan H. Mooij sur le document ScC.13/ Doc.9 du Conseil scientifique.
2. Commentaires du Prof. Dr Juha Merila, de Petteri Tolvanen et du Dr Minna Ruokonen sur le document ScC.13/ Doc.9 du Conseil scientifique.
3. Commentaires de Morten Ekker, du Dr Ingar J. Oien et de Tomas Aarvak sur le document SScC.13/ Doc.9 du Conseil scientifique.

4. Renseignements sur les aspects génétiques de la conservation de l'oie naine par le Dr Minna Ruokonen et Anna-Carin Andersson.
5. Ruokonen, M., L. Kvist, H. Tegelstrom & J. Lumme (2000). Oies hybrides, reproduction en captivité et reconstitution des populations fennoscandiennes d'oies naines (*Anser erythropus*). *Conservation Genetics* 1: 277-283.
6. Ruokonen, M., L. Kvist, T. Aarvak, J. Markkola, V. Morozov, I. J. Oien, E. Syroechkovsky Jr., P. Tolvanen & J. Lumme (2004). Structure génétique et conservation de la population de l'oie naine (*Anser erythropus*). *Conservation Genetics* 5: 501-512.
7. Ruokonen, M., A-C. Andersson & H. Tegelstrom (manuscrit). Utilisation de l'histoire des populations captives dans la conservation des espèces actuellement menacées. Le cas de l'oie naine.
8. Rapport 2001/2002 : Analyses des populations captives d'oies naines par le Dr Marina V. Kholodova.
9. Examen de la génétique de la population fennoscandienne d'oies naines par le Dr Johan H. Mooij en coopération avec le Prof. Dr Allan Baker et le Prof. Dr Michael Wink.
10. Un nouvel itinéraire de migration pour l'oie naine, exposé du Dr Johan H. Mooij à l'atelier de Lammi, Finlande, avril 2005.
11. Protection de la biodiversité génétique – unités de conservation et de gestion avec une référence particulière à l'oie naine, exposé du Prof. Dr Juha Merila à l'atelier de Lammi, Finlande, avril 2005.
12. Recommandations pour un programme de réintroduction de l'oie naine *Anser erythropus* : Perspective génétique, information du Prof. Dr Michael Wink.
13. Commentaires sur les questions génétiques relatives au nouveau Plan d'action pour l'oie naine, examen indépendant du Dr Robert C. Lacy.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX

Le groupe de travail s'est réuni au cours de trois sessions le même jour. Trente conseillers scientifiques et observateurs y participaient. La réunion était présidée par le conseiller nommé pour les oiseaux et a suivi le format fourni à l'avance par le Secrétariat : ceci a été considéré comme un outil utile, comme on peut le constater dans les titres figurant ci-dessous.

Amendements proposés pour les Annexes

En ce qui concerne l'Annexe I, le groupe de travail a envisagé sept propositions soumises par les gouvernements de l'Argentine, de l'Espagne, du Kenya et du Royaume-Uni. Chaque espèce a été examinée individuellement. Il a été décidé d'appuyer l'adjonction des espèces suivantes (en ordre systématique) : Pétrel de Henderson (*Pterodroma atrata*), Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), Crabier blanc (*Ardeola idae*), Bécasseau maubèche (*Calidris canutus rufa*), Phragmite Basra Reed (*Acrocephalus griseldis*) et Grive de Dumas (*Zoothera guttata*). L'état de conservation d'une autre espèce, érismaure maccoa (*Oxyura maccoa*) semblait peu clair et un sous-groupe a été formé pour élucider cette question. Il était formé de délégués du Kenya, du Secrétariat de l'AEWA, de Wetlands International et du conseiller nommé. En utilisant les dernières données disponibles, le sous-groupe a déterminé que l'espèce était au bord de l'état Vulnérable. Il a donc été décidé de ne pas poursuivre la proposition de l'inscrire à l'Annexe I. Il a été noté que l'espèce fait l'objet d'un futur plan d'action sous les auspices de l'AEWA qui devrait s'assurer qu'une attention appropriée pour sa conservation est concentrée sur cette espèce. Le Conseil pourrait souhaiter examiner la situation à sa prochaine réunion.

Pour ce qui est de l'Annexe II, le groupe de travail a examiné neuf propositions qui avaient été soumises par les gouvernements du Kenya et du Paraguay et qui étaient toutes appuyées, à savoir:

Glaréole auréolée (*Glareola nuchalis*), Bec en ciseaux d'Afrique (*Rynchops flavirostris*), Strange-tailed Tyrant (*Alectrurus risora*), Cock-tailed Tyrant (*Alectrurus tricolor*), Sporophile canelle (*Sporophila cinnamomea*), Grey-and-chestnut Seed-eater (*Sporophila hypochroma*), Sporophile des marais (*Sporophila palustris*), Sporophile Narosky (*Sporophila zelichi*) et Carouge safran (*Agelaius flavus*).

Nouvelles propositions de projet

Le groupe de travail a examiné 12 projets. Quatre de ceux-ci ont été transférés de la douzième réunion du Conseil scientifique, quatre autres avaient été communiqués au Secrétariat et figuraient dans le document ScC.13.Doc.5. Une autre proposition écrite avait été soumise séparément et trois propositions avaient été faites pour la première fois à la réunion du groupe de travail. Il avait été demandé au groupe de travail d'établir des priorités pour les propositions et, après discussion, on en était arrivé aux conclusions suivantes : la première priorité devait être attribuée aux espèces en suspens au cours de la dernière réunion du Conseil et inscrites dans son rapport (Annexe 9). Ce sont des projets concernant les espèces suivantes: *Brotogeris pyrrhopterus*, *Acrocephalus paludicola*, et *Larus audouinii* (pour cette portion du projet restant encore incomplète). Dans la même liste, on a encore donné priorité à *Larus atlanticus* mais on a estimé qu'une priorité plus élevée devrait être attribuée à deux projets figurant dans ScC.13 Doc.5, un sur *Chloephaga rubidiceps* et un autre sur *Calidris canutus rufa*. Les conseillers ont donné une priorité élevée au projet soumis séparément concernant les espèces de l'Annexe I en Macédoine et à deux soumis ce jour là – un sur la population d'Europe centrale de *Otis tarda* et l'autre sur l'observation des oiseaux d'eau. Les autres projets soumis, tout en étant d'un niveau élevé, se sont vus attribuer une priorité inférieure à ce moment.

Nouveaux accords possibles

Il a été décidé de proposer à la Conférence des Parties d'élaborer deux accords, un sur les oiseaux des prairies de l'Amérique du Sud, l'autre sur les trois espèces de flamants des Andes (*Phoenicopterus andinus*, *Ph. chilensis* et *Ph. jamesi*). Un sous-groupe composé de conseillers des Etats de l'aire de répartition s'est réuni pour rédiger un texte approprié de recommandations.

Propositions pour de nouvelles espèces bénéficiant d'Actions concertées

Les conseillers sont convenus de proposer que *Puffinus mauretanicus* et *Calidris canutus rufa* soient ajoutées à la liste des espèces bénéficiant d'actions concertées.

Examen des Actions de coopération/concertées existantes

Le groupe de travail a reçu des mises à jour sur 12 espèces bénéficiant d'Actions concertées, dont deux avaient été précédemment soumises par écrit et 10 présentées à la réunion. Ce qui suit est un bref résumé de ces mises à jour. Dans chaque cas, des renseignements complémentaires peuvent être obtenus des personnes dont les noms sont entre parenthèses.

Grue de Sibérie *Grus leucogeranus* (Lyle Glowka, Secrétariat): les progrès concernant l'espèce continuent d'être satisfaisants, tous les Etats de l'aire de répartition de l'espèce étant maintenant impliqués. La cinquième réunion des Etats de l'aire de répartition a eu lieu à Moscou en avril 2004 et a eu comme résultat l'adoption de plans de conservation révisés pour les populations occidentales, centrales et orientales. Une réunion à New Delhi en juin 2005 a adopté le réseau de sites d'Asie centrale/occidentale proposé pour l'espèce. La prochaine réunion des Etats de l'aire de répartition devrait se tenir vers la fin de 2006.

Flamants des Andes *Phoenicopterus andinus* et *Ph. jamesi* (Roberto Schlatter) : pendant environ 10 ans, l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Pérou ont coopéré à l'étude de la répartition de ces espèces dans l'*altiplano*. Parmi les initiatives plus récentes il faut citer la réunion à Salta, Argentine. Nous avons maintenant une idée claire des populations, de leur répartition et de leurs mouvements. Le correspondant n'avait pas connaissance de progrès sur le MoU concernant l'espèce proposé depuis longtemps. Dans les débats qui ont suivi, les conseillers des Etats de l'aire de répartition ont manifesté de l'enthousiasme pour un MoU et ont été appuyés par les commentaires du Secrétariat. Une percée très prochaine est possible.

Oie des Andes à tête rousse *Chloephaga rubidiceps* (Daniel Blanco) : un rapport écrit a été reçu. Dans ce rapport, le correspondant attire l'attention sur le déclin connu de la population fuégienne de l'espèce entre 1999 et 2003, impliquant environ un millier d'oiseaux. Seuls les nombres inférieurs avaient été notés dans les enquêtes de juillet 2005. Sur les terres de reproduction le problème de prédation par des renards gris demeurait et en hiver la chasse sportive et la limitation de l'espèce étaient les problèmes principaux. Même là où les oiseaux sont légalement protégés, ils peuvent être tués lorsqu'ils se groupent avec d'autres espèces telles que la caille. Des tentatives de régulation de cette chasse se poursuivent, notamment par la dissémination d'informations dans la presse. Des contacts avec des propriétaires terriens privés et des officiels clé du gouvernement se poursuivent également. Un MoU n'est pas encore signé. En fait, il n'en est encore qu'à un premier stade de projet. L'Argentine, qui a écrit au gouvernement chilien sur la question, attend une réponse.

Grande outarde *Otis tarda* (Attila Bankovics) : le correspondant a fait un exposé sur la dernière situation en Hongrie où la population augmente un peu partout (bien que quelques petites sous populations décroissent). Un recensement effectué en 2005 a montré que les deux principaux sites de Hongrie comptaient au total 888 oiseaux sur un total national de 1 272. Un projet significatif LIFE a démarré en Hongrie l'année dernière. Le correspondant a fait également rapport sur la première réunion des Parties au MoU de l'espèce qui a eu lieu en Autriche en septembre 2004. C'était une réunion couronnée de succès, 11 des 12 Etats signataires étant présents. Le correspondant a exposé dans ses grandes lignes la situation dans chacun de ces pays, telle que présentée à la réunion.

Courlis à bec grêle *Numenius tenuirostris* (Pierre Devillers) : un rapport écrit du Dr Ken Smith, président du groupe de travail sur le courlis à bec grêle, a été diffusé sous la cote ScC.13/Doc.11. Parmi d'autres questions intéressantes, le rapport note qu'un émetteur par satellite, ne pesant que 12 grammes, a été porté avec succès par un courlis corlieu *Numenius phaeopus* pendant plusieurs mois et sur de grandes distances au cours de sa migration. Ceci augure bien pour la poursuite du courlis à bec grêle de taille identique si un individu de cette espèce peut être trouvé et attrapé.

Faucon crécerellette *Falco naumanni* (Pierre Devillers) : d'importants travaux sur l'espèce sont en progrès en Espagne et ailleurs mais il n'y a rien de spécial à rapporter pour le moment à cette réunion du Conseil.

Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* (John O'Sullivan) : cela a été une période très active de trois ans pour l'espèce. En avril 2003, un mémorandum d'accord a été conclu en même temps qu'un plan d'action et a pris effet immédiatement. Comme nous nous dirigeons vers COP8, le douzième Etat de l'aire de répartition (sur 15) devrait signer l'accord. En avril 2004, un administrateur chargé de la conservation du phragmite aquatique, nommé par BirdLife et la CMS (AWCO), s'est installé dans les bureaux du partenaire BirdLife à Minsk. Le nouvel administrateur a été très actif, et avec le soutien de l'équipe internationale pour la conservation du phragmite aquatique et du RSPB (BirdLife au R-U) il a diffusé la première édition d'un bulletin imprimé et lancé un site Web très utile. L'AWCO a été également actif, ainsi que d'autres, en s'assurant d'un projet EU LIFE qui engage 5,4 millions d'euros pour la conservation de l'espèce en Pologne et en Allemagne. Il y a lieu de remercier le gouvernement du R-U pour le financement des travaux du RSPB et les partenaires de BirdLife en Afrique de l'Ouest qui essaient d'identifier les terres d'hivernage de l'oiseau en utilisant des techniques nouvelles impliquant l'usage d'isotopes stables. Les résultats enregistrés à ce jour montrent que les oiseaux utilisent la ceinture de la plaine du Niger de la zone sahélienne (pour plus d'information voir CMS/Inf. 8.27). La première réunion des Parties au Mémorandum d'accord sur le phragmite aquatique est prévue pour 2006.

Erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala* (John O'Sullivan) : cette espèce en danger a décliné très rapidement, de 60% environ au cours de la dernière décennie. Elle continue à être sévèrement menacée par le drainage de son habitat, la pollution et, dans certaines parties de son aire de répartition, la sécheresse. L'éradication de la population du R-U de l'*Oxyura jamaicensis* introduite est nécessaire pour éviter l'hybridation avec la population de *leucocephala* se reproduisant en Espagne. En octobre 2005, le R-U a annoncé un projet de 3,3 millions de livres pour éradiquer *jamaicensis*, projet que devrait commencer immédiatement. Un aperçu de la situation et des recommandations concernant la population d'Asie centrale ont été complétés en 2003. Un seul plan d'action pour cette seule espèce a été achevé en 2005. Les déplacements de l'espèce sont mal connus et les mesures de conservation doivent inclure des enquêtes sur les terres de reproduction et d'hivernage ainsi que sur les sites de migration, notamment des enquêtes d'hivernage et la protection de sites clé. Des mesures sont également nécessaires pour réduire la pression de la chasse et bannir les plombs de chasse dans toute l'aire de répartition. Des noyades dans des filets de pêche ont également été identifiées comme un problème.

Oie naine *Anser erythropus* (John O'Sullivan) : dans les tentatives pour assurer la conservation de cette espèce pendant de nombreuses années, un élément essentiel a fait défaut dans nos connaissances, à savoir les principaux sites sur lesquels hiverne la population occidentale au Kazakhstan. Malheureusement, des tentatives répétées pour attraper des oiseaux au Kazakhstan afin d'y attacher des émetteurs par satellite ont échoué. Cependant, au cours de l'été 2004, trois oiseaux ont été capturés sur leur site de reproduction dans la partie nord de l'Oural en Russie et équipés d'émetteurs. Très remarquablement, un de ces oiseaux a été suivi avec succès pendant plus d'un an alors qu'il effectuait sa migration vers le Sud, hivernait et retournait dans le Nord en 2005 à l'endroit où il s'était reproduit l'année précédente. De nombreux renseignements utiles ont été ajoutés à notre compréhension, notamment lorsque l'oiseau a été suivi à travers le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, l'Iran, la Turquie et finalement l'Irak, où il a séjourné de décembre à mars avant de reprendre à nouveau son voyage vers le Nord. Il n'est pas surprenant que, se déplaçant autant, au dessus de régions si vastes, ces oies soient soumises à une grande pression de la chasse légale (quand elles sont prises pour des cailles en toute légalité), ainsi qu'à une chasse sans discrimination et au braconnage. Ceci est considéré comme étant la plus grande menace à la survie de l'espèce. Un projet EU LIFE (2005) vise à identifier les zones de reproduction les plus importantes en Laponie et à les sécuriser, et à poursuivre les oies migratrices pour découvrir les points de fouille et de repos inconnus jusqu'à présent, ainsi qu'à restaurer les points de repos en Estonie et les zones de fouilles sûres en Hongrie. Un plan d'action pour une seule espèce pour cette espèce est en cours d'élaboration par BirdLife International. Des commentaires du Conseil scientifique sont nécessaires sur certains aspects particuliers de la conservation de cette espèce : des précisions figurent dans le document ScC.13/Doc.9.

Fuligule nyroca *Aythya nyroca* (Otars Opermanis) : une version définitive du plan d'action pour une seule espèce a été préparé (couvrant la totalité de l'aire de répartition de l'espèce) basé sur un examen international de l'espèce. Les deux documents ont été rédigés par BirdLife International avec le soutien financier de la CMS et de l'AEWA. Dans l'Union européenne c'est une espèce prioritaire. Il est important de veiller à ce que les nouveaux Etats membres de l'UE proposent des sites abritant des populations, comme les sites Natura 2000. Le déclin général de la population européenne (plus de 30% pendant la période 1990-2000) pourrait justifier la promotion de l'espèce à partir de la catégorie Presque menacée mais il semble à présent que cela ne sera pas fait dans la révision 2005 de l'UICN. L'Asie occidentale et centrale semble avoir des populations importantes, si ce n'est pas la majorité de la population mondiale, mais les tendances sont mal connues dans ce domaine. Au printemps 2005, BirdLife International a essayé de clarifier la situation des populations non européennes par l'intermédiaire du

Forum des oiseaux menacés sur Internet où on demandait aux détenteurs potentiels de données de les partager. Les réponses d'une très large zone géographique ont montré qu'en général les habitats de l'espèce étaient de mauvaise qualité et que les populations déclinaient. Certains parmi ceux qui ont répondu s'inquiétaient de constater que la population asiatique pourrait être surestimée car les estimations sont basées sur des comptages irréguliers effectués dans différents pays, différentes années et différentes périodes ou sur des extrapolations basées sur des données peu fiables. Des fonds sont nécessaires pour organiser des campagnes supplémentaires de collectes d'informations ou d'enquêtes sur des sites en Asie. Des centaines d'oiseaux hivernant ont été trouvés en Syrie (février 2004) et le premier constat prouvé de reproduction a été fait à Chypres (une paire).

Manchot de Humboldt *Spheniscus humboldti* (Acero Villanes) : en 2004, en tant que partie d'un projet qui se poursuit, la situation de l'espèce le long de la côte péruvienne a été évaluée. Il est devenu clair que la chasse illégale et la destruction de l'habitat représentent des menaces sérieuses pour l'espèce. A présent, la seule zone offrant un haut niveau de protection relative est la réserve de Paracas, Pérou. L'espèce a été l'objet d'une campagne ciblée de sensibilisation du public au cours des années 2003-5.

Un exposé PowerPoint de M. Simba Chan de BirdLife International a fourni une mise à jour sur trois espèces qui ont été ajoutées à COP7 à la liste des espèces bénéficiant d'actions concertées, *Platalea minor*, *Eurynorhynchus pygmeus*, et *Sterna bernsteini*. Toutes trois ont fait l'objet de plans d'action maintenant en préparation, pour lesquels des projets de financement avaient été attribués par la CMS et qui devraient être complétés à la fin de 2006. Cette activité pourrait bien avoir l'avantage supplémentaire de conduire à la gestion de la conservation des habitats d'autres espèces en Asie orientale et de faire connaître la valeur de la CMS dans la région. Dans le débat qui a suivi l'exposé, la possibilité d'un memorandum d'accord pour une ou plusieurs de ces espèces a été suggérée comme étant digne d'intérêt pour une étude.

Les conseillers correspondants pour les espèces suivantes bénéficiant d'une action concertée n'étaient pas présents au groupe de travail et de ce fait malheureusement aucune mise à jour n'a été présentée : Outarde houbara *Chlamydotis undulata* ; Râle à miroir *Sarothrura ayresi* ; Hirondelle bleue *Hirundo atrocaerulea*.

Un débat a eu lieu sur les modifications proposées à la liste des correspondants pour les espèces bénéficiant d'une action concertée. L'Espagne a proposé de remplir ce rôle pour *Oxyura leucocephala*, ce que les conseillers ont accepté avec gratitude. Pour ce qui est des trois espèces asiatiques ajoutées à COP7, il a été décidé d'attendre la nomination d'un conseiller remplaçant pour la faune asiatique avant de suggérer des noms.

Le groupe de travail a reçu quatre mises à jour concernant des espèces bénéficiant d'une action de coopération, toutes présentées à la réunion. Un exposé précédent de Barry Baker sur l'activité considérable entreprise par ACAP pour les albatros et les pétrels a été noté. Il y avait peu de nouveautés sur le Rôle des genêts *Crex crex* ou la Caille des blés *Coturnix coturnix*. Roberto Schlatter a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'action de coopération pour le Cygne à cou noir *Cygnus melanocorypha* dans la région néo-tropicale. On manque encore d'évaluation de la population totale notamment pour l'Argentine. Au Chili, la situation ancienne d'une augmentation de la population a été interrompue en raison de la destruction du principal site de reproduction de l'espèce dans le Sanctuaire naturel Carlos Anwandter, près de Valdivia. Ceci a été causé par la contamination de l'eau et de la végétation par des effluents provenant d'une usine à papier. Une population de reproducteurs de 500 paires a été perdue et la situation de l'espèce au Chili reste Vulnérable. En l'absence de correspondant, aucun rapport n'a été fait sur le Manchot d'Afrique *Spheniscus demersus*.

Examens rapides d'espèces bénéficiant d'actions concertées

Le groupe de travail a examiné la section Oiseaux du projet de document. Plusieurs conseillers ont noté la valeur potentielle du document mais souligné que de nouvelles données étaient disponibles dans de nombreux cas. Il a été convenu de rechercher des moyens efficaces d'assurer la mise à jour du document.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFERES TERRESTRES

Discussion et évaluation des propositions pertinentes pour l'amendement des Annexes

Annexe I

Gorilla gorilla: (proposition I/1)

Le Gorille de montagne, *Gorilla gorilla beringei*, est inscrit à l'Annexe I de la CMS. La proposition porte sur l'extension de cette inscription à la totalité du genre, inscrit sous le nom de *Gorilla gorilla* dans la référence taxonomique de la CMS, Wilson et Reeder, 1993. Le groupe de travail recommande l'approbation de la proposition.

Cervus elaphus bactrianus, Cerf de Boukhara (proposition I/3)

Le cerf de Boukhara est une des espèces prioritaire pour l'Action concertée proposée pour les mammifères de l'Asie centrale et du Caucase. Le groupe de travail recommande l'approbation de la proposition.

Annexe II

Miniopterus schreibersii (populations africaines), minoptère à longues ailes: (proposition II/ 1 (a, b)

Otomops martiensseni (populations africaines), chauve-souris «Large-eared Free-tailed» ou chauve-souris mastiff géante; (proposition II/2 (a,b)

Eidolon helvum (populations africaines), chauve-souris « Straw-coloured fruit », (proposition II/ 3 (a,b)

On envisage de faire bénéficier ces trois espèces d'une Action de coopération en faveur des chauves-souris africaines. Le groupe de travail recommande l'approbation de la proposition.

Cervus elaphus bactrianus (proposition II/6)

Le cerf de Boukhara composant de l'Action concertée proposée en faveur des mammifères d'Asie centrale et du Caucase peut impliquer la conclusion d'un accord. Dans ce cas, l'inscription sur une double liste est utile. Le groupe de travail recommande l'approbation de la proposition.

Nouvelles propositions de projet

Mammifères d'Asie centrale et du Caucase

C'est une proposition de financement de la phase initiale de la nouvelle Action concertée proposée en faveur des mammifères d'Asie centrale et du Caucase. La proposition, son contenu et le niveau de financement ont été approuvés par ScC12. Le groupe de travail recommande confirmation de cette approbation, comme priorité 1 pour les mammifères terrestres et avec le niveau de financement indiqué (100 000 \$, dont 25 000 \$ représentant la contribution des institutions collaboratrices).

Antilopes sahélo-sahariennes

C'est une proposition de soutien permanent pour une Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes. La proposition, son contenu et le niveau de financement ont été approuvés par ScC12. Le groupe de travail recommande confirmation de cette approbation, comme priorité 2 pour les mammifères terrestres et avec le niveau de financement indiqué (25 000 \$). Le groupe de travail a noté et approuvé une proposition du conseiller scientifique pour le Maroc et l'Algérie de consacrer des fonds supplémentaires à un développement dirigé de la stratégie de réintroduction dans les Etats de l'aire de répartition de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes qui a déjà été mise en œuvre dans ce domaine depuis un certain temps. Il a été suggéré que ces fonds soient prélevés à partir des contributions existantes des partenaires de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes. Dans le cas contraire, il a été décidé qu'ils devraient être fournis par la CMS.

Mesures de conservation et de surveillance du cerf de Boukhara

C'est une proposition des activités de financement en faveur du cerf de Boukhara, une des espèces couverte par la nouvelle Action concertée proposée pour les mammifères d'Asie centrale et du Caucase. Le groupe de travail soutient le principe de la proposition mais recommande de retarder les débats sur le contenu détaillé et le niveau de financement jusqu'à ce que plus de renseignements soient disponibles sur les plans opérationnels, la participation des Etats de l'aire de répartition et l'intégration au sein de l'action concertée proposée.

Bilan des espèces migratrices de chauves-souris en Côte d'Ivoire

Il est proposé de procéder à l'examen de la situation des chauves-souris en Côte d'Ivoire comme préliminaires à une future action. Le groupe de travail appuie la proposition, en tant que priorité 3 pour les mammifères terrestres et avec un niveau de financement plus compatible avec la nature exploratrice du projet, soit 10 000 \$. Le groupe de travail recommande que la Côte d'Ivoire prenne la tête de la mise en œuvre du projet mais étende son champ d'application à d'autres Etats africains. Il recommande également que des préparatifs pour un atelier régional destiné à accroître la prise de conscience au sein des gouvernements soient inclus dans les travaux.

Propositions pour de nouvelles actions concertées ou de coopération en faveur d'autres espèces

Le groupe de travail propose qu'il soit demandé à la COP de prendre les résolutions et recommandations nécessaires pour amorcer une nouvelle Action concertée en faveur de mammifères d'Asie centrale et du Caucase ainsi qu'une nouvelle Action de coopération en faveur des chauves-souris d'Afrique.

L'Action concertée proposée en faveur de mammifères d'Asie centrale et du Caucase est brièvement décrite et située dans le cadre d'un concept plus large de la stratégie de la Convention relative aux terres arides, à l'Annexe I au présent rapport. Son lancement demande le placement ou la confirmation sur la liste des espèces bénéficiant d'une Action concertée de *Camelus bactrianus*, *Bos grunniens*, *Uncia uncia*, et, soumis à la décision de la COP, d'une inscription à l'Annexe I de *Cervus elaphus bactrianus*. Une action de coopération devrait être associée à l'action concertée afin de couvrir les espèces ciblées inscrites actuellement à l'Annexe II. Les espèces à inclure sur la liste des actions de coopération à cet effet sont *Equus hemionus* (s.l), *Gazella subgutturosa*, *Procapra gutturosa* et *Saiga tatarica tatarica*. Comme faisant partie de la première phase de l'action concertée, des propositions seront faites pour inscrire d'autres espèces ciblées à l'Annexe I ou à l'Annexe II ainsi que sur les listes des espèces bénéficiant d'une action concertée ou d'une action de coopération correspondante.

L'Action de coopération proposée pour les chauves-souris d'Afrique nécessite le placement sur la liste des espèces bénéficiant d'une action de coopération de *Miniopterus schreibersii* (populations africaines), *Otomops martiensseni* (populations africaines) et *Eidolon helvum* (populations africaines), soumis à la décision de la COP concernant leur inscription à l'Annexe II.

Le groupe de travail recommande l'extension de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes à d'autres espèces de grands mammifères migrateurs se trouvant dans l'aire de répartition, notamment le guépard du Sahara. Cela demandera la préparation de nouvelles propositions pour inscription sur les listes de l'Annexe I ou de l'Annexe II.

L'extension de l'Action concertée en faveur du Gorille *Gorilla gorilla* nécessite le remplacement de *Gorilla gorilla beringei* par *Gorilla gorilla* sur la liste des espèces bénéficiant d'une action concertée, soumis à l'acceptation par la COP de la modification sur la liste de l'Annexe I.

Toutes les autres espèces actuellement sur la liste des actions concertées doivent être confirmées.

Examen d'actions concertées/de coopération en cours

Le groupe de travail a procédé à l'examen des Actions concertées et de coopération en faveur des mammifères terrestres, suite à la présentation du document Conf. 8.10.

Le groupe de travail a noté les progrès satisfaisants concernant l'Action concertée en faveur des **antilopes sahélo-sahariennes**. Il a indiqué qu'il serait souhaitable de l'étendre à d'autres espèces de l'aire de répartition et qu'un soutien supplémentaire serait nécessaire.

Le groupe a examiné les résultats encourageants obtenus au sujet de l'**antilope saïga** et a souligné à nouveau l'importance de l'espèce dans son ensemble en tant qu'un des éléments clé de l'Action concertée en faveur des mammifères d'Asie centrale et du Caucase. Le groupe a rappelé la nécessité d'assurer que les activités en faveur de l'espèce soient bien intégrées dans l'ensemble de la stratégie de l'action.

Le groupe de travail a observé que les actions en faveur de la **gazelle de Mongolie** étaient planifiées dans le cadre de l'Action concertée proposée en faveur des mammifères d'Asie centrale et du Caucase et a noté qu'elles seraient de ce fait totalement intégrées dès le début.

Le groupe de travail a débattu de la situation actuelle de l'Action de coopération en faveur de l'**éléphant d'Afrique**. Il a noté les excellents progrès du composant ouest-africain de l'action. Il a également noté que des développements semblaient possibles dans le composant centre-africain de l'action. Il a encouragé le conseiller correspondant à poursuivre ses efforts à ce sujet et à choisir les mécanismes les plus facilement disponibles pour l'application de l'action de coopération en Afrique centrale.

Le groupe de travail a noté et appuyé les développements actuels concernant l'Action concertée en faveur du **gorille**.

Le groupe de travail a examiné la situation de l'**huemul ou cerf du sud andin**. Des études et des enquêtes d'évaluation sont en cours pour le suivi des populations partagées entre le Chili et l'Argentine. Plusieurs paires ont été transférées au Chili dans un nouvel habitat où l'espèce était répartie dans le passé. Les renseignements et la recherche progressent, mais aucune action concertée n'a été développée récemment. Des conseillers et des chercheurs des deux pays mettent sur pied fort heureusement de nouveaux projets sous l'égide de la CMS.

Examens rapides d'espèces bénéficiant d'actions concertées

Le groupe de travail n'a pas trouvé que le rapport était substantiellement amélioré par rapport à celui soumis précédemment à ScC 12. Il réitère donc ses critiques et estime que l'Examen rapide, bien qu'il constitue un concept intéressant, ne répond pas dans son application aux besoins de la Convention.

PIECE JOINTE

ACTION CONCERTEE EN FAVEUR DE MAMMIFERES D'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE

Introduction

Les terres arides et la CMS

Le développement d'une Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes a montré que les terres arides sont un domaine privilégié d'activité pour la CMS. La Convention a, au fil des années, acquis une expérience considérable dans le traitement des exigences hautement spécifiques de leur environnement et de leur faune. En outre, elle a occupé une place unique dans ce domaine, étant donné que la plupart des autres organisations et organismes de financement préfèrent se concentrer sur des biomes de plus grande diversité biologique, tels que les forêts tropicales. Les terres arides, bien que leur richesse en espèces soit comparativement faible, abritent un grand nombre d'espèces très emblématiques et remarquablement adaptées. Particulièrement remarquable est leur variété de grands mammifères forcés pour la plupart par la nature même des ressources qu'ils exploitent à entreprendre des migrations, souvent de nature complexe et atypique. La conservation et la restauration de cette faune unique peuvent être une initiative majeure de la Convention.

Les terres arides d'Eurasie et d'Afrique du Nord

L'Eurasie et l'Afrique du Nord sont traversées par la plus large et la plus complexe ceinture continue de terres arides du monde. Elle comprend un ensemble entièrement interconnecté de déserts chauds, de déserts froids et de steppes semi désertiques et subdésertiques. Les limites géographiques extérieures peuvent être fixées en incluant toutes les terres avec une phytomasse de moins de 50 tonnes par hectare (Walter et Breckle, 1999). Ainsi

définie, la zone englobe des îlots isolés de biomes tempérés, généralement montagneux ou presque montagneux, non désertiques. Ils sont soit entièrement entourés de déserts, soit enclavés entre eux et les mers d'Eurasie tempérée et d'Asie occidentale subtropicale. Ils devraient être compris dans la zone d'inquiétude étant donné que leur faune de mammifères est soit assimilable à celle de la terre aride alentour, soit a été fortement influencée par la progression des déserts et la fragmentation et l'isolation des enclaves en résultant.

Un certain nombre de groupes taxonomiques ont leur centre d'occurrence principal dans les terres arides de l'ancien monde et leurs enclaves. D'autres y sont représentés par des espèces très spécialisées. Cependant, les espèces qui les caractérisent ne sont pas souvent réparties sur la totalité de la ceinture de terres arides. Cette ceinture peut être divisée en trois sous-zones principales avec des climats et des histoires contrastés. La **Zone I** comprend le Sahara, le Sahel et les enclaves méditerranéennes du Maghreb. La **Zone II** comprend les déserts et les semi-déserts froids d'Eurasie avec des enclaves méditerranéennes, chaudes, tempérées et montagneuses d'Anatolie et du Caucase. La **Zone III** couvre les déserts chauds de la péninsule arabique et de l'Asie occidentale, avec les enclaves méditerranéennes du Levant et les enclaves sous-soudaniennes du sud-ouest de la péninsule arabique. La présence zonale des espèces les plus représentatives de la ceinture désertique est indiquée ci-dessous:

- Chameaux
 - *Camelus bactrianus (ferus)*, Chameau de Bactriane, II
- Bovidés
 - *Camelus bactrianus (ferus)*, Chameau de Bactriane, II
 - *Gazella arabica*, Gazelle d'Arabie, EX, III
 - *Gazella bennettii*, Gazelle d'Inde, III
 - *Gazella cuvieri*, Gazelle de Cuvier, I
 - *Gazella dama*, Gazelle dama, I
 - *Gazella dorcas*, I et III
 - *Gazella gazella*, Gazelle de Edmi, III
 - *Gazella leptoceros*, Gazelle leptocère, I
 - *Gazella rufifrons*, Gazelle sahélo-soudanienne, I
 - *Gazella rufina*, Gazelle rouge, EX, I
 - *Gazella saudya*, Gazelle saudi, EX, III
 - *Gazella soemmerringii*, Gazelle de Soemmerring, I
 - *Gazella spekei*, Gazelle de Speke, I
 - *Gazella subgutturosa*, Gazelle des sables, II et III
 - *Procapra gutturosa*, Gazelle de Mongolie, II
 - *Procapra picticaudata*, Gazelle du Tibet, II, Inde, Chine
 - *Procapra przewalskii*, Gazelle de Przewalski, II, Nord de la chine, non m, CR
 - *Pantholops hodgsoni*, Antilope du Tibet, II
 - *Saïga tatarica*, Antilope Saïga, II
 - *Capra caucasica*, Chèvre du Caucase occidental, II
 - *Capra falconeri*, Markhor, II
 - *Capra nubiana*, Bouquetin de Nubie, I et II
 - *Hemitragus jayakari*, Arabian Tahr, III, E.A.U, Oman, EN
 - *Ammotragus laervia*, Mouflon de l'Atlas, I
 - *Pseudois nayaur*: Bharal ou mouton bleu, II
 - *Nemorhaedus goral*: Goral, II
 - *Bos grunniens (mutus)*, Yak, II
 - *Bos primigenius*, Auroch, I, EX
 - *Oryx dammah*, Oryx algazelle, I, EX
 - *Oryx leucoryx*, Oryx d'Arabie, II
 - *Addax nasomaculatus*, Addax au nez tacheté, I
 - *Alcelaphus buselaphus*, Hartebeest, EX en zone I
- Equidés
 - *Equus africanus*, Ane sauvage d'Afrique, I
 - *Equus przewalskii*, Cheval de Przewalski, II, EX, réintroduit en Mongolie
 - *Equus hemionus*, Hémione, II, Mongolie et Chine
 - *Equus kiang*, Kiang, II, Inde, Chine et Népal
 - *Equus onager*, Onagre, II et III, Iran, Turkménistan et Inde

- Eléphants
 - *Loxodonta cyclotis*, Eléphant d’Afrique du Nord, I, EX
- Cervidés
 - *Cervus bactrianus*, Cerf de Boukhara, II
 - *Dama mesopotamica*, Daim de Perse, EX, sauf en Iran, III
- Carnivores (guépards, léopards, hyènes, lion Gyr)
 - *Uncia uncia*, Panthère des neiges, II
 - *Panthera tigris virgata*, Tigre de la Caspienne, II
 - *Panthera pardus panthera*, I
 - *Panthera pardus tulliana*, CR, II
 - *Panthera pardus jarvisi* (EX ? Sinäi), nimr, III
 - *Panthera leo leo*, Lion de l’Atlas, EX, I
 - *Panthera leo persica*, Lion d’Asie, II
 - *Hyaena hyaena*, I, II et III
 - *Acinonyx jubatus venaticus*, II, Iran, Egypte ? , Inde EX, raddei, EX ? Turkestan
 - *Acinonyx jubatus soemmeringii*, I, Sudan, Nigeria, Somalie
 - *Acinonyx jubatus hecki*, Afrique du Nord-Ouest (Algérie)
 - *Canis lupus campestris* (y compris *desertorum*, *cubanensis*), Loup de steppe, chanco, loup de Mongolie, II et III
 - *Canis lupus arabs*, Loup d’Arabie, III
 - *Canis lupus lupaster*, Loup d’Egypte, I (Egypte, Libye)

Les trois zones sont suffisamment contrastées du point de vue des affinités de la faune, des conditions écologiques et des caractéristiques de l’occupation humaine pour justifier des programmes régionaux séparés mais interconnectés. La Zone I est déjà l’objet d’un effort majeur de la CMS. L’action actuelle est centrée sur les antilopes sahélo-sahariennes. Il serait probablement souhaitable d’étendre dans un proche avenir sa couverture des espèces pour inclure la totalité de la faune des mammifères de la zone comme décrit ci-dessus. Le principe d’un second projet concernant la Zone II a été proposé et approuvé par le Conseil scientifique à ses 11^{ème} et 12^{ème} réunions. Il est décrit à nouveau ci-dessous. Un projet couvrant la Zone III devrait être envisagé.

L’action concertée en faveur des mammifères de l’Asie centrale et du Caucase

Espèces cibles possibles

| Nom scientifique | Nom français | Liste rouge de l’UICN 2004 | Liste de la CMS |
|-----------------------------------|------------------------|--|---|
| Carnivore: Felidé | | | |
| <i>Acinonyx jubatus venaticus</i> | Guépard d’Asie | CR | |
| <i>Panthera pardus saxicolor</i> | Panthère Perse du Nord | EN | |
| <i>Panthera pardus tulliana</i> | Panthère d’Anatolie | CR | |
| <i>Panthera tigris virgata</i> | Tigre de la Caspienne | EX (très probablement éteint) | |
| <i>Uncia uncia</i> | Panthère des neiges | EN | Ann.I |
| Perissodactyle: Equidé | | | |
| <i>Equus caballus przewalskii</i> | Cheval de Przewalski | EW (reintroduit) | |
| <i>Equus hemionus</i> | Hémione de Mongolie | VU pour chacune des deux sous- espèces | Ann.II en tant que <i>Equus hemionus</i> s.l. |
| <i>Equus kiang</i> | Kiang | DD pour chacune des deux sous-espèces (une sous-espèce non ins-crite.) | Ann.II en tant que <i>Equus hemionus</i> e.l. |
| <i>Equus onager</i> | Onagre | CR pour chacune des deux sous-espèces | Ann.II en tant que <i>Equus hemionus</i> e.l. |
| Artiodactyle: Camelidé | | | |
| <i>Camelus bactrianus</i> | Chameau de Bactriane | CR | Ann.I |
| Artiodactyle: Cervidé | | | |
| <i>Cervus albirostris</i> | | VU | |
| <i>Cervus elaphus affinis</i> | Shou | DD | |
| <i>Cervus elaphus bactrianus</i> | Cerf Boukhara | VU | |
| <i>Cervus elaphus wallichii</i> | Cerf rouge du tibet | DD | |

| | | | |
|---|---------------------------------|--|---|
| <i>Cervus elaphus yarkandensis</i> | Cerf Yarkand | EN | |
| Artiodactyla: Bovidae | | | |
| <i>Bos grunniens</i> | Yak | VU | Ann.I |
| <i>Capra caucasica</i> | Bouquetin du Caucase occidental | EN | |
| <i>Capra cylindricornis</i> | Bouquetin du Caucase oriental | VU | |
| <i>Capra falconeri</i> | Markhor | EN | |
| <i>Capra hircus aegagrus</i> | Chèvre sauvage de l'Ouest | VU | |
| <i>Capra hircus turkmenica</i> | Chèvre sauvage du Turkménistan | VU | |
| <i>Capra nubiana</i> <i>Capra sibirica</i> | Bouquetin du Nubie | EN | |
| <i>Gazella subgutturosa</i> | Gazelle des sables | NT | Ann.II |
| <i>Naemorhedus goral</i> | Goral | LR/nt | |
| <i>Ovis ammon</i> | Argali | VU (quelques sous-espèces EN ou CR) | |
| Nom scientifique | Nom français | Liste rouge de l'UICN 2004 | Liste de la CMS |
| <i>Ovis aries gmelini</i> | Mouflon d'Arménie | VU | |
| <i>Ovis aries isphaganica</i> | Mouflon d'Ispahan | VU | |
| <i>Ovis aries laristanica</i> | Mouflon Laristan | VU | |
| <i>Ovis vignei</i> | Urial | Espèce non inscrite comme simple entité, mais VU ou EN pour chaque sous-espèce | |
| <i>Pantholops hodgsoni</i> | Gazelle du Tibet | EN | |
| <i>Procapra gutturosa</i> | Gazelle de Mongolie | Non inscrite | Ann.II |
| <i>Procapra picticaudata</i> | Gazelle du Tibet | non inscrite | |
| <i>Procapra przewalskii</i> | Gazelle de Przewalski | CR | |
| <i>Pseudois nayaur</i> | Bharal, Mouton bleu | non inscrite | |
| <i>Saiga tatarica</i> | Antilope Saïga | CR | Ann.II (seulement <i>S.t.tatarica</i>) |

Les espèces déjà inscrites à l'Annexe I peuvent être officiellement inscrites pour une action concertée. Les espèces inscrites à l'Annexe II seront inscrites pour une action de coopération associée. La formulation de l'action sera conçue de façon à prendre en compte d'autres espèces dès le début et pour les inscrire officiellement dans les annexes comme faisant partie de la mise en œuvre de l'action.

Champ d'application géographique

Les Parties et non Parties sur le territoire desquelles l'action sera conduite sont : Chine, Mongolie, Russie, Népal, Inde, Pakistan, Afghanistan, Iran, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan, Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie, Turquie.

Projets existants

L'action concertée prendra pleinement en compte tous les projets de la CMS existants, notamment ceux concernant *Saiga tatarica tatarica* et *Cervus elaphus bactrianus*, et assurera les synergies, la compatibilité et la complémentarité. Elle s'appuiera bien entendu également sur les efforts que font d'autres agences et s'efforcera de leur fournir un maximum d'aide.

Activités dans le cadre de l'action concertée et calendrier provisoire

Les activités prévues pour la prochaine période triennale comportent, d'après le modèle général de l'Action concertée en faveur des antilopes sahélo-sahariennes:

1. La rédaction de rapports de situation détaillés pour toutes les espèces, indiquant les meilleurs renseignements disponibles du moment (2 ans).

2. La rédaction d'un plan d'action au format de la CMS, avec une double entrée, par espèce et par pays (2 ans), y compris la conservation des habitats et les mesures de restauration, la création et la gestion d'une zone protégée, la gestion intégrée d'une interaction en matière d'irrigation, des mesures contre les prises illégales.
3. La préparation de propositions formelles pour l'adjonction d'espèces à l'Annexe I et à l'Annexe II (2 ans et demi).

Liste provisoire des inscriptions à l'Annexe I:

Pantholops hodgsoni, Chiru ou Antilope du Tibet, EN
Capra falconeri, Markhor, EN
Capra nubiana, Bouquetin de Nubie, EN
Capra caucasica, Bouquetin du Caucase occidental, EN
Capra cylindricornis, Bouquetin du Caucase oriental, VU
Equus caballus przewalskii, Cheval de Przewalski, EX, Réintroduit en Mongolie
Cervus elaphus bactrianus, Cerf de Boukhara, VU
Panthera pardus tulliana, Panthère d'Anatolie, CR
Panthera pardus saxicolor, Panthère de Perse septentrionale, EN
Acinonyx jubatus venaticus, Guépard d'Asie CR

Liste provisoire des inscriptions à l'Annexe II:

Procapra picticaudata, Gazelle du Tibet
Procapra przewalskii, Gazelle de Przewalski, CR
Pseudois nayaur, Bharal ou Mouton bleu
Nemorhaedus goral: Goral LR/nt
Ovis ammon, Argali, VU

Liste provisoire pour un passage à l'Annexe I:

Saiga tatarica, Antilope Saïga CR
Equus (hemionus) onager, Onagre CR
ou
Equus hemionus s.l.
(y compris *Equus (hemionus) hemionus*, Kulan CR, VU, *Equus (hemionus) kiang*, Kiang DD)

4. Réunion préparatoire des Etats de l'aire de répartition : Mongolie, été 2006

Débat des Etats de l'aire de répartition sur le projet de Plan d'action : printemps 2008

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TAXONOMIQUE SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES ET LES GRANDS POISSONS, WILLIAM PERRIN, PRESIDENT

1. *Discussion et évaluation des propositions pertinentes d'amendement des Annexes*

1.1 Proposition I-2 & II-4: Population méditerranéenne du Dauphin commun *Delphinus delphis* aux Annexes I et II

1. Le groupe a appuyé la proposition, en conformité avec la classification En danger de l'UICN (basée sur l'évidence d'un déclin précipité au cours des 35-45 dernières années). Sans demander un rejet, la Norvège a manifesté de l'inquiétude, à savoir que les mesures de classification de l'UICN peuvent ne pas être justifiées. Il a été noté que les résultats de recherches conduisant aux mesures de classification de l'UICN sont disponibles dans la documentation publiée. On a également appuyé les inscriptions à l'Annexe II.

1.2 Propositions I-11 & II-16: Requin pélerin *Cetorhinus maximus* aux Annexes I et II

2. Nous avons débattu de cette proposition un certain temps. La Norvège a noté des oppositions. Le presque consensus était le suivant : alors qu'un fort soutien existe en faveur de l'inscription des populations de l'hémisphère Nord à l'Annexe I, ce n'est pas le cas pour les populations de l'hémisphère Sud où l'espèce n'est prise que d'une manière accidentelle et qu'aucune étude de population n'a été entreprise. Certains membres ont favorisé une approche de précaution en l'absence de données relatives à la population de l'hémisphère Sud et appuyé l'inscription sur les listes de la totalité de l'espèce. D'autres estiment que ceci serait une précaution excessive. En l'absence d'un consensus, nous renvoyons la proposition de l'Annexe I à l'ensemble du Conseil pour débat. Il a été convenu qu'en tout cas il y a un grand besoin de recherche sur l'identité de la population dans l'hémisphère Sud. La proposition pour l'inscription sur la liste de l'Annexe II a été appuyée par le groupe.

3. La Norvège a noté par parenthèse qu'une discussion plénière sur l'application du principe de précaution en ce qui concerne l'inscription sur les listes de la CMS serait utile.

1.3 Proposition I-12 : Esturgeon de l'Atlantique *Acipenser sturio* à l'Annexe I

4. Le groupe a reconnu l'état extrêmement réduit de cette espèce, y compris son élimination des certains Etats de l'aire de répartition où on le trouvait auparavant, et a appuyé énergiquement la proposition.

1.4 Proposition II-5 : Populations méditerranéennes du Dauphin rayé *Stenella coeruleoalba*

5. Cette inscription proposée a été appuyée. On a noté que l'espèce figure déjà sur une annexe d'ACCOBAMS. De ce fait et en raison des menaces sur sa conservation, l'inscription à l'Annexe II est appropriée.

2. *Nouvelles propositions de projet*

6. Le groupe a examiné les nouvelles propositions et celles qui ont été approuvées à la dernière réunion du ScC mais non financées. Les six propositions sont toutes de grande qualité et le groupe a trouvé de grandes difficultés à leur donner un ordre de priorité. Le classement est donné ci-dessous accompagné de commentaires sur l'importance et la relevance entre parenthèses:

#1: Atelier régional sur le Poisson chat géant (*Pangasianodon gigas*) pour mettre au point et appliquer un plan de conservation de l'espèce avec l'UICN (en lui donnant la plus haute priorité en raison de la situation en danger critique de la petite population restante).

#2: Ateliers régionaux pour se doter des moyens d'évaluer et de conserver les cétacés dans le Pacifique Sud (en vue de soutenir un mémorandum d'accord en cours d'élaboration, portant sur les prises accidentelles).

#3: Etude de la migration des requins (pour traiter rapidement les menaces croissantes envers la

conservation et identifier les espèces susceptibles d'être inscrites sur les listes de la CMS).

#4: Deux ateliers régionaux en 2006 et 2008 au Bangladesh pour analyser les données recueillies dans des enquêtes appuyées par la CMS dans la baie du Bengale et faire des recommandations pour la recherche et la gestion (aboutissement d'un programme permanent de recherche de la CMS en Inde, au Bangladesh, au Myanmar et au Sri Lanka).

#5: Atelier à Bangkok pour se doter de moyens en Asie du sud-est et en Asie du Sud pour aborder les problèmes critiques de prises accidentelles de cétacés dans les installations de pêche (les prises accidentelles étant reconnues comme la principale menace régionale et mondiale envers les petits cétacés).

#6: Colloque régional et atelier de planification pour évaluer la situation des petits cétacés et les menaces dans l'océan Indien occidental (la situation des cétacés dans la région est très mal connue, mais les menaces de prises accidentelles existent).

7. Il a été reconnu qu'il était nécessaire d'assurer une dissémination et une disponibilité plus large des rapports de projet soutenus par la CMS. Une suggestion consiste à poster des versions complètes PDF de tous les rapports sur le site Web de la CMS.

8. Les membres du groupe ont souligné la valeur critique des initiatives de recherche soutenues par la CMS pour la conservation de grands animaux marins en raison des difficultés logistiques de les étudier et de définir leurs besoins en matière de conservation.

3. Possibilité de nouveaux accords/ résolutions pertinentes

3.1 Dugong (Rec. 8.15)

9. La recommandation a été appuyée. Il a été noté que d'après les critères proposés pour une action de coopération en faveur de l'espèce, le dugong devrait peut-être être retiré de la liste étant donné qu'un accord mondial (MoU) est recherché conformément aux termes de la recommandation.

3.2 Requins migrateurs (Rec. 8.16)

10. La recommandation a pour but d'aborder les problèmes généraux de conservation des espèces de requins inscrites sur les listes (actuellement et à l'avenir). Après un long débat, on est parvenu à un consensus pour la soutenir, en principe.

3.3 Cétacés du Pacifique (Rec. 8.19)

11. Cette recommandation a pour but de soutenir les efforts en vue d'élaborer un MoU pour les cétacés du Pacifique Sud et, en tant que telle, a été vigoureusement appuyée par le groupe. Il a été noté que des efforts seront faits pour harmoniser le MoU avec le Plan stratégique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont exprimé leur appréciation pour l'aide significative et très efficace de Lyle Glowka du Secrétariat pour les progrès accomplis en ce qui concerne le MoU.

3.4 Esturgeons

12. L'Allemagne a sollicité l'avis du groupe sur la future manière de traiter le problème très urgent de la conservation des espèces d'esturgeons d'Eurasie. Les mesures et les programmes adoptés par la CITES ne semblent pas avoir un impact adéquat sur l'exploitation permanente non durable, et la situation de plusieurs espèces est alarmante et ne cesse de s'aggraver. L'Allemagne estime que la CMS peut offrir des voies qui ne sont pas ouvertes à la CITES. On demande au Conseil son avis sur trois options soumises actuellement à un examen : 1) un MoU au titre de la CMS, 2) un Plan d'action au titre de la CMS avec tous les participants pertinents (de la région et au delà) et 3) une campagne de sensibilisation du public montée par la CMS et visant le public des Etats de l'aire de répartition et les consommateurs des pays plus développés. En réponse, on a noté que les trois options ne sont pas nécessairement exclusives mutuellement. En fait, un Plan d'action est mieux mis en oeuvre sous l'ombrelle d'un MoU. Des membres du groupe ont exprimé leur incertitude au sujet de la valeur qui pourrait être

ajoutée par la participation de la CMS et ont suggéré que ceci soit élaboré par l'Allemagne. Il a été recommandé que cela fasse partie d'un examen (similaire à celui effectué pour les rapaces et auquel on a fait état à cette réunion) et que la question d'interactions et de possibles chevauchements avec un certain nombre d'autres initiatives dans la région fasse aussi l'objet d'un examen. Avec cet examen, le groupe pourrait mieux conseiller l'Allemagne sur la façon de procéder avec un MoU éventuel ou une autre initiative. On a également souligné que la possibilité d'un MoU pourrait être explorée avec l'aide du Secrétariat sans examen préalable par le Conseil. L'Allemagne a provisoirement décidé de fournir un examen et peut-être une résolution ou recommandation pour l'établissement d'un MoU ou d'un Plan d'action pour la prochaine réunion du Conseil.

3.5 Requin baleine

13. Le requin baleine a été inscrit à l'Annexe II de la CMS et pour une action de coopération en 1999. Les Philippines ont annoncé ultérieurement qu'elles avaient l'intention de rechercher un mémorandum d'accord régional pour l'espèce. A la mi-2003, les Philippines se sont adressées au Secrétariat pour déterminer le processus à suivre afin d'élaborer un MOU sur le requin baleine et faire progresser l'action de coopération. En 2004 un petit groupe de contact informel composé initialement du Secrétariat de la CMS, du conseiller nommé par la CMS pour les mammifères marins et les grands poissons, du conseiller scientifique et du correspondant des Philippines, du président du groupe de spécialistes du requin de l'UICN, d'un représentant de la Société de conservation marine des Seychelles ainsi que d'ECOCEAN ont débattu des éléments d'un MOU et d'un Plan d'action possibles qui pourraient être adressés aux Etats de l'aire de répartition dans les régions de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. Le groupe s'est agrandi plus tard dans l'année pour comprendre un représentant gouvernemental des Seychelles (un non Partie à la CMS à l'époque, intéressé) et le correspondant de la CMS pour l'Australie. A la fin de 2004, le Secrétariat de la CMS et le groupe de spécialistes du requin de l'UICN ont entrepris en commun un dialogue sur le requin baleine au Congrès mondial de l'UICN pour la conservation à Bangkok pour solliciter des commentaires sur l'opportunité d'un MOU et d'un Plan d'action. En mai 2005, la Conférence internationale sur le requin baleine a eu lieu à Perth, Australie occidentale, dans le but de (a) faire progresser les efforts locaux, régionaux et internationaux pour la conservation des requins baleines et (b) faciliter la collaboration régionale et internationale dans la recherche sur les requins baleines. Entre temps, une proposition pour un projet de recommandation sur les requins migrateurs (UNEP/CMS/REC.8.16.) a été diffusée pour examen par la Conférence des Parties dans le contexte de l'élaboration d'un accord couvrant les requins migrateurs en général. Un conflit possible avec un MOU unique pour le requin baleine doit encore être clarifié. Les Philippines désirent remercier l'Australie pour son aide en vue d'élaborer un MOU.

4. *Autres résolutions pertinentes*

4.1 Impact nuisible d'origine humaine sur les cétacés

14. Alors qu'il y avait un large soutien de la part des membres du groupe en faveur des intentions du projet de résolution, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées sur la forme et sur le fond. Il a été suggéré que l'incidence du changement climatique constituait un impact important potentiellement nuisible d'origine humaine sur les cétacés, lequel avait été omis du projet de résolution. Des préoccupations ont été également exprimées à savoir qu'il y avait des impropriétés grammaticales et que la formulation de la résolution exigeait une clarification, notamment en ce qui concernait le dispositif opérationnel des paragraphes. Malheureusement, aucun représentant de la CE n'était présent pour débattre des amendements possibles au texte de la résolution.

15. Certains membres ont convenu qu'alors que le groupe de travail taxonomique pouvait appuyer en principe le projet de résolution, il était urgent de rechercher une clarification de diverses questions de la part des sponsors et d'amender le texte de la résolution afin d'assurer qu'il correspondait plus étroitement aux priorités établies dans le Plan stratégique de la CMS 2006-2011. Le groupe de travail a également estimé qu'il était important de garder le rôle central du Conseil scientifique dans l'identification des menaces envers les cétacés et la mise au point de stratégies de réduction. Le groupe a recommandé qu'il y ait une autre consultation avec les sponsors au sujet du projet de résolution pour traiter ces préoccupations.

5. *Propositions pour de nouvelles espèces bénéficiant d'une action concertée*

16. Il n'y a eu aucune proposition.

6. Examen des espèces existantes bénéficiant d'une action concertée/de coopération

6.1 Espèces bénéficiant d'une action concertée

6.1.1 Phoque moine de Méditerranée

17. L'Espagne a présenté une mise à jour de la situation de l'espèce et des progrès accomplis en matière de conservation. Des progrès ont été accomplis. Les estimations concernant la population présentées pour la mer Noire, la Méditerranée orientale et occidentale ainsi que l'Atlantique totalisent de 441 à 495 individus. La troisième réunion du groupe de travail sur le Plan d'action a réalisé un projet définitif du Plan d'action et de la « Déclaration Dakhla » sollicitant une aide internationale pour financer le Plan d'action et soutenir l'initiative du Maroc pour créer une zone maritime protégée pour la conservation du phoque moine et mettre en œuvre un plan de gestion pour un futur parc national dans la région. Le Plan d'action définitif traite des lacunes identifiées dans les versions précédentes et porte sur les questions relatives à la démographie et à la protection de l'habitat. D'autres éléments de progrès sont trois naissances à Madère, une expansion de la recherche à Madère, une meilleure surveillance de la réserve, une exploration de l'habitat côtier au Maroc méridional, 28 naissances dans la colonie du Cabo Blanco en 2004 et 27 cette année à ce jour, le catalogage de 105 phoques au Maroc et en Mauritanie, le financement par l'Espagne et par une ONG espagnole de projets en Mauritanie et au Maroc et le soutien financier et technique des autorités locales et nationales mauritaniennes pour créer des moyens. Une note négative était que le développement humain côtier augmentait rapidement au Maroc et en Mauritanie, ce qui augmentera la pression sur l'habitat actuel et potentiel du phoque moine. L'Espagne prendra l'initiative de la mise au point d'un MoU autofinancé pour aider à la mise en œuvre du Plan d'action. Le groupe a recommandé l'approbation du Plan d'action et du concept d'un MoU.

6.1.2 Dauphin de la Plata

18. Le projet financé par la CMS sur l'importance numérique, l'habitat et l'éthologie est terminé. Le Secrétariat a reçu le rapport technique final.

6.1.3 Loutre de mer

19. Une enquête, qui est effectuée au Pérou est financée par la CMS. Le Secrétariat a reçu un rapport sur les activités de terrain.

6.1.4 Loutre du Chili

20. La perte d'habitat se poursuit. Rien à signaler pour une action concertée.

6.2 Espèces bénéficiant d'une action de coopération

6.2.1 Dauphins de l'Amérique du Sud

21. M. Schlatter a indiqué que des étudiants poursuivaient des études dans le sud du Chili sur *Cephalorhynchus eutropia* et *Lagenorhynchus australis*. Les résultats n'en sont pas encore disponibles.

6.2.2 Requin baleine

22. Etant donné qu'un MoU est en cours d'élaboration, l'espèce devrait être retirée de la liste des espèces bénéficiant d'une action de coopération. Les progrès du MoU sont décrits ci-dessus (point 3.5).

7. Examen rapide des espèces bénéficiant d'une Action concertée

23. Le groupe a examiné un projet de l'Examen à sa dernière réunion et a noté un certain nombre de lacunes auxquelles il n'a pas été remédié dans le présent projet. Le manque de temps n'a pas permis un examen détaillé cette année. L'Examen a été placé sur le site Web de la CMS et les membres du groupe ont été encouragés à l'examiner et à faire parvenir des commentaires au Secrétariat.

8. *Questions diverses*

24. Le WDCS a présenté une proposition pour un partenariat renforcé entre la CMS et le WDCS. Comme indiqué dans le document CMS/ScC.13/Inf.10, au titre d'un Accord de partenariat officiel avec la CMS, le WDCS entendait mettre au point un programme de travail commun pour harmoniser les activités du WDCS avec le Plan stratégique de la CMS 2006-2011, afin de maximiser l'efficacité du WDCS, de la CMS et de ses Accords ainsi que des MoU. Pour rendre cela efficace, le WDCS a proposé la création d'un groupe de travail permanent du WDCS pour le soutien des Priorités de recherche de la CMS en faveur des cétacés (WGCP) pour établir des priorités de projet à soumettre à la CMS comme contribution au Plan stratégique de la CMS 2006-2011. Le WGCP chercherait également à augmenter le flux de renseignements et à le transformer en processus officiels de la CMS par l'intermédiaire du conseiller scientifique pour les Mammifères aquatiques et les grands poissons nommé par la CMS.

25. Le WDCS a recherché la reconnaissance par le Conseil scientifique de la CMS de l'Accord de partenariat entre le WDCS et la CMS qui permettra au WDCS de partager ses renseignements scientifiques avec la CMS, l'approbation de la proposition de réunir un groupe de travail permanent du WDCS pour appuyer les Priorités de recherche de la CMS sur les cétacés (WGCP) afin de mettre au point des contributions WGCP pour le programme de travail commun qui soutiendra les priorités relatives aux cétacés dans le Plan stratégique de la CMS 2006-2011, et l'accord pour examiner les progrès de la collaboration WDCS/CMS à ses réunions de 2006 et de 2007. Le groupe a recommandé que ces mesures soient prises par le Conseil.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TAXONOMIQUE SUR LES TORTUES MARINES

1. Discussion et évaluation des propositions d'amendement des Annexes de la CMS (Conf.8.16)

Aucune nouvelle proposition d'amendement pour les tortues.

2. Nouvelles propositions de projet

2.1 Nouvelles propositions de projet (ScC.13/Doc.5)

Deux nouvelles propositions ont été reçues pour examen.

| Action recommandée | Description du projet et observations du groupe |
|--------------------------------------|---|
| Recommandée pour nouvelle soumission | <p>Tortues luth dans le S-O de l'Atlantique: composition génétique, évaluation écologique et de l'environnement (proposée par l'Uruguay)</p> <p>Le conseiller nommé avait examiné au préalable cette proposition et fait des suggestions écrites à celui qui a fait la proposition afin d'améliorer le projet et pour le soumettre à nouveau à un examen à la prochaine ScC.</p> |
| Recommandée pour nouvelle soumission | <p>Cartographie de base de plages de nidification et de sites de nourrissage, et évaluation de la nature et de l'importance de l'exploitation ainsi que des menaces envers les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (Proposée par CI, WWF et autres)</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un projet vaste et ambitieux qui à première lecture a le potentiel de fournir beaucoup de renseignements utiles. • Le Secrétariat de la CMS a conseillé qu'avec le nouveau soutien pour le MoU sur les tortues marines de l'Afrique de l'Ouest, un nouveau secrétariat soit créé au Sénégal. • Il a été noté que ce projet ne tenait pas compte des projets existants dans les pays. • Le délégué du WWF a donné l'assurance que ce projet vise une des Actions identifiées dans le MoU, que les groupes régionaux proposant ce projet appuieront le nouveau secrétariat et que les composants initiaux du projet commencent dans les pays ayant des populations de tortues utilisables. <p>Le groupe recommande que ce projet soit développé à nouveau avec plus de détails sur les actions spécifiques planifiées afin que leur pertinence, leur possibilité de réalisation et leurs coûts soient transparents. Le projet devrait également indiquer clairement comment les partenaires du pays seront engagés dans le projet.</p> |

Il est recommandé que les deux propositions soient renvoyées à leurs auteurs pour être retravaillées et soumises à nouveau.

2.2 Propositions provenant de ScC12 (ScC.13/Inf.1/Annex 9)

Trois projets sur les tortues avaient été en principe approuvés pour recevoir un soutien avant ScC12. La situation de ces projets a été examinée.

| | |
|---------|---|
| - | <p>Mouvement des tortues luth de l'Atlantique</p> <p>CMS: Ce projet a déjà été financé et progresse. Aucune action n'est requise.</p> |
| Appuyés | <p>Evaluation des tortues en Sierra Leone</p> <p>CMS: Ce projet n'a pas commencé après avoir été mis en place.</p> <p>Président: A recommandé que ce projet soit revitalisé par le nouveau secrétariat pour le MoU de l'Afrique de l'Ouest mais qu'il continue à être géré par le Secrétariat de la CMS.</p> |
| - | <p>Poursuite des tortues luth du Cap Vert</p> <p>CMS : Cette étude est maintenant financée par un autre donateur. Aucune autre action n'est requise.</p> |

En conséquence, il est recommandé que le projet existant “Evaluation de la situation des tortues en Sierra Leone”, approuvé en principe par ScC12, soit poursuivi. Ce projet a le potentiel d’être utilisé comme catalyseur pour l’activité du groupe dans la région de l’Afrique de l’Ouest via le nouveau secrétariat du MoU.

Le groupe souhaite avoir accès aux résultats des projets précédemment financés et terminés. Il demande instamment que tous les rapports de projet terminés passent par un processus d’examen des instances semblables et soit publié au moins en format PDF par l’intermédiaire du site Web de la CMS.

3. Nouveaux accords potentiels / résolutions pertinentes

3.1 Tortues marines (Rec.8.17)

Le groupe a appuyé cette recommandation qui encourage les Parties et les Etats signataires à participer activement à rendre efficace les accords actuels et la décision de la CMS . Il encourage en outre la participation de nouveaux Etats signataires à ces accords.

4. Autres résolutions pertinentes

Aucune à examiner

5. Propositions pour de nouvelles espèces bénéficiant d’une action concertée

Aucune à signaler.

6. Examen des actions concertées/de coopération existantes

Aucune à signaler.

7. Examen rapide des espèces bénéficiant d’une action concertée: Tortues (Document préparé par le WCMC)

Bien que le document pour les tortues soit disponible sur le site Web de la CMS, il n’a été disponible que pendant une très courte période. C’est un document long et de nombreux délégués n’ont pas eu le temps d’examiner en détail son contenu. Les conseillers sont instamment priés de lire ce document et d’en faire rapport au Secrétariat.

Les membres qui ont lu attentivement le document ne sont pas du tout satisfaits de son contenu. La table des matières et les tableaux des espèces ne reflètent pas en général avec précision la réalité des renseignements actuels disponibles pour les espèces rencontrées ou pour les mesures prises dans les pays. Il a été constamment difficile d’accéder aux éléments centraux de la documentation pertinente pour les espèces et de même il a été donné une importance excessive à une documentation qui n’a pas été révisée par des experts. On estime que le document dans sa forme actuelle est inapproprié pour une utilisation par la CMS.

8. MoU sur les tortues marines

8.1 MoU de l’IOSEA sur les tortues marines

La CMS et le secrétariat du MoU de l’IOSEA sur les tortues marines devront être renforcés pour une bonne application et une meilleure efficacité des mesures au titre de ce MoU.

8.2 MoU sur les tortues marines d’Afrique de l’Ouest

Les délégués de la région de l’Afrique de l’Ouest ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne l’échec du Secrétariat de la CMS à assurer la continuité des activités dans cette région et le MoU pertinent suite à la nomination du Dr Hykle quant à son rôle à l’IOSEA à Bangkok il y a quelques années. Cependant, le groupe se félicite de la nouvelle selon laquelle le MoU sur les tortues marines de l’Afrique de l’Ouest reprend vie suite à de nouveaux financements en vue d’appuyer la création d’un secrétariat au Sénégal. Toutefois, au même moment, les conseillers correspondants pertinents et le conseiller nommé pour les tortues marines de la région d’Afrique de

l'Ouest s'inquiètent du fait de n'avoir pas été informés à temps de ces récents développements concernant le secrétariat prévu pour le MoU.

8.3 Collaboration avec le SPREP concernant un MoU proposé pour les tortues marines des îles du Pacifique

Le Secrétariat de la CMS doit être félicité pour son succès en engageant les pays insulaires du Pacifique Sud à débattre de la mise au point d'un accord de coopération internationale pour la conservation des tortues marines qui renforcera les efforts régionaux existants de conservation. De nouveau, les conseillers correspondants pertinents et le conseiller nommé pour les tortues marines dans la région devraient être informés à temps de ces développements.

9. *Programme de petits projets*

Le groupe a été unanime pour constater que le rôle des petits prêts a été critique en provoquant des mesures catalytiques qui ont eu un effet bénéfique pour le fonctionnement de la CMS. Ce rôle critique peut se poursuivre à l'avenir; le programme des petits prêts ne devrait pas être arrêté.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRISES ACCIDENTELLES

Les prises accidentelles, en tant que menace majeure envers les espèces migratrices marines, ont fait l'objet d'un examen par le ScC de la CMS et constituent le sujet des précédentes Résolutions 6.2 et 7.2. Un groupe de travail informel spécial s'est réuni pour débattre de la menace permanente que les prises accidentelles présentent pour les espèces inscrites sur les listes de la CMS, et notamment pour examiner la Résolution 8.14 et son application concernant les travaux du Conseil scientifique et la mise en application de la Convention et de ses accords associés.

Le groupe de travail a reconnu que le problème des prises accidentelles s'étendait à l'ensemble des bassins océaniques et affectait de nombreuses espèces inscrites sur les listes de la CMS – notamment les cétacés, les oiseaux marins, les tortues marines et les requins. Actuellement, la recherche et l'application des mesures à l'encontre des prises accidentelles ont été principalement conduites de pêche à pêche, avec des conseils donnés d'espèce à espèce plutôt que dans une perspective «d'ensemble des installations de pêche».

En outre, bien qu'il existe des mesures importantes de conservation et de réduction des prises accidentelles au niveau des pays, des pêcheries ou spécifiques aux espèces, les liens entre ces mesures au niveau international sont souvent lâches, conduisant à un affaiblissement des efforts sur le plan international. A ce jour, en dépit de nombreux projets et activités au sein des accords de la CMS et d'autres organisations ou instruments, les résultats de ces efforts sont insuffisants. Les prises accidentelles restent une menace critique envers de nombreuses espèces migratrices.

Le groupe a convenu qu'une évaluation mondiale des taxons migrateurs affectés était nécessaire, et qu'il fallait stimuler le développement et la promulgation de solutions s'avérant efficaces pour l'ensemble des groupes taxonomiques, plutôt que pour un à la fois comme cela se produit actuellement. A également été notée la nécessité pour la CMS de prendre en compte la question des prises accidentelles de poissons.

En procédant à l'examen des développements concernant les efforts mondiaux pour réduire les prises accidentelles depuis la dernière fois que le ScC a débattu de la question, il a été fait rapport sur ce qui suit:

- Birdlife International a publié un examen des performances des Organisations régionales de gestion des pêcheries (RFMO) concernant les prises accidentelles d'oiseaux marins. Le rapport a provoqué un débat et une action au sein des RFMO et a généré de l'élan pour une action concernant les prises accidentelles d'oiseaux marins.
- Un consortium d'organisations comprenant la Fondation pour la recherche marine de Malaisie, le WWF, BirdLife et CI a créé un atelier à Kota Kinabalu, Malaisie, en septembre 2005 pour débattre de la nécessité de stratégies de réduction de prises multi-espèces dans les pêcheries. L'atelier a réuni des pêcheurs, des spécialistes des cétacés, des oiseaux de mer, des requins et des tortues marines ainsi que des experts en stratégie. Les conclusions de l'atelier portaient entre autres sur l'exploration d'un modèle mathématique pour déterminer comment appliquer des solutions de réduction des prises accidentelles multi-espèces dans une pêcherie. En outre, l'atelier a débattu de la nécessité de stimuler les actions au niveau international, y compris l'identification d'instruments, avec le mandat de faire avancer les recherches sur une approche multi-espèces.

Le groupe de travail a reconnu que la CMS était mandatée pour fournir des perspectives de diminution des prises accidentelles pour toutes les espèces inscrites sur les annexes de la CMS qui sont affectées, cependant le groupe a prescrit la nécessité d'identifier les possibilités d'engagement de la CMS dans le domaine de la réduction des prises accidentelles qui sont minimales en coût et qui exploitent la niche unique de la CMS en tant que corps d'experts des espèces migratrices, plutôt que de tenter de dupliquer les efforts d'autres instruments/organisations ou d'adopter un mandat trop large sur la question.

Après avoir étudié la Résolution 8.14 proposée, le groupe de travail a appuyé cette recommandation proposée mais a estimé qu'elle pourrait être améliorée pour assurer qu'elle capitalise sur les opportunités et les forces spécifiques de la CMS en tant qu'instrument.

Spécifiquement, le groupe de travail estime que la résolution pourrait être améliorée en ajoutant:

- **la nomination au Conseil scientifique d'un conseiller spécialisé dans les prises accidentelles;**
- **une mesure initiale pour un conseiller nommé, en vue de la création d'un groupe d'étude pour examiner l'impact des prises accidentelles sur les espèces inscrites à la CMS et les solutions à ce problème (par ex. par l'élaboration d'un plan de travail et d'un calendrier de recherche stratégique).**

L'idée derrière le groupe d'étude était de réunir un certain nombre d'experts et de Parties pour s'assurer que la question des prises accidentelles était abordée par la CMS dans le meilleur contexte possible pour la Convention et ses accords associés, en mettant l'accent sur ce à quoi la CMS peut ajouter de valeur aux efforts d'autres organisations et instruments.

Groupe de travail

Barry Baker (président)
Mike Donoghue
Amanda Nickson
Roberto Schlatter
Mark Simmonds
Colin Limpus
Margi Prideaux
Nicola Hodgins
Ian McLean

UTILISATION DURABLE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RESOLUTION 8.1

HISTORIQUE

Un groupe de travail, comprenant des conseillers de trois Parties et quatre observateurs s'est réuni le 18 novembre pour débattre de la Résolution 8.1 (Projet de résolution sur l'utilisation durable, préparé par le Secrétariat) et pour faire des commentaires sur ses aspects scientifiques.

RAPPORT

Il a été reconnu que, en raison du fait que le groupe s'est réuni à 9 h avant l'arrivée des bus de l'hôtel, le nombre de membres était réduit. Néanmoins, un large débat s'est instauré au cours duquel plusieurs points de vue ont été exprimés.

Généralement, les conseillers des Parties ont exprimé le point de vue que la Convention CMS avait été rédigée pour assurer une protection aux espèces migratrices en danger et menacées, et que le projet de Résolution 8.1 était en conflit avec certains domaines de la Convention.

Des observateurs ont estimé que de nombreuses espèces inscrites aux Annexes de la CMS étaient déjà utilisées et que l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba (AAPG) devraient aider dans une telle situation pour les espèces migratrices de l'Annexe II ou les espèces non inscrites. A cet égard, il convient de noter que le Conseil scientifique n'a pas encore trouvé une définition de l'utilisation locale de subsistance.

D'autres membres du groupe ont exprimé des préoccupations au sujet de l'allocation possible de fonds annoncée dans la résolution et du conflit potentiel entre la CMS et l'AAPG sur l'échelle de l'espace de gestion.

Le groupe *a reconnu* qu'il était difficile d'accorder la résolution avec l'Article 3 (v) de la Convention.

Suite à ces préoccupations, le groupe a conclu qu'il ne pourrait pas recommander le soutien du Conseil scientifique pour la Résolution 8.1 dans sa forme actuelle.

GRIPPE AVIAIRE

Espèces migratrices et grippe aviaire hautement pathogène

1. CONSCIENTE que les espèces migratrices sont victimes et vecteurs d'une gamme de maladies contagieuses (par ex. virales, bactériennes et fongueuses : voir Annexe I) et que certaines de ces maladies peuvent être transmises aux espèces résidentes, aux animaux domestiques et aux humains. Certaines maladies ont la possibilité de réduire la biodiversité notamment dans le cas d'espèces menacées;
2. CONSCIENTE de l'émergence d'épidémies de grippe aviaire hautement pathogène (HPAI) (sous-type H5N1), qui ont eu des impacts majeurs sur des populations liées à l'élevage d'oiseaux domestiques (principalement la volaille) et sur ce qui touche à la conservation de la nature (y compris la mortalité d'oiseaux d'eau sur au moins quatre sites d'importance internationale (sites Ramsar)) internationalement importants en Eurasie, et CONSCIENTE du nombre croissant de pays dans lesquels la HPAI a été récemment détectée à la suite de sa propagation vers l'ouest en Eurasie;
3. TRES CONSCIENTE que, si le sous-type actuel de la HPAI soit se modifie génétiquement soit mute en s'adaptant en une forme transmissible entre les humains, ceci pourrait avoir les conséquences mondiales sanitaires, sociales et économiques d'une pandémie humaine de grippe;
4. CONSCIENTE, cependant, qu'un nombre limité de cas connus actuellement d'infection humaine par la souche actuelle de la HPAI est limitée à certaines parties de l'Asie et que ces cas l'ont été par contact avec des volailles infectées ou peut-être par leur consommation, et aucun par contact avec des oiseaux sauvages, et RECONNAISSANT que l'attitude du public et le soutien pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et des espèces (notamment les oiseaux d'eau) pourraient être affectés négativement par des inquiétudes quant au rôle possible des oiseaux d'eau dans la propagation de la HPAI (sous-type H5N1);
5. TRES INQUIETE, cependant, du fait que dans la plupart des pays il y a un manque significatif de renseignements et, dans certains cas, une désinformation du public, sur des questions importantes ayant trait à la propagation de la HPAI, les risques qu'elle peut poser et la façon d'anticiper des épidémies de HPAI et d'y répondre, et NOTANT en particulier les difficultés auxquelles doivent faire face les pays en développement pour évaluer et répondre à la menace de la HPAI notamment étant donné le sens attribué dans beaucoup de ces pays aux oiseaux domestiques et aux oiseaux sauvages en tant que base des moyens d'existence ruraux;
6. EGALEMENT INQUIETE du fait que des réponses erronées peuvent avoir, pour la conservation, des conséquences à long terme susceptibles d'être désastreuses, notamment pour certaines espèces qui sont menacées dans le monde et ont déjà des populations limitées ou localisées et tout particulièrement les espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention et à la Colonne A, Catégorie 1 du Tableau 1 du Plan d'action de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie;
7. NOTANT que la HPAI est considérée comme ayant été propagée entre pays par un certain nombre de vecteurs connus, dont le mouvement de la volaille, les oiseaux en cage et les sous-produits aviaires, le commerce légal et illégal des oiseaux, les équipements associés à ces industries respectives et les mouvements de la population, et NOTANT que la migration des oiseaux d'eau a été suspectée d'être également un vecteur, bien qu'il n'y ait pas de preuve directe et CONSCIENTE que la signification relative de ces différents modes de propagation a varié et que la preuve d'un rapport de cause à effet dans de nombreux cas est faible ou absente;
8. ACCUEILLANT AVEC UNE GRANDE SATISFACTION l'implication dans cette question de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) et l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE), notamment par la publication en mai 2005 d'une *Stratégie mondiale pour le contrôle progressif de la grippe aviaire hautement pathogène* et son application, notamment par les Programmes régionaux de coopération technique sur l'assistance urgente pour la Détection précoce et la prévention de la grippe aviaire;

9. CONSCIENTE de la participation de la Convention en tant que chef de file dans différents mécanismes de coordination, notamment le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire qui a été réuni à la fin d'août 2005 par la Convention et qui comprend des représentants et des observateurs de neuf organisations internationales, à savoir : CMS, AEWA, Convention Ramsar, FAO, OMS, Wetlands International, BirdLife International, Conseil international pour la conservation du gibier et de la vie sauvage (CIC) et Société de conservation de la vie sauvage (WCS), RECONNAISSANT le rôle du groupe de spécialistes de médecine vétérinaire de l'UICN et NOTANT EGALEMENT la Résolution 3.18 sur la grippe aviaire de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie et la Résolution IX.25 de la Convention Ramsar sur la gestion des terres humides et des oiseaux d'eau en réponse à la grippe aviaire hautement pathogène;
10. RAPPELANT que la Conférence sur les itinéraires aériens mondiaux (Edimbourg 2004) a demandé notamment une mesure urgente pour évaluer le risque de maladie et établir des programmes de surveillance sur les mouvements des oiseaux d'eau migrateurs, le commerce des oiseaux sauvages et les implications pour la santé humaine;
11. RECONNAISSANT les opportunités d'échange de renseignements fournis par la Table ronde spéciale sur la propagation de la HPAI qui s'est tenue le 19 novembre 2005 à Nairobi, Kenya, pendant la 8ème Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices et encouragée par la participation de tous les conseillers scientifiques africains et autres de la CMS;
12. RECONNAISSANT que l'exploration possible des scénarios de propagation actuelle de la HPAI, dont l'identification de zones de risque plus élevé et la mise au point de réponses possibles aux déclenchements de la maladie, profitera de l'analyse de données extensives et sur le long terme ayant trait aux mouvements des oiseaux, au comptage des oiseaux, au commerce et aux mouvements des populations, mais NOTANT l'urgence d'accéder à ces données, réseaux et autres renseignements, et de les analyser, ET de combler les lacunes dans la compréhension scientifique de ces facteurs;
13. RAPPELANT EGALEMENT que, malgré que les déclenchements du H5N1 à Hongkong en 1997, au Japon en 2004, du H7N9 en Italie en 1999 et du H7N7 aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne en 2003 ont été maîtrisés avec succès grâce à un contrôle et des mesures de sécurité rigoureux, la HPAI semble maintenant être endémique dans certaines parties de l'Asie, soulignant ainsi les difficultés pratiques d'un contrôle dans des pays ayant une capacité vétérinaire limitée;
14. RECONNAISSANT EGALEMENT le risque potentiel de transmission de la HPAI entre les oiseaux captifs et les autres animaux dans les centres de zones humides et les jardins zoologiques, ainsi que les oiseaux d'eau sauvages visitant ces sites, étant consciente des besoins en matière de santé animale et du rôle important joué par ces sites en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public concernant les zones humides;
15. RECONNAISSANT les actions et plans nationaux en cours pour surveiller les habitats et les populations d'oiseaux vis à vis de la HPAI et NOTANT EGALEMENT que, bien que la mise au point de programmes de surveillance et de plans d'urgence devront être déterminés à l'échelon national, une coopération internationale serait très bénéfique;
16. CONSCIENTE des conclusions de la récente réunion OMS/FAO/Banque mondiale qui a eu lieu à Genève du 7 au 9 novembre 2005 sur 'La grippe aviaire et la pandémie de grippe humaine' qui a identifié la lacune importante de connaissances concernant le rôle que jouent les oiseaux d'eau dans la propagation de la HPAI, NOTANT la nécessité de renforcer la recherche et la surveillance de la migration et du commerce des oiseaux d'eau, ainsi que les processus de transmission de la maladie dans les populations d'oiseaux sauvages, notamment les recherches identifiées par le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire (voir Annexe II);
17. RECONNAISSANT la nécessité d'un partage rapide et continu des renseignements étant donné la signification potentielle de ces renseignements en termes de conservation des oiseaux et de dynamique de population, afin de permettre ou d'améliorer l'évaluation du risque et d'être mieux préparé à améliorer la conservation des oiseaux d'eau et la future gestion de déclenchements des maladies aviaires;

18. CONSCIENTE de la décision de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (Résolution 3.6) de solliciter le soutien de la CMS et d'autres acteurs afin de créer des régimes de financement à long terme pour mettre au point une surveillance à long terme des populations d'oiseaux d'eau notamment par l'intermédiaire du Recensement international des oiseaux d'eau et de ses différentes filières, et suite à la Résolution VIII.38 de Ramsar, comme moyen de documenter une large gamme de politiques de conservation nationales et internationales, y compris l'évaluation des risques posés par la HPAI;

LA CONFERENCE DES PARTIES

19. DEMANDE des méthodes totalement intégrées aux niveaux national et international pour traiter la HPAI et autres maladies d'origine animale en réunissant les expériences de gestion ornithologique, de la vie sauvage et des zones humides avec celles traditionnellement portant sur la santé publique et les zoonoses, y compris vétérinaires, agricoles, virologiques, épidémiologiques et médicales;

Renseignements sur les oiseaux sauvages (connaissances nécessaires)

20. En réponse au problème émergent de la HPAI H5N1, DEMANDE aux Parties contractantes, aux parties non contractantes, aux organisations nationales et internationales, d'appuyer la recherche et de réunir des données sur les espèces migratrices, ainsi qu'une meilleure utilisation et une analyse plus rapide des données existantes sur différents itinéraires aériens pour déterminer avec précision les itinéraires de migration, les flux et les dynamiques de population des espèces, et pour leur dissémination;
21. Etant donné l'importance potentielle de la HPAI pour la conservation des espèces migratrices, DEMANDE instamment aux Parties contractantes et aux Parties non contractantes ainsi qu'aux organisations internationales de soutenir dans le monde entier la mise en place de moyens de recherche et de surveillance concernant les processus de développement des maladies, la mise au point rapide de programmes de surveillance de la HPAI dans les populations d'oiseaux sauvages et en coopération avec la FAO, l'OIE et autres autorités compétentes dans le domaine des oiseaux domestiques et des oiseaux captifs, ainsi que dans la surveillance des mouvements des oiseaux sauvages afin d'être mieux préparé pour la gestion future des déclenchements de grippe aviaire;

Instructions spécifiques

22. APPUIE les conclusions de l'OMS, de la FAO et de l'OIE selon lesquelles les tentatives d'élimination de la HPAI dans les populations d'oiseaux sauvages par des réponses létales, telles que la réduction numérique, ne sont pas réalisables et peuvent aggraver le problème en causant une plus grande dispersion des oiseaux infectés;
23. SOULIGNE que la destruction et la modification substantive des zones humides et autres habitats dans le but de réduire les contacts entre les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages ne conduisent pas à une sage utilisation comme le demande de manière urgente l'Article 3.1 de la Convention Ramsar et les Articles 1 et 8 de la Convention sur la diversité biologique, et peuvent aggraver le problème en causant une plus grande dispersion des oiseaux infectés;
24. SUGGERE que les Parties contractantes et les parties non contractantes africaines coordonnent leurs réponses aux menaces posées par la propagation de la HPAI par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
25. DEMANDE INSTAMMENT que les communautés de chasseurs, dans le cadre des activités de chasse existantes, contribuent à assurer la surveillance de la propagation de la HPAI et coopèrent activement avec les autorités nationales dans le cas où des mesures, entre autres, des règlements spéciaux temporaires de chasse, sont envisagés ou mis en vigueur;

Conseil en matière de stratégie

26. NOTE le besoin essentiel de normes agricoles et aquacoles adéquates et la nécessité pour les autorités compétentes de mettre au point des stratégies qui limitent le risque de transmission des maladies entre d'une part les animaux sauvages et les animaux domestiques (à l'aide de mesures de biosécurité renforcées) et les humains d'autre part;
27. SOULIGNE l'importance de mettre au point et d'appliquer des plans d'urgence ou d'action nationaux relatifs au risque potentiel de transmission des maladies, et la nécessité d'une préparation nationale pour les instances de détection de la HPAI chez les oiseaux, notamment chez les espèces qui dépendent des zones humides;
28. PRIE les Parties contractantes et les autres parties de mettre au point et d'appliquer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur la HPAI, visant spécialement les intéressés affectés actuellement ou potentiellement, notamment ceux qui sont engagés dans des activités de plein air et dans l'industrie de la volaille;

Besoins de financement

29. PRIE instamment les Parties contractantes un soutien pour établir ce qui suit:
 - un système de surveillance et d'observation mondial bien structuré et à long terme des oiseaux migrateurs pour évaluer les risques actuels et nouveaux de maladie, et
 - établir des priorités pour combler les lacunes à l'aide d'un soutien pour établir des programmes afin d'étudier les schémas migratoires d'espèces ciblées au niveau des itinéraires aériens (y compris la pose de bagues et de rubans sur les oiseaux, de marques de couleur, de poursuites par satellite et d'études par isotope);
30. PRIE le secrétaire exécutif d'explorer les possibilités d'établissement de partenariats afin de soutenir la mise au point d'un financement à long terme pour des projets de surveillance dont le recensement international des oiseaux d'eau et de ses sous-produits qui présentent un intérêt pour la Convention;
31. PRIE le secrétaire exécutif en collaboration avec le conseil scientifique et en coopération avec l'Equipe scientifique spéciale sur la grippe aviaire d'approcher d'urgence la FAO, l'OIE et l'OMS en réponse à leur appel en vue de poursuivre des recherches pour bien comprendre le rôle des oiseaux sauvages dans la propagation de la HPAI, et rechercher les ressources nécessaires pour effectuer ces travaux;

Engagement de la CMS

32. PRIE le secrétaire exécutif en collaboration avec le Conseil scientifique [et son groupe de travail sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies] d'aider, avec les agences internationales pertinentes et le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire, à partager les renseignements, dont les conseils pratiques qui aideront les pays à répondre à cette situation sérieuse et dont le développement est rapide, et à faire rapport sur les progrès accomplis en matière de recherche et autres renseignements pertinents à chaque réunion du Conseil scientifique, au Comité permanent et à COP9. Ces renseignements devraient être également publiés régulièrement sur les sites Web de la CMS et des partenaires pour une plus grande disponibilité;
33. PRIE le secrétaire exécutif d'assurer un leadership continu de la Convention dans le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire par l'intermédiaire des représentants appropriés du Conseil scientifique et du Secrétariat et DEMANDE INSTAMMENT au Conseil scientifique, avec le groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et par son intermédiaire, de fournir des intrants pertinents sur les mesures pratiques destinées à réduire le risque de transmission de maladies entre les oiseaux sauvages, ceux élevés en captivité et les domestiqués, aux agences élaborant des plans d'urgence et des plans de gestion des zones humides portant sur la HPAI.

Annexe I: Liste indicative de maladies contagieuses des espèces migratrices

| | |
|------------|--|
| Oiseaux | Grippe aviaire, virus du Nil occidental (208 espèces) |
| Mammifères | Virus du Nil occidental (29 espèces), Virus simien écumeux, Syndrome simien d'immunodéficience, Variole du singe (primates), Syndrome pulmonaire antavirus (rongeurs), Hénipavirus (Hendra, Nipah, etc.), Syndrome respiratoire aigu sévère, Rage (chauves-souris), Histoplasmosse |
| Reptiles | Virus du Nil occidental (2 espèces) |

Annexe II: Besoins clé de recherche sur la propagation de la grippe aviaire hautement pathogène en relation avec les oiseaux migrateurs et leurs habitats

1. Identification et cartographie de la nature précise des itinéraires de migration, dont les sites de repos, flux et périodicité des oiseaux d'eau migrateurs clé afin d'étendre et/ou affiner la surveillance écologique existante de ces populations.
2. Clarification du comportement et de la survie du virus dans les habitats aquatiques qui sont des lieux de reproduction, de repos et d'hivernage (sans reproduction) des oiseaux d'eau.
3. Clarification des périodes d'incubation virale, de la période d'infection des oiseaux et des symptômes affectant individuellement les oiseaux sauvages, dont les implications pour les mouvements migratoires, ainsi que détermination des taux de survie des oiseaux et persistance des virus dans les oiseaux.
4. Etablissement d'évaluations de la possibilité de transmission entre les populations d'oiseaux sauvages et d'oiseaux domestiques, notamment par des espèces d'oiseaux non aquatiques existant près de zones où on élève la volaille.
5. Surveillance de la prévalence de la HPAI dans les populations d'oiseaux sauvages.
6. Mise au point d'évaluations des risques combinés basées sur le comportement épidémiologique connu du virus, des risques de transmission, des routes et de la périodicité des itinéraires des espèces migratrices, ainsi que des techniques connues d'élevage de la volaille.
7. Recherche sur les méthodes d'amélioration des normes d'élevage et mise au point de stratégies pour limiter le risque de transmission de maladies entre les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques.

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman/President/Presidencia

UNITED KINGDOM

Dr. Colin A. Galbraith - Chair
 Chairman - CMS Scientific Council
 Head of Advisory Services
 Scottish Natural Heritage
 2/5 Anderson Place
 Edinburgh EH6 5NP
 United Kingdom
 Tel: (+44 131) 446 2404
 Fax: (+44 131) 446 2491/2405
 Email: colin.galbraith@snh.gov.uk

Vice-Chairman/Vicepresident/Vice- Presidente

NIGERIA

Mr. John H. Mshelbwala - Vice Chair
 Assistant Director, Wildlife Management
 Federal Ministry of Environment
 Plot 293/294 off Solomon
 Lar Way, Utako District, PMB 268
 Abuja
 Nigeria
 Tel: (+234 9) 523 404/(+234 9) 803 328 7039
 Fax: (+234 9) 523 4041
 Email: fmenv@hyperia.com
 johnmshelbwala2@yahoo.com

Members/Membres/Miembros

ALBANIA

Dr. Taulant Bino
 Ornithologist
 Museum of Natural Sciences
 Rruga. E. Kavajes 134
 Tirana
 Albania
 Tel: (+355 4) 229 028
 Fax: (+355 4) 229 028
 Email: taobino@icc-al.org

ARGENTINA

Mr. Daniel E. Blanco
 South American Programme Leader
 Wetlands International South America Programme
 Wetlands International
 25 de Mayo 758 10º I
 C1002 ABO Buenos Aires
 Argentina
 Tel: (+54 11) 4312 0932
 Fax: (+54 11) 4312 0932
 Email: deblanco@wamani.apc.org

AUSTRALIA

Mr. Barry Baker
 Australian Antarctic Division
 Environment Australia
 Channel Highway
 Kingston Tasmania 7050
 Australia
 Tel: (+61 3) 6232 3407
 Fax: (+61 3) 6232 3288
 Email: barry.baker@aad.gov.au

BELGIUM

Dr. Roseline C. Beudels-Jamar
 Chef de Travaux
 Section Biologie de la Conservation
 Institut Royal des Sciences Naturelles de
 Belgique
 29, rue Vautier
 1000 Bruxelles
 Belgium
 Tel: (+32 2) 627 4354
 Fax: (+32 2) 649 4825
 Email: roseline.beudels@naturalsciences.be

BOLIVIA

Sr. Omar Emilio Rocha Olivio
 Director Ejecutivo
 Centro de Estudios en Biología Teórica y
 Aplicada - BIOTA
 Av. Aranjuez, Condominio Los Sauces
 de Aranjuez, Casa No.
 La Paz
 Bolivia
 Tel: (+591 2) 274 0592
 Fax: (+591 2) 247 0592
 Email: orocha@entelnet.bo

BULGARIA

Dr. Teodora Ivanova
 National Museum of Natural History
 I, blvd. Tzar Osvoboditel
 Sofia 1000
 Bulgaria
 Tel: (+359 88) 896 2361
 Fax: (+359 2) 988 2894
 Email: tea@nmnh.bas.bg

CHAD

Mr. Sadock Zeubobe Bourtchiakbe
Conseiller Scientifique CMS/ Etude et de la Recherche
Direction de Conservation de la Faune et des Aires
Protégées (DCFAP)
Ministère de l'Environnement
BP 905
N'djamena
Chad
Tel: (+235) 522 305/209 490
Fax: (+235) 524 412
Email: zeubosad@yahoo.fr

CONGO

M. Dieudonné Ankara
Conseiller Scientifique - Chef Division
Ministère de l'Economie Forestière et de
l'Environnement
BP 958
54 rue Bordeaux Oeunzé
2124 Brazzaville
Congo
Tel: (+242) 551 6750
Fax: (+242) 810 330/810 847
Email: graspcongo@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

Mr. Tano Sombo
Directeur de la Protection de la Nature
Ministère d'Etat Ministère de l'Environnement
BP 6648
Abidjan 06
Côte d'Ivoire
Tel: (+225 20) 225 366
Fax: (+225 20) 225 366
Email: sombotano@yahoo.fr

CROATIA

Dr. Jelena Kralji
Institute of Ornithology
Croatian Academy of Science and Arts
Gunduliceva 24
HR-10000 Zagreb
Croatia
Tel: (+ 385 1) 482 5401
Fax: (+385 1) 482 5392
Email: zzo@hazu.hr

CZECH REPUBLIC

Mr. Jiri Flousek
Deputy Director
Krkonose National Park
Vrchlabi-zámek
543 11 Vrchlabi
Czech Republic
Tel: (+420 499) 456 212
Fax: (+420 499) 422 095
Email: jflousek@krap.cz

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

M. Kabemba Donatien Muembo
Directeur Scientifique
l'Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature ICCN
Ministère de l'Environnement
13 avenue des Cliniques
BP 868
Kinshasa 1
Democratic Republic of the Congo
Tel: (+243) 081 500 6840
Email: dmuembo2003@yahoo.fr

EUROPEAN UNION

Dr. Pierre Devillers
Head, Conservation Biology Section
29, rue Vautier
1000 Bruxelles
Belgium
Tel: (+32 2) 627 4354
Fax: (+32 2) 649 4825
Email: pierre.devillers@naturalsciences.be

FINLAND

Mr. Hannu Pöysä
Research Professor
Finnish Game and Fisheries Research
Institute
Yuopistokatu 6
80100 Joensuu
Finland
Tel: (+358 20) 575 1401
Fax: (+358 20) 575 1409
Email: hannu.poysa@rktl.fi

FRANCE

Mr. Olivier Dehorter
Ingenieur de Recherche
Muséum National d'Histoire Naturelle
CRBPO/MNHN
Casa postale 51, 55 rue Buffon
75005 Paris
France
Tel: (+33 1) 4079 3083
Fax: (+33 1) 4079 3835
Email: dehorter@mnhn.fr

GEORGIA

Mr. Zurab Gurielidze
Senior Technical Specialist
Georgia's Protected Areas Development
Center
9 Andjapazidze Str.
380079 Tbilissi
Georgia
Tel: (+995 32) 251 566
Fax: (+995 32) 251 349
Email: zgurielidze@gpadc.org.ge
zgurielidze@hotmail.l.com

GERMANY

Dr. Peter Boye
Scientific Adviser of the German Delegation
Federal Agency for Nature Conservation
Konstantinstrasse 110
53179 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 849 1113
Fax: (+49 228) 849 1119
Email: boyep@bfn.de

GHANA

Mr. Ernest L. Lamptey
International Conventions Manager
Wildlife Division of Forestry Commission
P.O. Box M239
Accra
Ghana
Tel: (+233 21) 662 360/664 654/666 129
Fax: (+233 21) 666 476
Email: ellamptey@yahoo.com
lamptey@wd.fcghana.com

GUINEA

Mr. Namory Keita
Directeur
Direction National de la Protection de la Nature
Ministere de l'Environnement
BP 761
Conakry
Guinea
Tel: (+224 11) 269 520
Fax: (+224 11) 415 923
Email: namory54@yahoo.fr

HUNGARY

Dr. Attila Bankovics
Head of Bird Collection
Hungarian Natural History Museum
Baross u. 13
H-1088 Budapest
Hungary
Tel: (+36 1) 210 1075 ext. 5044
Fax: (+36 1) 334 2785
Email: bankovic@zool.nhmus.hu

IRELAND

Mr. H. John Wilson
Conservation Scientist
Department of Environment, Heritage and Local
Government
National Parks Wildlife Service
7 Ely Place
Dublin 2
Ireland
Tel: (+353 1) 888 3294
Fax: (+353 1) 678 8123
Email: jwilson@duchas.ie

KENYA

Dr. Richard K. Bagine
Deputy Director
Biodiversity Research and Monitoring
Kenya Wildlife Service
Ministry of Tourism and Wildlife
P.O. Box 40241
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 600 820
Fax: (+254 20) 607 759
Email: rkbagine@kws.org
research@kws.org

LATVIA

Dr. Otars Opermanis
Researcher
Laboratory of Ornithology
Institute of Biology
Miera Str. 3
LV 2169 Salaspils
Latvia
Tel: (+371 9) 485 626
Fax: (+371 7) 503 601
Email: otars.opermanis@undp.org

MALI

Mr. Namory Traoré
Chef de la Section Promotion de la Faune
Direction Nationale de la Conservation de la
Nature
Ministère de l'Environnement
BP 275
Bamako
Mali
Tel: (+223) 222 5251
Fax: (+223) 223 3696
Email: ntraore2002@yahoo.fr

MONGOLIA

Dr. Lhagavasuren Badamjav
Head of Mammalian Ecology Laboratory
Institute of Biology
Mongolian Academy of Science
Ulaanbaatar-51
Mongolia
Tel: (+976 11) 453 583
Fax: (+976 11) 451 781
Email: ecolab@magicnet.mn

MOROCCO

Mr. Abdellah El Mastour
Chef du Service des Parcs et Réserves
Naturales
HAUT Commissariat aux Eaux et Forêts et à
la Lutte Contre la Désertification
3 rue Haroun Errachid
Agdat - Rabat
Morocco
Tel: (+212 37) 671 105/672 770
Fax: (+212 37) 672 770
Email: elmastourabdellah@yahoo.fr

NETHERLANDS

Prof. Dr. Wim J. Wolff
Professor of Marine Biology
Department of Marine Biology
Groningen University
Postbus 14
9750 AA Haren
Netherlands
Tel: (+31 50) 363 2260
Fax: (+31 50) 363 2261
Email: w.j.wolff@rug.nl

NIGER

M. Abdou Malam Issa
Chef Division Faune et Chasse
Direction de la faune. Pêche et pisciculture
Ministère Hydraulique, de l'Environnement et de la
Lutte Contre la Désertification
BP 721
Niamey
Niger
Tel: (+227) 734 069
Fax: (+227) 736 012
Email: malam_ia@yahoo.fr
ucnmedp@intnet.ne

NORWAY

Mr. Oystein Rune Storkersen
Senior Advisor
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
7485 Trondheim
Norway
Tel: (+47) 7358 0500
Fax: (+47) 7358 0501
Email: oystein.storkersen@dirnat.no

PAKISTAN

Mr. Umeed Khalid
Conservator (Wildlife)
National Council for Conservation of Wildlife (NCCW)
Ministry of Environment
Building No. 14-D
Second Floor, F-8 Markaz
Islamabad
Pakistan
Tel: (+92 51) 926 2270
Fax: (+92 51) 920 2211
Email: nccw@isb.paknet.com.pk/
umeed_khalid@hotmail.com
umeed-khalid@hotmail.com

PANAMA

Ing. Agr. Ibelice Anino Nieto
Convenios Internacionales
Autoridad Nacional del Ambiente (ANAM)
Albrook, Edificio 804
Apart.C-0844
Balboa-Ancon
Panama
Tel: (+507) 315 0869
Fax: (+507) 315 0869
Email: ianino@anam.gob.pa
janino_n@hotmail.com

PARAGUAY

Ms. Maria Cristina Morales Palarea
Species Program Coordinator
Asociación Guyra Paraguay
Cnel. Franco 381
c/Leandro Pricto
Asuncion
Paraguay
Tel: (+59 521) 227 777
Fax: (+59 521) 227 777
Email: cristinam@guyra.org.py

PERU

Sra. Rosario Acero Villanes
Directora de Conservación de Fauna
Silvestre
Instituto Nacional de Recursos Naturales
Calle Diecisiete N 355
Urbanización El Palomar San Isidro
San Isidro
Lima 27
Peru
Tel: (+51 1) 225 9809
Fax: (+51 1) 225 9809
Email: racero@inrena.gob.pe
jefatura@inrena.gob.pe

PHILIPPINES

Mr. Carlo C. Custodio
Chief, Ecosystems Management Specialist
Department of Environment and Natural
Resources
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Quezon Avenue
Diliman
Quezon City 1100
Philippines
Tel: (+63 2) 924 6031/34/35
Fax: (+63 2) 924 0109
Email: custodiocarlo@yahoo.com
wildlife@pawb.gov.ph

POLAND

Prof. Bronislaw Woloszyn
Institute of Animal Systematics and Evolution
Polish Academy of Sciences
ul. Slawkowska 17
31.016 Krakow
Poland
Tel: (+48 12) 422 6410
Fax: (+48 12) 422 6410
Email: woloszbr@isez.pan.krakow.pl

SEYCHELLES

Mr. Selby Remy
Director Conservation Section
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 445
Victoria, Mahe
Seychelles
Tel: (+248) 670 500
Fax: (+248) 610 648
Email: s.remie@env.gov.sc

SPAIN

Dr. Borja Heredia
Jefe de Area de Acciones de Conservacion
Direccion General de Para la Biodiversidad
Ministerio de Medio Ambiente
Gran Via de San Francisco 4
28005 Madrid
Spain
Tel: (+34 91) 596 4658
Fax: (+34 91) 596 4809
Email: bheredia@mma.es

SRI LANKA

Mr. Tharaka Prasad Gajadeera Arachchige
Deputy Director
Wildlife Health and Management Division
Department of Wildlife Conservation
No. 18 Gregory's Road
Colombo 07
Sri Lanka
Tel: (+94 1) 269 8557
Fax: (+94 1) 269 8556
Email: tharaka@dwlc.lk

SWEDEN

Dr. Torbjörn Ebenhard
Deputy Director
The Swedish Biodiversity Centre
P.O. Box 7007
SE-75007 Uppsala
Sweden
Tel: (+46 18) 672 268
Fax: (+46 18) 673 480
Email: torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

SWITZERLAND

Dr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Matters Unit
Swiss Agency for the Environment, Forests and
Landscape (SAEFL)
3003 Berne
Switzerland
Tel: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 323 8974
Email: olivier.biber@buwal.admin.ch

SYRIAN ARAB REPUBLIC

Dr. Akram Eissa Darwich
Director
Biodiversity and Protected Areas Management
Ministry of Local Administration and Environment
3773 Mazraha - Iman Mosque Square
Damascus
Syrian Arab Republic
Tel: (+963 11) 444 7608
Fax: (+963 11) 444 7608
Email: akramisa@scs-net.org

TAJIKSTAN

Dr. Kokul Khasanovich Kasirov
Director General
State Directorate of Protected Areas
Tajik National Park
Under the State Committee of Environment
Conservation and Forestry
P.O. Box 138
734025 Dushanbe
Tajikistan
Tel: (+992 372) 251 243
Fax: (+992 372) 252 421
Email: eldar@tajik.net

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA**

Prof. Dr. Branko Micevski
President
Bird Study and Protection Society
National Bonn Committee
Bul. ASNOM - 58, 2/4 Gazi Baba b.b.
1000 Skopje
The former Yugoslav Republic of Macedonia
Tel: (+389 2) 243 2071
Fax: (+389 2) 243 2071
Email: brankom@ukim.edu.mk

UKRAINE

Dr. Anatoliy Poluda
Senior Scientific Associate
Schmalhausen Institute of Zoology
Bogdana Knmelnitskogo Str. 15
01601 Kyiv 30
Ukraine
Tel: (+38 44) 235 0112
Fax: (+38 44) 235 012 12
Email: polud@izan.kiev.ua

URUGUAY

Msc. Adrian Azpiroz
Investigador Asociado
Centro Interdisciplinario para el Desarrollo
Buxareo 1311
11300 Montevideo
Uruguay
Tel: (+598 2) 622 7412
Email: abavg5@studentmail.umsl.edu

UZBEKISTAN

Ms. Irina Bekmirzayeva
Chief, Department of International
Cooperation and Programme
State Committee for Nature Protection
99 A. Temur Street
700084 Tashkent
Uzbekistan
Tel: (+998 71) 135 7921
Fax: (+998 71) 139 4195
Email: envconf@uzsci.net

**Scientific Councillors appointed by the Conference of the Parties/
Conseillers Scientifiques nominés par la Conférence de Parties
Consejeros Científicos designados por la Conferencia de las Partes**

Dr. Colin Limpus
Queensland Turtle Research
P.O. Box 541
Capalaba Q 4157
Australia
Tel: (+61 7) 3227 7718
Fax: (+61 7) 3247 5966
Email: col.limpus@epa.qld.gov.au
climpus@dodo.com.au

Mr. John O'Sullivan
International Treaties Adviser
BirdLife International
RSPB, The Lodge
Sandy SG19 2DL
United Kingdom
Tel: (+44 1767) 683 211
Fax: (+44 1767) 680 551
Email: john.osullivan@rspb.org.uk

Mr. Roberto Schlatter
Director, Instituto de Zoología
Universidad Austral de Chile
Campus Isla Teja
Valdivia
Chile
Tel: (+56 63) 221 408
Fax: (+56 63) 221 315
Email: rschlatt@uach.cl

Dr. William Fergus Perrin
Senior Scientist
Southwest Fisheries Science Centre
8604 La Jolla Shores Dr.
92037 La Jolla CA
United States of America
Tel: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
Email: william.perrin@noaa.gov

**Governmental Observers/Observateurs de Gouvernements/
Observadores Gubernamentales**

ALGERIA

M. Mohamed Seghir Noual
Directeur Protection Faune et Flore
Direction Générale de Forêts
Ministère de l'Agriculture et Développement Rural
Alger
Algeria
Tel: (+213 21) 915 320
Fax: (+213 21) 915 320
Email: noualms@hotmail.com

ARMENIA

Dr. Karen Jenderedjian
Head, Division of Animal Resource Management
Agency of Bioresources Management
Ministry of Nature Protection
375010 Yerevan
Armenia
Tel: (+374 10) 580 711
Fax: (+374 10) 527 952
Email: jender@arminco.com

BURKINA FASO

Mr. Adama Ouedraogo
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
BP 7044
Quagadougou
Burkina Faso
Tel: (+226) 5035 6971
Email: dgef@cenatrin.bf
parcsnationaux@liptinfor.bf

BURUNDI

Mr. Jean-Marie Bukuru
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de
l'Environnement et du Tourisme
BP 241
Gitega
Bujumbura
Burundi
Tel: (+257) 971 958/827 205
Fax: (+257) 402 625
Email: jmbkr2000@yahoo.fr
igebu@cbinf.com

CHILE

Mr. Charif Tala
Encargado de Fauna Silvestre
Subdepartamento de Vida Silvestre
Servicio Agrícola y Ganadero
Ministerio Agricultura
Santiago
Chile
Tel: (+56 2) 345 1544
Fax: (+56 2) 345 1533
Email: charif.tala@sag.gob.cl

GAMBIA

Mr. Alagie Manjang
Senior Wildlife Conservation Officer
Department of Parks and Wildlife Management
Department of State for Forestry and Environment
Banjul
Gambia
Tel: (+220) 437 5888
Fax: (+220) 439 2179
Email: alagie33@hotmail.com

INDIA

Mr. Manpreet Vohra
Deputy High Commissioner
Permanent Mission of India to the United Nations
Environment Programme
P.O. Box 30074
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 222 566-57/225 104
Fax: (+254 20) 316 242/248 320
Email: dhcindia@kenyaweb.com

Mr. S.D.K. Menon
Focal Point
Permanent Mission of India to the United Nations
Environment Programme
P.O. Box 30074
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 222 566-57/225 104
Fax: (+254 20) 316 242/248 320
Email: indiafocalpoint@wananchi.com

LIBERIA

Mr. Anthony Jarbo Taplah, Sr.
Deputy Managing Director, Forest Conservation
Forestry Development Authority
P.O. Box 10-3010
1000 Monrovia 10
Liberia, West Africa
Tel: (+231 6) 511 043
Email: deljar2001@yahoo.com

NEW ZEALAND

Mr. Michael Donoghue
Senior International Relations Officer
International Relations Unit
Department of Conservation
P.O. Box 10420
Wellington
New Zealand
Tel: (+64) 2187 0310
Fax: (+64) 7866 8262
Email: mdonoghue@doc.govt.nz

PHILIPPINES

Mr. Pio III Tejada
Assistant Attache
Permanent Mission of the Philippines to the
UNEP/UN HABITAT
P.O. Box 47941
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 387 5404
Fax: (+254 20) 387 4233
Email: PH_3@hotmail.com

Ms. Bernarditas C. Muller
Minister and Charge d'Affaires
Permanent Mission of the Philippines to the
UNEP/UN HABITAT
P.O. Box 47941
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 387 5404
Fax: (+254 20) 387 5404

SAMOA

Mr. Pati Keresoma Liu
Assistant Chief Executive Officer
Division of Environment and Conservation
Ministry of Natural Resources, Environment
and Meteorology, P.O. Private Bag
Apia
Samoa
Tel: (+685) 30 100
Fax: (+685) 25 869
Email: pati.liu@mnre.gov.ws

SOUTH AFRICA

Ms. Paulina Modiba
Department of Environmental Affairs
Box 217
0700 Polokwane
South Africa
Tel: (+27 15) 295 9300/(+27 082) 422 6688
Fax: (+27 15) 295 8940
Email: ptmmodiba@finptb.norprov.gov.za

Mrs. Lizanne Nel
Manager: Biodiversity Management,
Environmental Affairs
Department of Environmental Affairs
Box 217
0700 Polokwane
South Africa
Tel: (+27 15) 295 9300
Fax: (+27 15) 295 5819
Email: nelej@finptb.norprov.gov.za

UNITED KINGDOM

Mr. Eric Blencowe
Deputy Head of Delegation and
Chair of CMS Standing Committee
Department for Environment, Food and
Rural Affairs (DEFRA)
United Kingdom
Email: eric.blencowe@defra.gsi.gov.uk

Mr. Andrew Williams
Department for Environment, Food and Rural Affairs
(DEFRA)
Zone 1/14, Temple Quay House
2 The Square
Bristol
United Kingdom
Tel: (+44 117) 372 8110
Fax: (+44 117) 372 8317
Email: andy.williams@defra.gsi.gov.uk

Mr. Nick P. Williams
Department for Environment, Food and Rural
Affairs (DEFRA)
Zone 1/13B, Temple Quay House
2 The Square
Bristol BS1 6EB
United Kingdom
Email: nick.williams@defra.gsi.gov.uk

Mr. Ian Francis Gilbert McLean
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House
City Road
Peterborough PE1 1JY
United Kingdom
Tel: (+44 017) 3386 6813
Fax: (+44 017) 3355 5948
Email: ian.mclean@incc.gov.uk

**Intergovernmental Organizations Observers/
Observateurs d'Organisations Intergouvernementales/
Observadores de Organizaciones Intergubernamentales**

**CONVENTION ON INTERNATIONAL TRADE IN
ENDANGERED SPECIES (CITES)**

Mr. David Morgan
Chief Scientific Support Unit
Convention on International Trade in Endangered
Species (CITES)
MIE, 11-13 Ch. Des Anemones
CH 1219 Chatelaine
Geneva
Switzerland
Tel: (+41 22) 917 8124
Fax: (+41 22) 797 3417
Email: david.morgan@unep.ch

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Ms. Elizabeth Migongo-Bake
Environment Affairs Officer
Global Environment Outlook (GEO)
Division of Early Warning and Assessment (DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00200 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 623 261
Fax: (+254 20) 623 944
Email: elizabeth.migongo-bake@unep.org

Mr. Munyaradzi Chenje
Global Environment Outlook (GEO)
Division of Early Warning and Assessment (DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00200 Nairobi
Kenya

**UNEP WORLD CONSERVATION
MONITORING CENTRE**

Dr. Gerardo Fragoso
Head of Species Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 277 314
Fax: (+44 1223) 277 136
Email: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

Dr. Robert Pople
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 277 314
Fax: (+44 1223) 277 136
Email: robert.pople@unep-wcmc.org

**Non-Governmental Organizations /
Observateurs d'Organisations Non-Gouvernementales/
Observadores de Organizaciones No Gubernamentales**

BIRDLIFE INTERNATIONAL (ASIA DIVISION)

Mr. Sing Yin Simba Chan
Senior Conservation Officer
Birdlife International (Asia Division)
2F Toyo-shinjuka Building 1-12-15
Tokyo
Japan
Tel: (+81 3) 3351 9981
Fax: (+81 3) 3351 9980
Email: simba@birdlife-asia.org

**COHORT FOR RESEARCH ON ENVIRONMENT,
URBAN MANAGEMENT AND HUMAN
SETTLEMENTS (CREUMHS)**

Mr. Nicky Nzioki
Cohort for Research on Environment, Urban
Management and Human Settlements (CREUMHS)
P.O. Box 48974
00100 Nairobi GPO
Kenya
Tel: (+254 20) 273 4186
Fax: (+254 20) 273 4956
Email: creumhs2002@yahoo.com
nmnzioki@uonbi.ac.ke

GERMAN HUNTING ASSOCIATION (DJV)

Prof. Dr. Heribert Kalchreuter
German Hunting Association (DJV)
D-79848 Bonndorf-Glashutte
Germany
Tel: (+49) 7653 9269
Email: wildlife.ewi@t-online.de

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE
(IFAW)**

Dr. Rosalind Reeve
Legal and Political Adviser
International Fund for Animal Welfare (IFAW)
75 Attucks Lane
Hyannis MA 02601
United States of America
Tel: (+1 508) 744 2082
Fax: (+1 508) 744 2189
Email: roz@wananchi.com

THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

Dr. Jean-Christophe Vié
Deputy Coordinator, Species Programme
The World Conservation Union (IUCN)
28, rue Mauverney
1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 999 0208
Fax: (+41 22) 999 0015
Email: jean-christophe.vie@iucn.org

Dr. Holly Dublin
Chair
Species Survival Commission
The World Conservation Union (IUCN)
Private Bag X7
7735 Cape Town
South Africa
Tel: (+27 21) 799 8764
Fax: (+27 21) 761 4687
Email: holly.dublin@iucn.org

Mrs. Rosemary N. Mboya
Administrative Assistant
The World Conservation Union (IUCN)
P.O. Box 68200
00200 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 890 605-12
Fax: (+254 20) 890 615
Email: rosemary.mboya@iucn.org

Mr. Laurent Ntahuga
Regional Technical Co-ordinator
Biodiversity and Species
The World Conservation Union (IUCN)
East Africa Regional Office
P.O. Box 68200
00200 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 890 605-12
Fax: (+254 20) 890 615
Email: laurent.ntahuga@iucn.org

WETLANDS INTERNATIONAL

Mr. Ward Hagemeyer
Head of Biodiversity and Ecological Networks
Wetlands International
P.O. Box 471
6700 AL Wageningen
Netherlands
Tel: (+31 317) 478 867
Fax: (+31 317) 478 850
Email: ward.hagemeyer@wetlands.org

Dr. Taej Mundkur
Coordinator
Wetlands International
Swarankit, Plot No. 6
Mahatma Housing Society
Pune City 411 038
India
Tel: (+91 20) 2528 3373
Fax: (+91 20) 2528 3372
Email: taejmundkur.wi@vsnl.net

**WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY
(WDCS)**

Mr. Mark Simmonds
WDCS International Director of Science
Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)
Brookfield House
38 St. Paul Street
Chippenham SN15 14J
United Kingdom
Tel: (+44 1249) 449 515
Fax: (+44 1429) 449 501
Email: mark.simmonds@wdcs.org

Dr. Margi Prideaux
WDCS CMS Programme Leader
Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)
Business Centre
P.O. Box 720
Port Adelaide 5015
Australia
Tel: (+61 8) 8242 5842
Fax: (+61 8) 8242 1595
Email: margi@wdcs.org

Ms. Nicola Hodgins
WDCS International Projects Coordinator
Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)
Brookfield House
38 St. Paul Street
Chippenham SN15 14J
United Kingdom
Tel: (+44 1249) 449 500
Fax: (+44 1429) 449 501
Email: nicola.hodgins@wdcs.org

WWF- INTERNATIONAL

Ms. Amanda Nickson
Deputy Director, Global Species Programme
WWF- International
c/o WWF-Italy
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy
Tel: (+39 06) 726 7724 (mobile)
Fax: (+39 06) 841 3866
Email: anickson@wwfspecies.org

Ms. Wendy Elliott
Flagship Species Programme Officer
WWF- International
c/o WWF-Italy
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy
Tel: (+39 06) 8449 7355/(+39 320) 289 3763
(+254 0725) 116 975
Fax: (+39 06) 841 3866
Email: welliott@wwfspecies.org

CMS AGREEMENTS

UNEP/EUROBATS

Mr. Andreas Streit
Executive Secretary
EUROBATS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 815 2420
Fax: (+49 228) 815 2445
Email: astreit@eurobats.org

Mr. Hutson Anthony
Expert (Eurobats)
Winkfield, Station Road
Plumpton Green
East Sussex BN7 3BU
United Kingdom
Tel: (+44 1273) 890 341
Fax: (+44 1273) 890 859
Email: hutsont@pavilion.co.uk

UNEP/AEWA SECRETARIAT

Mr. Sergey Dereliev
Technical Officer
AEWA Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 815 2415
Fax: (+49 228) 815 2450
Email: sdereliev@unep.de

UNEP/CMS SECRETARIAT

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 815 2410
Fax: (+49 228) 815 2449
Email: rhepworth@cms.int

Dr. Francisco Rilla Manta
Information and Capacity-Building Officer
CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 815 2460
Fax: (+49 228) 815 2449
Email: frilla@cms.int

Dr. Marco Barbieri
Scientific & Technical Officer
CMS Secretariat
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 815 2424
Fax: (+49 228) 815 2449
Email: mbarbieri@cms.int